

(I)

(N° 40.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1891.

COMPTÉ GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1890,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 119.

1892

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.	9— 17

*Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par
l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.*

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890	20— 24
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1889.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1889	28— 41
Budget de l'exercice 1889. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 77
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	79—117
— — — — — par province, des recouvrements effectués	119—157
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	159—175
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	177—289
Comparaison des dépenses de l'exercice 1889, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	290
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1888 inclusivement	291—297
Résultat général du Budget de l'exercice 1889	299
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1889.	300

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1890.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1890.	302—306
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1890	307
Budget de l'exercice 1890. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1891.	310—313
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1891	314—339

Compte des opérations sur les exercices clos de 1885 à 1889.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1885 à 1889	342—344
Exercice périmé de 1885. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	345—349
Exercices en cours d'apurement de 1886 à 1889. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	351—367

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1890.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1890	370
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1890, les opérations de l'année 1890 et la situation au 1 ^{er} janvier 1891	371—385

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1890	388—404
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1890	405—409



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1890 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1890, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 45 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des Budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du Budget de l'exercice 1889, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1890, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du Budget de l'exercice 1890, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1891; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1885 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1886 à 1889.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1890, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1890, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1891.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1890, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles sont l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1890.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1890, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1889.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1890, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1889, s'élevaient à fr.	14,016,992 34
Pendant l'année 1890, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,548,556 45
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1889 atteignaient.	16,565,548 79
Les recettes opérées en 1890 ayant été de	12,210,445 82
Une somme de fr.	4,355,102 97
restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1889.	

Exercice 1890.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1890, se sont élevés à	fr. 379,238,367 67
Les recouvrements effectués en 1890 ont été de	366,456,482 22
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1891, il restait à recouvrer	fr. 12,781,885 45
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1889.

Suivant le compte de l'année 1889, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1889 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1890, à	fr. 40,725,057 80
De cette dernière date au 31 octobre 1890, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	85,132,627 04
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1889 s'élevaient, en définitive, à	125,857,684 84
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	125,363,156 10
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 494,528 74
	<hr/> <hr/>

Exercice 1890.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1890, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1890 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 334,106,630 09
Les paiements effectués et justifiés sont de	299,119,298 75
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1891, à	fr. 34,987,331 56
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1885 à 1888, étaient de fr.	350,342 91
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 350,342 91

REPORT. fr. 330,342 91

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1889; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 494,528 74

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 824,871 65

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1890, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 480,566 58

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1891, à fr. 344,305 07

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1886 fr.	24,868 13
— 1887	32,884 61
— 1888	60,771 72
— 1889	225,780 61

SOMME ÉGALE. fr. 344,305 07

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1890, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	941,722,216 28
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	240,577,324 87
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,730,404,739 89

ENSEMBLE. fr. 3,912,504,281 04

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1890, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) fr.	959,553,045 71
Service de la Dette. (Payement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	259,010,571 41
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,707,529,377 69
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	<u>3,886,092,994 81</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1890, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1889, montaient à. fr. 883,180,131 76

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr.	115,703,625 20	
Titres de la Dette publique et autres valeurs	644,593,853 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	45,760,186 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	77,118,466 63
		<hr/>
	Fr. <u>883,180,131 76</u>	

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1890 se sont élevées à fr. 4,291,171,209 08 c.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets {	de 1889 . fr. 12,210,445 82 }	378,666,928 04
	de 1890 . . 566,456,482 22 }	
Opérations de Trésorerie	3,912,504,281 04	<hr/>
		4,291,171,209 08
	ENSEMBLE. fr.	<u>5,174,551,340 84</u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890, s'élèvent à fr. 4,311,056,016 22 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1889 . . . fr. 123,363,156 10	}	424,963,021 41
		de 1890 . . . 299,119,298 73		
		clos. 480,566 58		
Opérations de Trésorerie.				5,886,092,994 81

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,311,056,016 22

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1890,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr.	79,365,333 61	
Titres de la Dette publique et autres valeurs.		667,793,318	»
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	45,676,993 04
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	70,459,677 97
			<u>865,295,324 62</u>
SOMME ÉGALE		fr.	<u><u>5,174,351,340 84</u></u>

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNEE 1890.



COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1890.

Numéraire en caisse	fr.	115,705,025 20
Titres de la Dette publique et autres valeurs		644,595,855 0
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 45,760,186 91
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	77,118,466 65
		885,180,151 76

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1889.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1890.	MODIFICATIONS apportées, en 1890, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT ¹⁴ EFFECTUÉS pendant l'année 1890.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	5,505,815 27	2,057,982 99	°	5,541,796 26	4,900,009 55	551,186 71
Péages	5,752,286 57	18,844 57	°	5,771,150 74	4,715,408 65	1,057,722 71
Capitaux et revenus	5,149,495 81	189,459 79	°	5,558,955 60	2,556,079 10	982,856 50
Remboursements	668,257 56	298,551 40	- °	966,808 76	129,571 21	857,257 55
	15,075,852 81	2,544,818 55	°	15,618,671 56	12,180,667 89	5,429,005 47
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	56,521 50	2,500 °	°	58,911 50	19,350 05	39,561 27
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat. (1874 à 1879.)	549,759 55	°	°	549,759 55	°	549,759 55
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	°	1,147 90	°	1,147 90	1,147 90	°
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	280 °	°	°	280 °	280 °	°
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	291,516 92	°	°	291,516 92	°	291,516 92
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	207,570 86	°	°	207,570 86	°	207,570 86
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de payement des communes. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	50,540 72	°	°	50,540 72	°	50,540 72
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi (Loi du 51 décembre 1884.)	7,550 58	°	°	7,550 58	°	7,550 58
		2,548,556 45	°			
	14,016,902 34	2,548,556 45		10,565,548 70	12,210,445 82	4,555,102 97

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1890.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1889.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1890. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1890.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1885 à 1888), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	6,005 26	141,378 91	147,282 17	"	"
Dépenses propres à l'exercice	57,405,090 69	84,991,548 15	122,545,051 07	435,587 15	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	2,015,065 85	"	2,872,822 26	41,141 50	"
	40,725,057 80	85,152,627 04		404,528 74	"
	125,857,684 84		125,565,156 10	404,528 74	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

RECETTES. — EXERCICE 1890.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1890.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1890.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1891, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES			
Impôts	164,551,040 54	161,502,555 57	3,228,484 97
Péages	155,727,052 78	149,055,516 42	4,687,506 56
Capitaux et revenus	18,524,525 07	14,755,270 46	3,789,252 61
Remboursements	4,067,571 59	5,515,785 73	551,587 60
	540,845,987 58	530,829,155 98	12,256,831 60
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Intérêts à fr. 5 7/8 p. %, restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 59 juin suivant	92,079 80	92,079 80	•
Solde de la somme de 5.776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/50 juin 1881.)	2,226,000 •	2,226,000 •	•
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	501,290 35	249,261 51	55,026 42
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	55,200 78	55,200 78	•
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	5,061 51	5,058 51	25 •
Produits d'autres aliénations d'immeubles	140,198 55	140,198 55	•
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	51,126 62	51,126 62	•
Prix de vente des terrains et bâtiments formant actuellement l'enclos de l'école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht	•	•	•
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 •	170,584 •	•
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	552,070 06	291,516 92	261,155 14
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	575,521 55	585,681 60	187,859 95
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	6,545 16	4,812 58	1,500 78
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes (Lois des 25 août 1889 et 1 ^{er} août 1881.)	28,052 69	8,822 13	19,210 56
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,555 84	1,555 84	•
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique, à 5 1/2 %, 2 ^e et 5 ^e séries, au capital nominal de 20 millions de francs. (Arrêté royal du 15 février 1890.)	20,458,742 26	20,458,742 26	•
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, 2 ^e et 5 ^e séries au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 27 juin 1890. — Partie recouvrée en 1890.)	2,628,700 98	2,628,700 98	•
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	1,260,091 78	1,260,091 78	•
Titres de la Dette publique à 5 1/2 %, émis pendant l'année 1890, en vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	74,400 •	74,400 •	•
Obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, 1 ^{re} série, émises en exécution de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative à la reprise par l'État de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai	2,788,700 •	2,788,700 •	•
	579,258,567 67	566,456,482 22	12,781,885 45

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1890 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES, — EXERCICE 1890.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1890.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1890.	RESTES À PAYER au 1 ^{er} janvier 1891, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1886 à 1889), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	552,028 12	204,806 87	347,221 25
Dépenses propres à l'exercice	251,111,624 27	218,521,874 60	32,589,749 67
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 3 août 1890 et à l'arrêté royal du 28 mai 1890	82,662,977 70	80,502,617 26	2,160,360 44
	554,106,650 09	299,119,298 73	54,987,351 36

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

IV. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	597,658,962 86	} 941,722,210 28
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	538,601,485 98	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,461,769 44	
Service de la Dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la Dette publique	147,255,462 55	} 240,577,524 87
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	10,161,500 50	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique	52,960,472 24	
	Produit des émissions de bons du Trésor	50,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,750,404,759 80
			3,912,504,281 04

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1890 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DEPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice		SERVICE		
		ordinaire.	extraordinaires.	
1885.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit		49,054 65	69,049 29
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1890		19,994 64	
— 1886.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1890	5,616 70	1,898 02	5,515 62
— 1887.	Idem	45,720 02	745 .	46,465 02
— 1888.	Idem	84,919 05	5,869 60	90,789 62
— 1889	Idem	252,564 56	16,585 77	268,748 15
				420,566 58

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	595,555,684 76	959,555,045 71
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	559,282,508 40	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,954,762 55	
Service de la Dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la Dette publique	146,605,270 80	259,010,571 41
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} , des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	9,554,828 57	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	52,960,472 24	
	Remboursement de bons du Trésor	50,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,707,529,577 69
			5,886,092,994 81

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. - RECETTES</i>	{ Exercice 1899 fr. 12 210,445 82 — 1890 506,436,182 82	578,666,928 04
		<i>Opérations de Trésorerie</i>
TOTAL DES RECETTES fr.		4,291,171,269 08
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1890		855,189,151 70
TOTAL GÉNÉRAL fr.		5,174,551,540 81

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1890 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1891.

Numéraire en caisse	fr.	70,305,335 61
Titres de la Dette publique et autres valeurs		667,793,318
Mandats et autres pièces acquittées	{ en portefeuille chez les comptables	fr. 45,070,993 04
	{ en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	70,459,677 97
		110,136,671 01
		865,295,324 62

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1890.

Opérations sur les Budgets — DÉPENSES.	{ Exercice 1889	fr. 125,365,150 10	} 424,965,021 41
	{ — 1890	200,110,208 75	
	{ Exercices clos.	480,566 58	
Opérations de Trésorerie			3,886,092,994 81
	TOTAL DE LA DÉPENSE.	fr.	4,311,056,016 22
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1891.		865,295,324 62
	TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	5,174,351,340 84

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT.

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1890.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1889	4,721,825 27	508,079 48	5,920,691 46	773,208 66
— — 1890	112,580,227 10	54,675,268 50	155,470,651 54	13,427,020 52
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	38,981,002 14	3,602,257 12	9,190,986 54	518,385,457 51
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	21,010,285 60	8,872,576 77	63,010,153 58	244,034,668 68
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	7,033,375 65	5,720,500 "	112,078,830 34	65,002,445 42
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	184,044,715 94	73,576,681 87	522,286,293 26	841,623,400 79

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des circulaires de comptes dans les écritures centrales.	
	181,735 75	180,340 81	•	•	1,917,053 50	933 •	12,210,445 82
4,756,610 73	98,571 02	198,954 72	•	•	14,175,936 21	33,056,652 09	360,450,482 22
•	•	•	•	•	26,135,826 12	1,363,453 43	507,658,062 86
42,744 61	170,907 90	•	245,166 75	•	•	•	538,601,485 98
•	•	•	•	•	5,461,769 44	•	5,461,769 44
•	•	•	•	•	60,087,443 24	160,280,881 65	240,377,524 87
•	•	•	•	1,704,673,104 61	148,596,326 87	627,500,007 •	2,750,404,759 80
4,799,364 34	451,212 07	385,295 53	245,166 75	1,704,673,104 61	278,374,935 27	822,010,048 05	4,201,171,200 08

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHUMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1889-1890)	15,790,955 55	4,915,071 72	51,880,424 91	11,698,808 72	1,786 15	.	.
b. Opérations sur les Budgets clos
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	497,986 55	"	2,671,090 99	7,819,285 51	"	.	.
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	22,087,404 09	9,345,542 24	65,610,559 29	245,779,558 59	42,548 07	176,205 41	.
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	.	"	"	.	.
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	.	"	.	.	.
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	146,578,642 26	58,987,446 16	204,014,552 16	577,225,030 48	4,711,607 00	280,504 77	584,158 15
TOTAL DES PAYEMENTS fr.	184,954,988 25	75,248,060 12	522,104,407 55	840,521,367 10	4,755,042 19	456,510 18	584,158 15

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.

du Ministère de	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DEBTS REÇUS EN cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ainsi qu'au cours de l'année.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1890.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Dépensés de res- sources concer- nant les produits récoltés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
»	252,184,527 15	250,178 75	»	81,288,852 08	418,019,405 89	6,165,048 94	»	424,482,454 85
»	460,571 94	»	»	19,094 64	480,566 58	»	»	480 566 58
»	25,468,726 18	22,455 68	»	558,872,732 47	595,512,252 08	»	16,568 22	595,535,684 76
251,000 81	»	»	»	»	330,282,598 40	»	»	330,282,598 40
»	4,954,762 55	»	»	»	4,954,762 55	»	»	4,954,762 55
»	56,807,200 31	151,651,814 57	»	50,558,466 17	259,057,489 85	»	46,018 44	259,010,571 41
»	16,618,456 15	1,291,084,657 43	276,374,935 27	131,270,901 79	2,707,529,577 69	»	»	2,707,529,577 69
	536,534,053 26	1,442,989,084 25				6,465,048 94	65,486 66	
251,999 81	1,779,525,157 40		276,374,935 27	822,010,948 05	4,504,656,455 94	6,509,562 28		4,511,056,016 22

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1890.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les Départements mi- nistériels et à la tour des comptes.	et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1890.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,957,097 16	"	"	184,944,715 04
— de l'enregistrement et des domaines	2,698,160 02	"	"	73,376,081 87
Comptables de l'administration des chemins de fer	4,521,043 08	"	"	322,286,293 26
— — des postes et télégraphes.	10,673,224 14	"	"	841,623,400 79
— — de la marine.	93,516 35	"	"	4,790,364 34
— — des prisons	124,683 03	"	"	451,212 67
— des établissements et services régis par l'État.	2,217 04	"	"	385,295 53
— du Ministère de l'Agriculture, etc.	74,079 62	"	"	245,166 75
Caissier de l'État.	736,731,871 72	"	"	1,704,673,194 61
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	"	"	"	270,374,935 27
Administration de la Trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	21,184,272 07	77,118,466 65	822,010,048 05
	784,877,593 04	21,184 272 07	77,118,466 65	4,291,171,209 08

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1890.

TOTAL au 31 décembre 1890.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1890.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1891.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
208,901,813 10	184,954,988 25	"	"	25,046,824 85	
70,074,841 89	75,218,060 12	"	"	2,826,781 77	
526,807,956 54	522,104,407 53	"	"	4,015,528 90	
858,206,624 95	840,521,507 10	"	"	17,775,257 85	
4,852,880 67	4,755,042 19	"	"	150,958 48	
575,895 70	456,510 18	"	"	119,385 52	
587,515 47	584,158 15	"	"	5,555 54	
820,146 57	251,909 81	"	"	88,146 56	
2,501,405,066 55	1,779,523,157 49	"	"	721,881,928 84	
276,374,055 27	276,374,055 27	"	"	"	
920,515,686 77	822,010,515 03	70,459,677 07	21,445,498 47	"	
	4,504,056,453 94				
	a) 6,599,562 28				a) La somme de fr. 6,599,562 28 est qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1890 sur les paiements faits pendant la même année.
5,174,551,540 84	4,511,056,010 22	70,459,677 07	21,445,498 47	771,592,148 18	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1889 a eu lieu le 31 octobre 1890.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1890, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1889.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1889 au 31 octobre 1890).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1889 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 21 décembre 1888, à fr. 530,514,902 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 522,414,138 28

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 21 décembre 1888.	fr. 99,673,646 28
— des Dotations. Loi du 21 décembre 1888.	4,740,752 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 3 avril 1889.	15,722,075 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 21 février 1889	2,427,720 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 27 mai 1889.	22,777,261 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 11 juin 1889	16,984,052 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 10 avril 1889	91,815,555 »
— — de la Guerre. Loi du 23 juin 1889	46,854,732 »
— de la Gendarmerie. Loi du 18 février 1889.	4,178,500 »
— du Ministère des Finances. Loi du 22 décembre 1888.	15,603,585 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 21 déc. 1888.	1,656,500 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 522,414,138 28
	<hr/> <hr/>

Les Budgets de l'exercice 1889 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de. fr. 8,100,765 72

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	2,608,474 55
3 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1885, 1886, 1887 et 1888, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité . . .	337,610 69
	<hr/>
Fr.	2,946,085 24
	<hr/> <hr/>

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	330,514,902 »
Dépenses	325,360,223 52
	<hr/>
EXCÉDENT DE RECETTES. . . fr.	5,154,678 48
	<hr/> <hr/>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1889 ont été rattachés, *en recelte*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1 ^o Intérêts à 3.75 p. 0/0, restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant . fr.	113,000 »
2 ^o Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 »
3 ^o Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	220,000 »
4 ^o Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584 »
5 ^o Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	300,000 »
6 ^o Remboursements des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
7 ^o Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17
8 ^o Titres de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0, dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer . . .	1,638,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . fr.	47,187,213 17
	<hr/> <hr/>

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1889 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 fr.	21,546,319 07	
b) de l'exercice 1888. — Art. 5 de la loi du 28 mai 1888. fr.	45,063,066 96	
	<hr/>	66,409,386 03

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 22 juin 1889 fr.	229,824 10	
b) — 29 juillet 1889 »	10,000,000 »	
c) — 19 août 1889 »	52,159,922 61	
d) — — »	4,000,000 »	
	<hr/>	66,389,746 71
TOTAL. fr.	132,799,132 74	

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	132,799,132 74
on place les ressources extraordinaires »	47,187,213 17
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	85,611,919 57

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr.	330,514,902 »	
— extraordinaires »	47,187,213 17	
	<hr/>	377,702,115 17
Services ordinaires fr.	325,360,225 52	
— extraordinaires »	132,799,132 74	
	<hr/>	458,159,356 26
Soit un excédent de crédits de fr.	80,457,241 09	



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 377,702,115 17

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 391,391,619 46

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 387,036,516 49

Il est resté à recouvrer fr. 4,355,102 97

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>	Contribut ^s directes, douanes et accises.	5,192 08	"	106,075 66	111,265 74
	Enregistrement et domaines.	540,854 75	"	99,066 22	450,920 07
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	"	"	"	"
	Chemins de fer, etc.	"	"	1,057,722 71	1,057,722 71
<i>Capit. aux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	8,962 07	"	927,602 44	936,564 51
	Prisons	158 07	"	5,707 10	5,845 17
	Trésorerie générale, etc.	99 70	"	40,547 12	40,446 82
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines.	155,088 44	"	295,477 01	448,565 45
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	557 64	"	588,554 46	588,672 10
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	59,561 27	59,561 27
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	549,759 55	"	"	549,759 55
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	"	"	291,516 92	291,516 92
	Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	207,370 86	207,370 86
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	2,508 05	"	28,032 69	30,540 72
	Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,007 22	"	6,545 16	7,550 38
Totaux. . . . fr.		861,047 55	"	3,403,155 62	4,355,102 07
				<u>3,493,155 62</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 577,702,115 17
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 587,056,516 49

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 9,354,401 52

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	"	1,550,505 15
	Enregistrement et domaines	656,659 59	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	121,808 58
	Chemins de fer, etc.	"	5,704,728 25
	Trésorerie générale, etc.	500,000 "	"
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	160,715 59
	Chemins de fer, etc.	58,452 89	"
	Prisons	17,950 44	"
	Trésorerie générale, etc.	"	875,547 80
<i>Remboursements.</i>	Contributions	"	90,198 85
	Enregistrement et domaines	"	14,220 82
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	127,965 25	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
	Intérêts à 3.75 p. % restant dus par la ville d'Anvers en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 59 juin suivant	"	29,995 84
	Acompte sur la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	"	1,550,000 "
	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	51,511 60	"
	Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	105,286 57	"
	Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	"	716 "
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	56,855 "	"
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	25,200 27	"
	Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	64,694 15	"
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	25,822 05
	Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	"	"
	Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	"
	Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 % émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	"	655,970 48
		1,425,415 85	10,757,817 15
	Soit fr.		9,354,401 52

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1889 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 525,560,225 52

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1889 montent à fr. 522,176,094 28

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr. 521,722,707 13

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 433,387 15

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1894, époque de leur échéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 57 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 525,560,225 52 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 522,176,094 28 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 3,384,129 24

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,858,515 77 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice fr. 1,858,515 77

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 5,042,445 01

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	fr. 14,000	»
— de la Guerre	965	»
	<hr/>	14,965

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	1,459	»
	<hr/>	
A REPORTER.	fr. 16,424	»

REPORT. . . . fr. 16,424 »

c Sur les crédits transférés de l'exercice 1887 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	2,825 84	
— des Chemins de fer, etc.	981 74	
	<hr/>	5,807 58

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1888 :

Dette publique fr.	10,000 »	
Ministère de l'Agriculture, etc.	17,011 76	
— des Chemins de fer, etc.	435 03	
— de la Guerre	814 48	
Corps de la Gendarmerie	159 78	
	<hr/>	28,418 03

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1889 :

Dette publique. fr.	1,917,456 07	
Dotations {	Sénat.	22,577 47
	Chambre des Représentants.	29,508 49
	Cour des comptes	5,248 58
Ministère de la Justice	208,674 70	
— des Affaires Étrangères.	52,463 91	
— de l'Intérieur, etc.	595,090 83	
— de l'Agriculture, etc.	485,564 50	
— des Chemins de fer, etc.	667,500 71	
— de la Guerre	16,610 38	
Corps de la Gendarmerie	2 60	
Ministère des Finances	174,759 94	
Non- Valeurs et Remboursements	100,797 01	
	<hr/>	4,051,451 99
TOTAL des crédits à annuler. . fr.	<hr/>	4,100,101 62

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1890, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	1,569 29
--	----------

b. Crédits transférés de l'exercice 1887 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	1,500 »
--	---------

A REPORTER. fr.	2,869 29	<hr/>	4,100,101 62
-------------------------	----------	-------	--------------

REPORT. . . . fr.	2,869 29	4,100,101 62
c. Crédits transférés de l'exercice 1888 :		
Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	18,793 52	
— de la Guerre	1,187 59	
Corps de la Gendarmerie	2,311 68	
	<hr/>	22,294 79
d. Crédits propres à l'exercice 1889 :		
Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	215,443 05	
— des Chemins de fer, etc.	563,726 70	
— de la Guerre	272,503 45	
Corps de la Gendarmerie	63,504 13	
	<hr/>	917,179 31
Montant des crédits transférés à l'exercice 1890, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 163 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.		942,343 39
		<hr/>
ENSEMBLE. fr.		5,042,445 01
		<hr/> <hr/>

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1890 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 132,799,132 74

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1887, fr.	21,346,319 07
— — — — — 1888.	45,063,066 96
Crédits votés dans le cours de l'exercice	66,389,746 71
	<hr/>
	Fr. 132,799,132 74
	<hr/> <hr/>
Les dépenses liquidées pendant l'année 1889 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de	51,111,786 72
Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1890, époque de la clôture de l'exercice, sont de	51,070,645 15
	<hr/>
Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr.	41,141 59
	<hr/> <hr/>
A REPORTER. fr.	132,799,132 74

REPORT. . . . fr. 152,799,152 74

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 56 et 57 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1889.	fr.	51,111,786 72
on se trouve en présence d'un excédent de crédits de	fr.	81,687,546 02
qui a été transféré à l'exercice 1890, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 19 août 1889, à concurrence de		74,504,554 66
le surplus, soit	fr.	7,582,811 36
a été annulé pour cause de non emploi.		

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1889 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr.	521,722,707 15	} 572,795,582 26
Services extraordinaires.		51,070,645 15	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr.	455,587 15	} 494,528 74
Services extraordinaires.		41,141 59	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 575,287,881 »

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	} Crédits reportés de l'exercice 1885	fr.	14,965 »
		— — 1886	1,459 »
		— — 1887	5,807 58
		— — 1888	28,418 05
	} Crédits de l'exercice 1889		4,051,451 99
		4,100,101 62	
Services extraordinaires. — (Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et art. 2 de l'arrêté royal du 4 juillet 1887).			7,582,811 56

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 11,482,912 98

A REPORTER. fr. 384,770,795 98

REPORT. fr. 584,770,795 98

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1890 :

a. Service ordinaire (art. 50 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1886. . . . fr.	1,569 29	} 942,543 39
— — 1887. . . .	1,500 »	
— — 1888. . . .	22,294 79	
Crédits de l'exercice 1889	917,179 51	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 19 août 1889). 74,504,554 66 .

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1890. fr. 75,246,878 03

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 460,017,672 03

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 458,159,556 26

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1889, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,858,515 77

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 5.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889 ET DES EXERCICES ANTERIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1889 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 337,881,126 65
Dépenses	522,176,094 28
	EXCÉDENT DE RECETTES (boni). . . fr. 15,705,032 37

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 49,155,389 84
Dépenses	51,111,786 72
	EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 1,956,396 88

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 337,881,126 65	} 387,036,516 49
		— extraordinaires 49,155,389 84	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 322,176,094 28	} 373,287,881 »
		— extraordinaires 51,111,786 72	

Partant, l'excédent de recettes pour 1889 est de fr. 13,748,635 49

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1888, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 8,198,368 98

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1889, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 21,947,004 47

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1889, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1889 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 80,457,241 09

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre au contraire, un excédent de recettes de fr. 13,748,635 49 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 11,482,912 98

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,858,315 77

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 9,624,597 21

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1890, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 942,343 39

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 3 de la loi du 19 août 1889 74,304,554 66

Fr. 84,871,475 26

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 9,334,401 32

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1889 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 94,205,876 58

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 13,748,635 49

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1888 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1889, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1850 à 1888 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-neuf exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 9,791,982,345 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 252,645,932 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,579,517,689 11

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 11,769,250,352 73

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 9,905,070,245 54

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 425,256,055 85

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 44,605,081 27

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,874,483,124 75

A REPORTER. fr. 12,249,394,505 21 11,769,250,352 73

REPORT. . . fr. 12,249,394,505 21 11,769,250,352 75

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1889 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 337,610 69

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 12,249,056,894 52

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 479,806,541 79

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 12,026,838,487 97 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 257,588,135 24

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 12,018,640,118 99 c^s, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 230,416,775 53

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 488,004,910 77

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 8,198,368 98

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1889, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATIONS des états de développement des contributions et revenus publics	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LIV. A.	Impôts	Contributions directes, douanes et accises 118,412,525 »
— B.		Enregistrement et domaines 50,814,000 »
— C.		Enregistrement et domaines 1,045,000 »
— D, E, F.	PÉAGES	Chemins de fer, Postes, etc. 140,926,000 »
— F ^{bis} .		Trésorerie générale, etc. 500,000 »
— G.		Enregistrement et domaines 2,050,000 »
— H.		Chemins de fer, Postes, etc. 125,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS.	Prisons 295,000 »
— J.		Trésorerie générale, etc. 12,461,500 »
— K.		Contributions directes, etc. 600,000 »
— L.	REBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines 498,000 »
— M.		Prisons 22,984 »
— N.		Trésorerie générale, etc. 2,521,895 »
TOTALS fr.		550,514,902 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
	Intérêts à 5,75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	115,000 »
	Acompte sur la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	»
	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	»
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	500,000 »
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»
	Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)	»
	Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	220,000 »
	Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	»
	Part de l'État dans le produit de la vente d'un bâtiment d'école pour filles situé à Thourout et connu sous le nom d'« Oude Stokerij ». (Arrêté royal du 26 août 1889.)	»
À REPORTER fr.		633,000 »

L'EXERCICE 1889.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1889.	En 1890.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
120,034,085 87	115,255,661 91	4,687,158 22	119,942,820 13	111,265 74	"	1,530,295 13	119,942,820 13
50,597,261 58	49,855,889 08	503,451 55	50,157,340 41	459,920 97	656,659 59	"	50,157,340 41
1,206,808 58	1,187,500 67	19,507 91	1,206,808 58	"	"	121,868 58	1,206,808 58
147,688,450 96	141,956,828 15	4,695,500 12	146,650,728 25	1,057,722 71	"	5,704,728 25	146,650,728 25
"	"	"	"	"	500,000	"	"
5,747,277 90	2,759,915 24	70,798 15	2,810,715 59	936,561 51	"	160,715 59	2,810,715 59
86,567 11	86,567 11	"	86,567 11	"	58,452 89	"	86,567 11
285,814 75	96,255 81	181,733 75	277,969 56	5,845 17	17,050 41	"	277,969 56
15,577,294 62	11,255,500 60	2,105,547 20	15,556,847 80	40,446 82	"	875,517 80	15,556,847 80
699,198 85	661,551 78	54,637 65	699,198 85	"	"	29,198 83	699,198 85
900,786 27	418,676 66	95,544 16	512,220 82	448,565 45	"	14,220 82	512,220 82
22,984 "	22,984 "	"	22,984 "	"	"	"	22,984 "
2,585,599 87	2,195,567 77	1,560 "	2,196,927 77	588,672 10	127,965 25	"	2,196,927 77
541,510,130 12	525,691,458 76	12,189,067 89	557,881,126 65	5,429,005 47	1,140,888 15	8,506,512 80	557,881,126 65
153,995 84	153,995 84	"	153,995 84	"	"	20,995 81	153,995 84
1,550,000 "	1,550,000 "	"	1,550,000 "	"	"	1,550,000 "	1,550,000 "
288,249 58	229,555 28	19,550 05	248,688 51	59,561 27	51,311 69	"	248,688 51
549,759 35	"	"	"	a) 549,759 35	"	"	"
52,129 45	50,981 55	1,147 90	52,129 45	"	"	"	52,129 45
55,484 55	55,484 55	"	55,484 55	"	"	"	55,484 55
18,547 56	18,547 56	"	18,547 56	"	105,286 57	"	18,547 56
5,218 76	2,938 76	280 "	5,218 76	"	"	"	5,218 76
5,555 35	5,555 35	"	5,555 35	"	"	"	5,555 35
2,456,718 20	2,026,619 65	20,777 95	2,047,597 58	589,520 62	156,598 26	1,570,995 84	2,047,597 58
a) Droits annulés fr. 549,759 35							

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	635,000 •
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	•
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 •
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 •
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 •
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	•
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	•
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	•
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. o/o, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1883. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,020 17
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 p. o/o, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	•
Titres de la dette publique à 5 1/2 p. o/o, émis pendant l'année 1889, en vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	1,058,900 •
TOTALS. fr.	47,187,213 17
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	330,514,002 •
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	377,702,115 17
Recette à l'exercice 1889 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1888, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (état litt. Z)	8,198,368 08
	385,900,484 15

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT Jégnitif DU BUDGET.
	En 1889.	En 1890.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
2,456,718 20	2,026,619 05	20,777 93	2,047,597 58	589,520 62	156,598 26	1,570,905 84	2,047,597 58
716 »	716 »	»	716 »	»	»	716 »	716 »
153,749 »	153,749 »	»	153,749 »	»	36,835 »	»	153,749 »
506,316 05	274,799 75	»	274,799 75	291,516 92	25,200 27	»	274,799 75
542,076 71	535,505 85	»	535,505 85	207,370 86	64,694 15	»	535,505 85
49,151 81	18,591 09	»	18,591 09	a) 50,540 72	»	»	18,591 09
11,038 87	3,688 49	»	3,688 49	b) 7,550 58	»	23,822 03	3,688 40
1,542 45	1,542 45	»	1,542 45	»	»	»	1,542 45
44,045,629 17	44,045,629 17	»	44,045,629 17	»	»	»	44,045,629 17
2,263,370 48	2,263,370 48	»	2,263,370 48	»	»	»	2,263,370 48
50,600 »	30,600 »	»	30,600 »	»	»	655,070 48	50,600 »
50,081,489 54	49,134,611 91	20,777 95	49,155,389 84	926,099 50	283,327 68	2,251,504 35	49,155,389 84
341,510,150 12	325,601,458 76	12,189,667 89	337,881,126 65	3,429,003 47	1,140,088 15	8,506,312 80	337,881,126 65
391,591,619 46	374,826,070 67	12,210,445 82	387,036,516 49	4,555,102 97	1,423,415 83	10,757,817 15	387,036,516 49
					9,334,401 52		
a) Sommes portées en surséance indéfinie. fr.				2,508 03			
Articles reportés				28,052 69			
				fr. 30,540 72			8,198,368 98
b) Sommes portées en surséance indéfinie. fr.				1,007 23			
Articles reportés				6,343 16			
				fr. 7,350 38			395,234,885 47

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accor- dés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1889.	En 1890.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Exercice 1885.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	24,157 25	10,157 25	10,000 "	157 25	10,157 25
— de la Guerre	965 "	"	"	"	"
	25,122 25	10,157 25	10,000 "	157 25	10,157 25
Exercice 1886.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	5,628 29	2,600 "	"	2,600 "	2,600 "
Exercice 1887.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	21,775 41	17,447 57	"	17,447 57	17,447 57
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,850 39	4,848 65	"	4,848 65	4,848 65
	27,625 80	22,296 22	"	22,296 22	22,296 22
Exercice 1888.					
Dette publique	13,420 "	3,420 "	"	3,420 "	3,420 "
Ministère de la Justice	5,257 50	5,257 50	5,257 50	"	5,257 50
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	196,787 48	160,980 20	78,577 10	82,603 01	160,980 20
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	19,860 94	19,425 91	16,535 64	2,800 27	19,425 91
— de la Guerre	8,533 10	6,534 05	5,285 70	1,048 55	6,534 05
Corps de la Gendarmerie	53,817 55	33,345 87	1,078 78	52,267 09	53,345 87
	279,456 55	228,745 51	106,514 81	122,228 70	228,745 51

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
		LES DÉPENSES.	LES CRÉDITS.	complémentaires à accorder.	non consommés et à annuler.	à transférer à l'exercice 1890, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	DÉFENSIF de l'exercice 1889.	
»	»	14,000 »	»	»	14,000 »	»	10,157 25	
»	»	965 »	»	»	965 »	»	»	
»	»	14,965 »	»	»	14,965 »	»	10,157 25	
»	»	2,828 27	»	»	1,459 »	1,369 29	2,600 »	
»	»	4,325 84	»	»	2,825 84	1,500 »	17,447 57	
»	»	981 74	»	»	981 74	»	4,848 65	
»	»	5,307 58	»	»	3,807 58	1,500 »	22,296 22	
»	»	10,000 »	»	»	10,000 »	»	5,420 »	
»	»	»	»	»	»	»	5,237 50	
»	»	35,807 28	»	»	17,011 76	18,795 52	160,980 20	
»	»	455 05	»	»	455 05	»	19,425 91	
»	»	1,900 07	»	»	811 48	1,187 59	6,354 05	
»	»	2,471 46	»	»	159 78	2,311 68	33,545 87	
»	»	50,712 84	»	»	28,418 05	22,294 79	228,743 51	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1889.	En 1890.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. O.	Dette publique	99,675,646 28	07,782,094 07	82,540,555 05	15,197,450 85	97,747,005 88
	Liste civile	5,500,000	5,500,000	5,500,000	•	5,500,000
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•	200,000
— P.	Dotations					
	Sénat	105,600	82,622 55	80,000	2,622 55	82,622 55
	Chambre des Représentants	005,052	874,645 51	722,115 37	152,528 14	874,645 51
	Cour des comptes	251,800	216,551 42	218,358 85	8,192 50	226,551 42
— Q.	Ministère de la Justice	15,725,575	10,056,754 75	11,321,942 29	4,695,053 01	10,010,975 50
— R.	— des Affaires Étrangères	2,525,420	2,402,956 00	1,955,299 08	520,055 25	2,481,554 55
— S.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,855,171	22,469,760 17	19,152,166	3,057,330 44	22,209,496 44
— T.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,995,170 41	16,298,361 06	10,155,371 72	6,081,357 77	16,236,909 40
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	94,252,455 55	95,637,703 79	45,639,967 52	49,975,996 75	95,615,964 27
— V.	— de la Guerre	46,854,752	46,545,618 10	16,159,194 48	50,355,355 31	46,514,549 70
— W.	Corps de la Gendarmerie	4,178,500	4,112,793 27	5,191,798 05	920,948 18	4,112,748 23
— X.	Ministère des Finances	15,604,800 59	15,498,272 83	6,145,593 98	9,346,352 01	15,489,946 89
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	1,656,500	2,354,185 62	326,408 13	2,023,647 94	2,350,146 07
		325,022,612 85	321,912,297 50	190,115,858 48	122,343,051 07	321,458,910 15

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
		LES DÉPENSES.	LES CRÉDITS.	complémentaires à accorder.	non consommés et à annuler.	à transférer à l'exer- cice 1890, confor- mément à l'article 26 de la loi sur la comptabilité.	DÉFINITIFS de l'exercice 1889.	
35,090 10	"	1,917,456 07	25,005 80	25,905 80	1,017,456 07	"	97,782,004 07	
"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	22,577 47	"	"	22,577 47	"	82,622 55	
"	"	29,508 40	"	"	29,508 40	"	874,043 51	
"	"	5,248 58	"	"	5,248 58	"	220,551 42	
19,759 45	"	208,671 70	519,851 45	519,851 45	208,671 70	"	10,050,754 75	
11,601 76	"	52,465 91	"	"	52,465 91	"	2,402,956 00	
260,263 73	"	395,090 85	27,680 "	27,080 "	595,090 85	"	22,469,760 17	
61,451 57	"	698,809 55	"	"	485,564 50	213,445 05	10,298,561 06	
21,759 52	"	1,055,027 41	418,275 65	418,275 65	667,500 71	565,726 70	95,657,705 79	
51,068 40	"	280,115 81	"	"	16,610 58	272,505 45	40,545,618 19	
47 04	"	65,506 75	"	"	2 60	65,504 15	4,112,705 27	
8,525 94	"	174,759 94	68,142 18	68,142 18	174,759 94	"	15,498,272 85	
4,059 55	"	100,797 01	798,482 65	798,482 65	100,797 01	"	2,354,185 62	
455,587 15	"	4,908,631 50	1,858 515 77	1,858,315 77	4,051,451 99	917,179 51	521,912,297 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
<i>Ministère des Affaires Étrangères.</i>								
1	.	4	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	55,585 84	.	.	55,585 84	55,500 64
2	72	"	Frais faits à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse en Belgique	25,500 "	25,500 "	15,000 "
TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères.				55,585 84	.	25,500 "	50,085 84	51,466 64
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>								
<i>Anciens services.</i>								
3	"	6a	Nouvelles installations du Tir national	94,984 45	.	.	275,984 45	77,651 88
3a	"	6b	Id. id.	100,000 "	.		97,724 55
3b	5	"	Id. id.	81,000 "		21,507 91
4	1	"	Continuation de l'armement et de l'équipement de la garde civique. Infanterie et corps spéciaux .	.	.	250,000 "	250,000 "	55,058 50
5	6	"	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	92,000 "	92,000 "	51,526 20
TOTAUX. fr.				94,984 45	100,000 "	425,000 "	617,984 45	261,758 82
<i>Lettres, sciences et beaux-arts.</i>								
6	"	15	Acquisitions de manuscrits de la bibliothèque Phillips, à Cheltenham	11,125 06	.	11,125 06	.
7	10	"	Acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque royale.	9,000 "	9,000 "	8,999 70
8	"	26a	Construction d'un Musée de beaux-arts à Anvers.	.	86,000 "	.	172,000 "	86,000 "
8a	9	"	Id. id.	86,000 "		.
9	"	57	Restauration du Steen à Anvers. — Subside . .	.	26,666 67	.	26,666 67	26,666 67
10	7	"	Musées royaux des arts décoratifs industriels. — Conservatoire de Liège	120,000 "	120,000 "	20,560 "
11	8	"	Acquisition de tapisseries de Bruxelles pour les musées royaux des arts décoratifs et industriels.	.	.	175,000 "	175,000 "	175,000 "
TOTAUX. fr.				.	125,701 75	590,000 "	515,791 75	517,226 57

CICE 1889 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS rattachés à l'exercice de l'exercice 1889.	
55,566 64	"	55,566 64	"	"	17 20	17 20	"	35,566 64	
15,000 "	000 "	15,000 "	"	"	7,600 "	"	7,600 "	15,900 "	
50,566 64	900 "	51,466 64	"	"	7,617 20	17 20	7,600 "	51,466 64	
77,651 88	"	77,651 88	"	"	17,552 57	17,552 57	"	77,651 88	
97,684 53	40 "	97,724 53	"	"	2,275 07	"	2,275 07	97,724 53	
21,597 91	"	21,597 91	"	"	59,602 09	"	59,602 09	21,597 91	
27,918 50	5,740 "	53,658 50	"	"	216,341 50	"	216,341 50	53,658 50	
29,084 16	2,242 04	31,326 20	"	"	60,675 80	"	60,675 80	31,326 20	
255,716 78	8,022 04	261,738 82	"	"	556,245 63	17,552 57	558,805 06	261,738 82	
"	"	"	"	"	11,125 06	"	11,125 06	"	
8,000 70	"	8,000 70	"	"	0 50	"	0 50	8,000 70	
86,000 "	"	86,000 "	"	"	"	"	"	86,000 "	
"	"	"	"	"	86,000 "	"	86,000 "	"	
26,666 67	"	26,666 67	"	"	"	"	"	26,666 67	
"	20,560 "	20,560 "	"	"	99,440 "	"	99,440 "	20,560 "	
175,000 "	"	175,000 "	"	"	"	"	"	175,000 "	
206,666 57	20,560 "	517,226 57	"	"	106,565 36	"	106,565 36	517,226 57	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'année royale de 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			<i>Service de l'instruction publique.</i>					
12	•	7	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'Etat	57 50	»	»	57 50	57 43
12a	•	7a	Id. id.	»	548,752 68	»	848,770 24	258,195 94
12b	•	•	Id. id.	•	»	300,000 »	»	»
15	•	8	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	84,406 24	»	»	154,406 24	69,873 »
15a	•	5	Id. id.	•	»	50,000 »	»	40,000 »
14	•	9	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	454,669 28	»	»	454,669 28	454,669 28
14a	•	9a	Id. id.	»	785,000 »	»	2,037,069 28	148,558 55
14b	•	•	Id. id.	»	•	800,000 »	»	•
15	•	11	Universités de Liège et de Gand — Appareils et collections pour les cours pratiques	•	11,555 64	•	11,555 64	3,076 05
16	•	12	Avances pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	59 80	•	•	•	•
16a	•	12a	Id. id.	•	158,189 56	•	558,229 16	157,596 57
16b	•	•	Id. id.	•	•	400,000 »	•	227,731 51
			TOTAUX. fr.	550,152 88	1,501,477 68	1,550,000 »	3,590,650 56	1,359,718 53
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	654,137 55	1,725,269 41	2,565,000 »	4,722,406 74	1,918,685 52
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>					
			<i>Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.</i>					
17	•	11	Transfert et installation de l'école d'horticulture de l'Etat à Gand dans les locaux de l'ancienne école normale. — Achat de matériel	•	•	11,450 »	11,450 »	•
18	•	15	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	•	300,000 »	•	300,000 »	300,000 »
19	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale. (Loi du 19 août 1889. <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	•	•	500,000 »	500,000 »	120,541 »
			A REPORTER fr.	•	300,000 »	511,450 »	811,450 »	420,541 »

CICE 1889 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1839.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1889.	
57 45	"	57 45	"	"	0 15	0 15	"	57 45	
258,065 79	150 15	258,195 04	"	"	310,550 74	"	310,550 74	258,195 94	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
69,875 "	"	69,875 "	"	"	14,555 24	14,555 24	"	69,875 "	
40,000 "	"	40,000 "	"	"	10,000 "	"	10,000 "	40,000 "	
455,047 11	1,022 17	454,669 28	"	"	"	"	"	454,669 28	
5,928 "	142,610 55	148,538 55	"	"	654,461 45	"	654,461 45	148,538 55	
"	"	"	"	"	800,000 "	"	800,000 "	"	
5,076 05	"	5,076 05	"	"	8,479 59	"	8,479 59	5,076 05	
"	"	"	"	"	50 80	50 80	"	"	
157,557 57	"	157,557 57	259 20	"	592 79	"	592 79	157,596 57	
215,710 98	15,924 87	227,655 85	95 66	"	172,268 49	"	172,268 49	227,751 51	
1,181,095 76	158,287 74	1,559,585 47	554 86	"	2,250,912 25	14,575 17	2,256,359 06	1,559,718 55	
1,751,478 88	186,869 78	1,918,548 66	554 86	"	2,805,725 22	51,925 74	2,771,797 48	1,918,685 52	
"	"	"	"	"	11,450 "	"	11,450 "	"	
500,000 "	"	500,000 "	"	"	"	"	"	300,000 "	
"	120,541 "	120,541 "	"	"	379,450 "	"	379,459 "	120,541 "	
300,000 "	120,541 "	420,541 "	"	"	599,909 "	"	300,909 "	420,541 "	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS ajoutés par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'État.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. fr.	•	300,000 •	511,450 •	811,450 •	420,541 •
20	•	3	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	•	600,000 •	•	600,000 •	521,214 72
20a	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène ou de distribution d'eau potable. (Loi du 10 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	•	•	500,000 •	500,000 •	•
21	•	•	Subsides en vue de travaux extraordinaires de redressement ou d'amélioration aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	•	•	500,000 •	500,000 •	10,666 66
			TOTAUX. fr.	•	900,000 •	1,511,450 •	2,411,450 •	752,422 58
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
22	•	17a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	1,296 86	•	•	•	1,284 00
22a	•	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	•	509,002 72	•	•	497,341 06
22b	12	•	Raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles. — Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinq-quantenaire. — Subsides pour construction ou amélioration de routes (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	•	•	500,000 •	3,953,466 72	1,063 47
22c	•	17c	Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides	•	161,167 48	•	•	160,972 94
22d	•	17d	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888, 1 ^o , <i>Moniteur</i> du 5, n° 126.)	•	481,999 66	•	•	•
22e	•	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	•	•	2,500,000 •	•	180,211 78
			A REPORTER. fr.	1,296 86	1,152,169 86	2,600,000 •	3,953,466 72	840,874 15

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 août 1889.	CRÉDITS définitivement de l'exercice 1889.	
300,000	120,541	420,541	"	"	300,000	"	300,000	420,541	
315,768 72	5,446	321,214 72	"	"	278,785 28	"	278,785 28	321,214 72	
"	"	"	"	"	500,000	"	500,000	"	
"	10,666 66	10,666 66	"	"	489,553 54	"	489,553 54	10,666 66	
615,768 72	136,655 66	752,422 58	"	"	1,659,027 02	"	1,059,027 02	752,422 58	
1,284 90	"	1,284 90	"	"	11 96	11 96	"	1,284 90	
464,691 71	29,778 79	494,470 50	2,870 56	"	11,661 66	"	11,661 66	497,341 06	
1,063 47	"	1,063 47	"	"	298,956 53	"	298,956 53	1,063 47	
160,969 42	3 52	160,972 94	"	"	194 54	"	194 54	160,972 94	
"	"	"	"	"	481,999 66	"	481,999 66	"	
173,157 16	13,856 37	188,993 53	218 25	"	2,310,788 22	"	2,310,788 22	189,211 78	
803,166 66	43,618 68	846,785 34	3,088 81	"	3,103,592 57	11 96	3,103,580 61	849,874 15	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 ju n, 29 juillet et 19 août 1887.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. . . . fr.	1,296 86	1,152,160 86	2,800,000 »	5,055,466 72	849,874 15
25	•	18	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	2,225 33	»	»	102,225 33	»
25a	14	»	Id. id.	»	»	100,000 »		»
24	•	19	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	»	151,050 »	»	281,050 »	106,850 90
24a	13	»	Id id.	»	»	150,000 »		25,250 »
25	15	»	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	»	»	100,000 »	100,000 »	»
20	•	20a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	221,286 16	»	»	716,286 16	221,286 16
20a	»	20b	Id. id.	»	495,000 »	»		99,005 52
27	16	»	Honoraires d'architectes relativement à des constructions d'écoles normales primaires. Comptes arriérés relatifs à la construction d'écoles normales et honoraires d'architectes	»	»	85,000 »	85,000 »	44,588 57
28	•	25a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	»	465,844 16	»	1,013,844 16	395,224 74
28a	18	•	Transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	»	»	550,000 »		105,801 25
29	•	24	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	»	15,859 90	»	40,859 90	15,859 90
29a	19	•	Id. id.	»	»	25,000 »		24,999 94
30	•	25a	Palais des beaux-arts. — Peinture décorative de la grande salle.	»	124,660 »	»	128,905 61	76,368 40
30a	•	25b	Id. Transfert du musée ancien.	4,245 61	»	»		4,254 35
31	•	27a	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	100,000 »	»	»	159,500 »	82,451 25
31a	24	•	Id. id.	»	»	59,500 »		»
32	•	28	Musée d'histoire naturelle — Mobilier	50,000 »	»	»	200,000 »	50,000 »
32a	25	•	Id. id.	»	»	150,000 »		50,191 58
33	•	29	Transfert du Musée d'antiquités	8,784 44	»	»	8,784 44	4,781 45
34	•	30	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. Construction. Participation de l'État dans les frais du Grand Concours industriel de 1888. Raccordement au chemin de fer de l'État	63 51	»	»	62,922 90	37 50
34a	•	30a	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. Construction, sauf la construction centrale.	»	62,859 59	»		61,017 80
			A REPORTER. . . . fr.	387,899 91	2,445,423 31	4,019,500 »	8,852,823 22	2,217,570 04

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS de l'exercice 1889.	
805,166 66	45,618 68	846,785 54	5,088 81	"	5,105,502 57	11 06	5,105,580 61	840,874 15	
"	"	"	"	"	2,225 55	2,225 55	"	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
106,859 90	"	106,859 90	"	"	24,210 10	"	24,210 10	106,859 90	
25,250 "	"	25,250 "	"	"	124,750 "	"	124,750 "	25,250 "	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
221,286 10	"	221,286 16	"	"	"	"	"	221,286 16	
96,155 52	5,750 "	99,905 52	"	"	595,096 48	"	595,096 48	99,905 52	
44,588 57	"	44,588 57	"	"	40,411 65	"	40,411 65	44,588 57	
565,002 85	50,921 89	593,224 74	"	"	70,619 42	"	70,619 42	593,224 74	
105,801 25	"	105,801 25	"	"	444,198 75	"	444,198 75	105,801 25	
15,859 90	"	15,859 90	"	"	"	"	"	15,859 90	
22,599 94	2,400 "	24,999 94	"	"	0 06	"	0 06	24,999 94	
76,568 40	"	76,568 40	"	"	48,291 60	"	48,291 60	76,568 40	
4,254 55	"	4,254 55	"	"	9 26	9 26	"	4,254 55	
76,505 68	6,125 55	82,451 25	"	"	17,568 77	17,568 77	"	82,451 25	
"	"	"	"	"	59,500 "	"	59,500 "	"	
50,000 "	"	50,000 "	"	"	"	"	"	50,000 "	
50,191 58	"	50,191 58	"	"	99,808 62	"	99,808 62	50,191 58	
2,242 50	2,558 95	4,781 45	"	"	4,002 99	4,002 99	"	4,781 45	
37 50	"	37 50	"	"	26 01	26 01	"	37 50	
61,897 "	20 80	61,917 80	"	"	941 59	"	941 59	61,917 80	
2,125,805 56	88,675 87	2,214,481 25	5,088 81	"	4,635,255 18	25,844 52	4,611,408 86	2,217,570 01	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 30 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. . . . fr.	587,899 01	2,443,423 31	4,019,500	6,852,823 22	2,217,370 01
55	•	32a	Bâtiments de l'ancien Champ des manœuvres à Bruxelles. — Parachèvement de la galerie circulaire	"	48,142 75	"	48,142 75	48,152 93
56	20	•	Palais du Parc du Cinquantenaire. — Travaux d'achèvement et d'appropriation	"	"	700,000	706,000	551,035 78
57	21	•	Entrée centrale et cour d'honneur du palais	"	"	400,000	400,000	"
58	•	31a	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000	"	"	"	"
58a	50	•	Bibliothèque royale — Établissement d'un plancher en fer	"	"	75,000	210,000	"
58b	•	31b	Bibliothèque royale. — Appropriation des locaux délaissés par le Musée de l'industrie	"	60,000	"	"	17,690 45
59	"	35a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	618 51	"	"	"	618 51
59a	•	35b	Id. id.	"	469,368 60	"	919,987 11	119,297 06
59b	22	•	Id. id.	"	"	450,000	"	"
40	"	35	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	30,000	"	30,000	"
41	"	1	Palais de Justice de Bruxelles. — Travaux.	250 09	"	"	"	"
41a	17	•	Id. id.	"	"	74,525 61	78,774 60	13,823 43
41b	"	36	Id. — Travaux de peinture	4,000	"	"	"	4,000
42	"	5	Construction d'une maison d'arrêt à Verriers	150,805 09	"	"	"	1,854 50
42a	•	5a	Id. id.	"	50,000	"	580,805 09	"
42b	27	•	Id. id.	"	"	200,000	"	"
43	28	•	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai.	"	"	220,000	220,000	90,717 57
44	29	•	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	7,500	7,500	7,486 88
45	26	•	Appropriation des anciens locaux du Musée d'histoire naturelle pour le transfert des archives	"	"	250,000	250,000	"
46	•	38	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables	50,000	"	"	50,000	29,997 76
47	•	39	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes	880	"	"	880	"
48	•	40	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre (Loi du 14 août 1887 § 5.)	50,000	"	"	"	25,051 20
48a	•	40a	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit.	"	80,000	"	140,000	48,401 15
48b	25	•	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand	"	"	50,000	"	"
			TOTAUX. fr.	659,452 50	3,182,954 64	6,432,523 61	10,274,910 75	2,957,487 24

CICE 1889 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPLAIS	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi n° 19 août 1890.	CRÉDITS COMPLÈTEMENT de l'exercice 1889.	
2,125,805 56	88,675 87	2,214,481 25	5,088 81	•	4,658,253 18	25,844 52	4,611,408 80	2,217,570 04	
48,152 93	•	48,152 93	•	•	9 80	•	9 80	48,152 93	
331,055 78	•	331,055 78	•	•	374,044 22	•	374,044 22	331,055 78	
•	•	•	•	•	400,000 •	•	400,000 •	•	
•	•	•	•	•	75,000 •	75,000 •	•	•	
•	•	•	•	•	75,000 •	•	75,000 •	•	
17,600 45	•	17,600 43	•	•	42,500 57	•	42,500 57	17,600 45	
200 73	•	290 73	327 78	•	•	•	•	618 51	
119,267 89	•	119,267 89	29 17	•	350,071 54	•	350,071 54	119,267 86	
•	•	•	•	•	450,000 •	•	450,000 •	•	
•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
•	•	•	•	•	250 99	250 99	•	•	
15,825 45	•	15,825 45	•	•	60,700 18	•	60,700 18	15,825 45	
4,000 •	•	4,000 •	•	•	•	•	•	4,000 •	
1,854 50	•	1,854 50	•	•	128,968 50	128,968 50	•	1,854 50	
•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
90,717 57	•	90,717 57	•	•	120,282 45	•	120,282 45	90,717 57	
7,496 88	•	7,496 88	•	•	5 12	•	5 12	7,496 88	
•	•	•	•	•	250,000 •	•	250,000 •	•	
29,997 76	•	29,997 76	•	•	2 24	2 24	•	29,997 76	
•	•	•	•	•	880 •	880 •	•	•	
25,951 20	•	25,951 20	•	•	4,048 80	4,048 80	•	25,951 20	
48,401 15	•	48,401 15	•	•	51,598 85	•	51,598 85	48,401 15	
•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
2,865,565 61	88,675 87	2,954,041 48	5,445 76	•	7,317,425 51	252,904 94	7,084,428 57	2,957,487 24	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	TOTAL.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
<i>Travaux hydrauliques.</i>								
49	"	41a	Meuse. — Expropriations et travaux	694,052 76	"	"	1,794,952 76	558,443 07
49a	"	41b	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art.	"	700,000 "	"		"
49b	31	"	Id. Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	"	"	400,000 "		"
50	"	42a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux .	85,575 92	"	"	255,575 92	20,455 55
50a	32	"	Id. id.	"	"	170,000 "		"
51	"	43a	Ourthe. — Expropriations et travaux.	200,000 "	"	"	200,000 "	5,059 50
52	"	44a	Escaut. — Expropriations et travaux	734,977 70	"	"	2,454,977 70	734,841 14
52a	"	44b	Id. id.	"	700,000 "	"		"
52b	35	"	Id. id.	"	"	1,000,000 "		"
53	"	45	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	28,716 51	"	"	28,716 51	1,081 "
54	"	46a	Haine. — Expropriations et travaux d'amélioration	"	100,500 "	"	100,500 "	7,129 94
55	"	47	Dendre. — Expropriations et travaux	182,895 72	"	"	182,895 72	22,069 05
56	37	"	Rupel — Expropriations et travaux.	"	"	400,000 "	400,000 "	"
57	"	49a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . .	156,085 79	"	"	956,085 79	156,085 70
57a	"	49b	Id. id.	"	400,000 "	"		"
57b	38	"	Id. id.	"	"	400,000 "		"
58	"	51	Démer. — Expropriations et travaux.	154,627 40	"	"	254,627 40	154,527 40
58a	"	51a	Id. id.	"	100,000 "	"		"
59	"	55	Yser. — Expropriations et travaux.	44,500 48	"	"	184,599 48	44,599 48
59a	"	55a	Id. id.	"	70,000 "	"		"
59b	40	"	Id. id.	"	"	70,000 "		"
60	"	54	Lys. — Expropriations et travaux	60,550 84	"	"	160,550 84	50,559 20
60a	36	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
61	"	55a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	64,432 50	"	"		64,432 50
62	"	56a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	200,000 "	"	"	500,000 "	200,000 "
62a	"	56b	Id. id.	"	200,000 "	"		"
62b	39	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
A REPORTER. fr.				2,560,972 31	2,270,500 "	2,640,000 "	7,486,472 31	2,225,656 95

CICE 1889 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1889.	
556,307 08	2,156 89	558,443 97	"	"	156,488 79	156,488 79	"	558,443 97	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
10,901 53	554 "	20,455 53	"	"	64,920 59	64,920 59	"	20,455 53	
"	"	"	"	"	170,000 "	"	170,000 "	"	
5,459 50	"	5,459 50	"	"	196,960 70	196,960 70	"	5,459 50	
754,068 40	547 52	754,615 72	25 42	"	356 05	356 05	"	754,041 14	
71,570 "	"	71,570 "	"	"	628,650 "	"	628,650 "	71,570 "	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
1,081 "	"	1,081 "	"	"	27,655 51	27,655 51	"	1,081 "	
7,078 56	51 58	7,129 94	"	"	102,570 06	"	102,570 06	7,129 94	
22,069 05	"	22,069 05	"	"	160,826 67	160,826 67	"	22,069 05	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
156,085 79	"	156,085 79	"	"	"	"	"	156,085 79	
71,549 65	1,054 88	72,404 53	"	"	527,595 47	"	527,595 47	72,404 53	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
154,527 40	"	154,527 40	"	"	100 "	100 "	"	154,527 40	
24,254 04	668 21	24,922 25	"	"	75,077 75	"	75,077 75	24,922 25	
44,599 48	"	44,599 48	"	"	"	"	"	44,599 48	
55,069 89	"	55,069 89	"	"	36,950 11	"	36,950 11	55,069 89	
"	"	"	"	"	70,000 "	"	70,000 "	"	
56,718 06	13,841 14	50,559 20	"	"	9,971 64	9,971 64	"	50,559 20	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
23,757 50	"	23,757 50	"	"	40,674 80	40,674 80	"	23,757 50	
199,959 68	60 52	200,000 "	"	"	"	"	"	200,000 "	
85,705 18	"	85,705 18	"	"	114,296 82	"	114,296 82	85,705 18	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
2,204,717 19	18,914 54	2,223,631 53	25 42	"	5,262,815 56	657,915 15	4,624,900 21	2,223,656 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. . . . fr.	2,566,972 51	2,279,500 0	2,640,000 0	7,486,472 31	2,223,056 05
63	•	57a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	90 0	0	0	87,117 62	72 11
65a	•	57b	Id. id.	0	87,027 62	0		
64	•	58a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	0	160,321 45	0	566,753 49	118,257 61
64a	54	•	Id. id.	0	0	200,000 0		
64b	•	58b	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 5.)	9,432 04	0	0	2,092,665 67	991,877 85
65	•	59a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	992,665 67	0	0		
65a	35	•	Id. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	0	0	2,000,000 0	557,670 55	
66	•	60a	Canal de Gand à Ternenzen. — Expropriations et travaux	0	1,163,171 53	0	1,163,171 53	393,581 44
67	•	61a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	50,000 0	0	0	80,000 0	19,105 97
67a	•	61b	Id. id.	0	50,000 0	0		
68	•	62	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études	0	50,000 0	0	50,000 0	51 0
69	•	65a	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux d'amélioration.	0	400,000 0	0	600,000 0	24,365 46
69a	45	•	Id. — Établissement d'un bassin à flot	0	0	200,000 0		
70	•	64	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux.	328,494 34	0	0	988,044 34	55,110 35
70a	•	64a	Id. id.	0	159,550 0	0		
71	•	66	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations	42,870 01	0	0	42,870 01	477 55
72	•	67	Port d'Ostende. — Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'État. (Loi du 14 août 1887, § 2.)	40,474 15	0	0	2,465,474 15	40,474 15
72a	•	67a	Id. id.	0	1,425,000 0	0		
72b	41	•	Id. Expropriations et travaux d'amélioration	0	0	1,000,000 0	524,631 68	
73	42	•	Id. Dragages sur le Stroombank.	0	0	250,000 0	250,000 0	0
74	•	68	Côtes. — Expropriations et travaux.	80,000 0	0	0	80,000 0	73,265 89
75	•	69	Marégraphes — Expropriations et travaux	9,640 45	0	0	9,640 45	0
76	•	70	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	0	22,484 47	0	22,484 47	9,505 88
			TOTAUX. . . . fr.	4,617,038 95	5,777,035 07	6,290,000 0	16,084,004 02	6,462,605 54

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DE DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS EXPENSIFS de l'exercice 1889.	
2,204,717 19	18,914 54	2,223,631 53	25 42	•	5,262,815 56	657,015 15	4,624,900 21	2,225,656 05	
5 96	68 15	72 11	•	•	17 80	17 80	•	72 11	
•	•	•	•	•	87,027 62	•	87,027 62	•	
118,257 61	•	118,257 61	•	•	42,085 84	•	42,085 84	118,257 61	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
•	•	•	•	•	6,432 04	6,432 04	•	•	
991,142 15	635 02	991,775 17	102 66	•	787 84	787 84	•	991,877 85	
460,850 72	96,794 95	557,645 67	24 88	•	1,442,329 47	•	1,442,329 47	557,070 55	
586,255 79	7,547 65	593,803 44	•	•	760,590 00	•	760,590 00	593,581 44	
18,845 82	260 15	19,105 97	•	•	50,894 05	50,894 05	•	19,105 97	
155 •	•	155 •	•	•	29,845 •	•	29,845 •	155 •	
51 •	•	51 •	•	•	40,000 •	•	40,000 •	51 •	
24,562 10	3 56	24,565 66	•	•	575,654 54	•	575,654 54	24,565 40	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
55,110 55	•	55,110 55	•	•	775,585 99	775,585 99	•	55,110 35	
7,296 14	•	7,296 14	•	•	152,255 86	•	152,255 86	7,296 14	
477 55	•	477 55	•	•	42,592 46	42,592 46	•	477 55	
40,474 15	•	40,474 15	•	•	•	•	•	40,474 15	
1,425,000 •	•	1,425,000 •	•	•	•	•	•	1,425,000 •	
449,631 68	75,000 •	524,631 68	•	•	475,568 52	•	475,568 52	524,631 68	
•	22,940 84	•	•	•	250,000 •	•	250,000 •	•	
50,325 05	•	50,325 05	•	•	6,734 11	6,734 11	•	50,325 05	
•	•	•	•	•	9,640 45	9,640 45	•	•	
9,595 88	•	9,595 88	•	•	12,888 50	•	12,888 50	9,595 88	
6,240,490 14	221,062 44	6,462,452 58	152 96	•	10,222,088 48	1,510,107 94	8,711,800 54	6,462,605 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 27 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
77	•	71	Lignes de la convention-loi des 51 janvier/15 mars 1875	•	9,541 83	•	9,541 85	200 •
78	44	•	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	•	•	557,949 •	557,949 •	(1) 50,600 14,578 10
79	•	75a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	1,576,975 67	•	1,476,975 65	1,178,456 98
79a	45	•	Id.	•	•	100,000 •		
80	•	74a	Waulin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	1,090,000 •	•	•	2,500,000 •	66,856 70
80a	•	74b	Id. id.	•	500,000 •	•		
80b	40	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •	•	•
81	•	75a	Ceinture de Bruxelles.	14,558 61	•	•	14,558 61	2,400 00
82	•	76b	Amblève.	•	1,177,757 87	•	1,177,757 87	910,203 25
83	•	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	462,584 07	•	•	1,462,584 07	462,584 07
83a	•	77a	Id.	•	500,000 •	•		
83b	47	•	Id.	•	•	500,000 •	•	288,702 12
84	•	78	Chemin de fer de ceinture de Liège. — Transaction Prévôt. (Loi du 14 août 1887, § 4)	2,267 29	•	•	2,267 29	•
85	48	•	Gedinne à la ligne de la Lesse.	•	•	500,000 •	500,000 •	4,172 52
86	49	•	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	•	•	500,000 •	500,000 •	5,585 01
87	50	•	Aubel à Bleyberg.	•	•	400,000 •	400,000 •	2,000 •
88	•	79	Station de Braine-l'Alleud	•	317 06	•	317 06	15 01
89	•	80	Gare industrielle de Tournai	•	15,000 •	•	15,000 •	•
			TOTAUX. fr.	1,470,189 97	3,570,570 41	5,557,949 •	8,596,509 38	2,966,255 53
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	6,756,281 42	13,450,560 12	17,771,922 61	57,967,564 15	15,158,770 71
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
90	•	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,020,467 39	•	•	14,701,423 15	1,020,467 39
90a	•	81b	Id.	•	6,171,955 70	•		4,571,483 97
90b	51	•	Id.	•	•	7,500,000 •	•	486,667 65
			A REPORTER. fr.	1,020,467 39	6,171,955 70	7,500,000 •	14,701,423 15	6,087,619 01

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 12 août 1889.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1889.	
200 »	»	200 »	»	»	0,141 85	»	0,141 85	200 »	(1) Montant des ordonnances de titres créés à charge de cette allocation.
50,600 »	»	50,600 »	»	»	492,770 90	»	492,770 00	50,600 »	
14,578 10	»	14,578 10	»	»		»		»	
1,178,356 98	200 »	1,178,456 98	»	»	198,516 67	»	198,516 67	1,178,456 98	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	»	955,115 50	955,145 50	»	60,556 70	
64,575 40	2,485 50	66,856 70	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
2,409 99	»	2,409 99	»	»	12,128 02	12,128 02	»	2,409 99	
910,077 75	151 52	910,209 25	»	»	267,528 62	»	267,528 62	910,209 25	
462,055 02	254 87	462,280 89	04 18	»	»	»	»	462,584 07	
282,275 07	5,591 05	287,864 12	928 »	»	211,207 88	»	211,207 88	288,792 12	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	2,267 29	2,267 29	»	»	
4,122 52	50 »	4,172 52	»	»	495,827 68	»	495,827 68	4,172 52	
5,444 01	150 »	5,585 01	»	»	494,416 90	»	494,416 90	5,585 01	
2,000 »	»	2,000 »	»	»	598,000 »	»	598,000 »	2,000 »	
15 01	»	15 01	»	»	501 05	»	501 05	15 01	
»	»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»	
2,956,585 65	8,849 74	2,965,233 57	1,022 18	»	5,650,255 85	947,559 21	4,682,714 62	2,966,255 55	
12,678,008 10	456,141 71	13,154,149 81	4,621 90	»	24,828,795 44	2,690,752 09	22,158,061 55	13,158,770 71	
1,027,552 08	1,855 87	1,029,407 95	59 44	»	»	»	»	1,029,467 50	
4,411,584 55	157,525 16	4,568,909 51	2,571 46	»	1,600,471 70	»	1,600,471 70	4,571,485 07	
422,587 91	65,897 64	488,485 55	182 10	»	7,015,552 55	»	7,015,552 55	488,667 65	
5,861,524 54	223,278 67	6,084,805 01	2,816 »	»	8,613,804 14	»	8,613,804 14	6,087,619 01	

BUGDET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 19 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. BENEFITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. . . . fr.	1,029,467 59	6,171,955 76	7,500,000	14,701,425 15	6,087,619 01
91	•	82a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	488,125 61	•	•	7,045,953 85	488,125 61
91a	•	82b	Id.	•	1,457,808 24	•		1,457,808 24
91b	52	•	Id.	•	•	5,100,000		4,160,080 14
92	•	55	Installations d'éclairage électrique et outillage .	•	•	400,000	400,000	180,787 35
95	•	83a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux. .	•	107,924 18	•	487,924 18	107,924 18
95a	54	•	Id. id.	•	•	580,000		44,810 27
94	•	84	Id. Construction de voitures-poste . . .	28,176	•	•	28,176	28,176
95	•	85a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	•	86,524 62	•	605,524 62	86,524 62
95a	55	•	Id. id.	•	•	570,000		170,905 80
96	•	87b	Marine. — Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres. .	•	228,574 68	•	500,574 68	40,475 65
96a	57	•	Amélioration, au point vue de la vitesse, des deux paquebots « Prince Albert » et « Ville de Douvres », de la ligne d'Ostende à Douvres . . .	•	•	272,000		•
97	•	89a	Construction d'un bateau-pilote	51,156 34	•	•		51,156 34
97a	56	•	Acquisition de trois bateaux pour le service du pilotage	•	•	240,000	201,156 34	98,814 19
98	•	88a	Construction d'un 5 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	•	200,000	•	200,000	•
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	1,596,925 54	8,252,587 48	14,471,000	24,520,512 82	13,005,012 56
			Ministère de la Guerre.					
99	•	91a	Amélioration du casernement.	508,808 33	•	•	4,443,808 33	508,808 33
99a	•	91b	Id.	•	1,635,000	•		1,467,438 76
99b	58	•	Id. — École militaire.	•	•	2,500,000		•
100	•	92	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	77,568 58	•	•	2,429,030 19	77,568 58
100a	•	92a	Id.	•	2,351,461 61	•		790,259 76
101	•	61	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	•	•	2,000,000	2,000,000	578,725 85
102	•	94	Fort de Rupelmonde.	276,004 22	•	•	276,004 22	191,741 37
			A REPORTER. . . . fr.	662,581 13	3,086,401 61	4,500,000	9,148,842 74	3,414,542 65

CICE 1889 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1889.	
5,861,524 54	225,278 07	6,084,803 01	2,816	"	8,613,804 14	"	8,613,804 14	6,087,619 01	
488,125 61	"	488,125 61	"	"	"	"	"	488,125 61	
1,457,808 24	"	1,457,808 24	"	"	"	"	"	1,457,808 24	
4,085,425 65	70,605 49	4,160,089 14	"	"	959,910 86	"	939,910 86	4,160,089 14	
177,711 80	5,075 55	180,787 55	"	"	219,212 67	"	219,212 67	180,787 55	
107,924 18	"	107,924 18	"	"	"	"	"	107,924 18	
57,840 24	6,970 03	44,810 27	"	"	555,189 75	"	555,189 75	44,810 27	
28,176 "	"	28,176 "	"	"	"	"	"	28,176 "	
86,524 02	"	86,524 02	"	"	"	"	"	86,524 02	
169,554 41	1,549 59	170,905 80	"	"	408,096 20	"	408,096 20	170,905 80	
40,475 65	"	40,475 65	"	"	187,901 05	"	187,901 05	40,475 65	
"	"	"	"	"	272,000 "	"	272,000 "	"	
51,156 54	"	51,156 54	"	"	"	"	"	51,156 54	
98,814 19	"	98,814 19	"	"	141,185 81	"	141,185 81	98,814 19	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
12,688,657 25	511,559 11	15,000,196 56	2,816	"	11,517,500 46	"	11,517,500 16	15,005,012 36	
505,108 55	3,700 "	508,808 55	"	"	"	"	"	508,808 55	
1,405,065 98	62,572 78	1,467,458 76	"	"	167,561 24	"	167,561 24	1,467,458 76	
"	"	"	"	"	2,500,000 "	"	2,500,000 "	"	
77,568 58	"	77,568 58	"	"	"	"	"	77,568 58	
622,812 41	167,447 55	790,259 76	"	"	1,561,201 85	"	1,561,201 85	790,259 76	
545,267 05	55,458 82	578,725 85	"	"	1,421,274 15	"	1,421,274 15	578,725 85	
162,903 "	28,858 57	191,741 57	"	"	84,262 85	84,262 85	"	191,741 57	
5,116,725 55	297,817 52	5,414,542 65	"	"	5,784,50 00	84,262 85	5,650,057 24	5,414,542 65	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 ju n. 29 juillet et 19 août 1887.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. . . . fr.	662,581 15	3,986,461 61	4,500,000	0,148,842 74	5,414,542 65
103	•	96b	Achèvement du fort de Schooten	•	208,575 51	•	208,575 51	208,575 51
104	•	97	Ligne de la Meuse	8,526,210 86	•	•	•	8,526,210 86
104a	•	97a	Id.	•	12,000,000	•	50,526,210 86	3,948,455 04
104b	59	•	Id.	•	•	12,000,000	•	•
105	•	98	Route militaire	•	520,427 53	•	•	520,427 53
105a	60	•	Id.	•	•	450,000	770,427 53	506,760 54
108	•	99	Armement du camp retranché.	594,240	•	•	594,240	594,240
107	•	100	Artillerie de place, etc.	•	2,475,585 40	•	•	954,102 05
107a	64	•	Id.	•	•	2,000,000	4,475,585 40	•
108	•	101	Artillerie de campagne.	•	815,500 60	•	•	815,500 60
108a	63	•	Id.	•	•	1,300,000	2,115,500 60	404,152 59
109	•	102	Agrandissement du polygone de Brasschaet	•	749,085	•	749,085	68,400 86
110	•	103	Voitures à bagages avec harnais; mousquetons pour lanciers, etc.	46,000	•	•	•	46,000
110a	•	103a	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers.	•	167,151 86	•	433,151 86	82,079 45
110b	62	•	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier	•	•	220,000	•	10,210 50
111	65	•	Mousquetons et revolvers	•	•	92,500	92,500	15,444 55
112	•	104	Habillement de la troupe	1 66	•	•	1 66	•
113	•	105	Armement de l'infanterie.	4,685,801 95	•	•	4,685,801 95	118,685 67
114	66	•	Institut cartographique militaire. — Exécution de nivellements	•	•	15,000	15,000	6,857 15
115	67	•	Interruption des voies ferrées	•	•	100,000	100,000	•
116	68	•	Outils et matériel du génie.	•	•	150,000	150,000	•
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.	12,512,655 58	20,720,568 11	20,827,500	53,860,703 69	17,641,542 05
			Ministère des Finances.					
117	•	106a	Appropriation des places fortes démantelées	•	100,000	•	100,000	50,756 28
118	69	•	Rétrocession à l'État d'un terrain sur lequel est installée une école régimentaire à Hasselt	•	•	25,000	25,000	22,472 80
			A REPORTER. . . . fr.	•	100,000	25,000	125,000	73,229 14

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1889.	
5,116,725 55	297,817 52	5,414,542 07	•	•	5,754,300 00	84,262 85	5,050,037 24	5,414,542 05	
208,575 51	•	208,575 51	•	•	•	•	•	208,575 51	
6,526,210 86	•	6,526,210 86	•	•	•	•	•	6,526,210 86	
5,076,141 64	872,297 •	5,948,438 64	15 •	•	8,051,546 56	•	8,051,546 56	5,948,438 64	
•	•	•	•	•	12,000,000 •	•	12,000,000 •	•	
514,904 66	4,580 22	519,585 88	845 45	•	•	•	•	520,427 55	
294,515 70	11,097 23	505,612 93	1,547 41	•	145,259 66	•	145,259 66	506,760 54	
594,240 •	•	594,240 •	•	•	•	•	•	594,240 •	
452,715 72	521,587 25	954,102 95	•	•	1,510,482 45	•	1,510,482 45	954,102 95	
•	•	•	•	•	2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	
815,500 60	•	815,500 60	•	•	•	•	•	815,500 60	
580,000 80	24,142 50	604,142 50	•	•	895,847 61	•	895,847 61	604,142 50	
44,906 60	25,404 26	70,310 86	•	•	680,684 14	•	680,684 14	70,310 86	
29,900 •	10,100 •	40,000 •	•	•	•	•	•	40,000 •	
75,167 05	7,812 40	82,979 45	•	•	84,155 41	•	84,155 41	82,979 45	
9,000 •	510 50	9,510 50	•	•	209,789 50	•	209,789 50	9,510 50	
15,000 •	444 55	15,444 55	•	•	77,055 65	•	77,055 65	15,444 55	
•	•	•	•	•	1 66	1 66	•	•	
118,572 91	112 76	118,685 67	•	•	4,565,116 26	4,565,116 26	•	118,685 67	
6,288 15	569 •	6,857 15	•	•	8,142 85	•	8,142 85	6,857 15	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
•	•	•	•	•	150,000 •	•	150,000 •	•	
15,859,052 55	1,780,085 86	17,639,136 10	2,205 86	•	56,219,591 64	4,649,580 77	51,569,980 87	17,641,542 05	
50,728 28	28 •	50,756 28	•	•	40,243 72	•	40,243 72	50,756 28	
22,472 86	•	22,472 86	•	•	527 14	•	527 14	22,472 86	
75,201 14	28 •	75,229 14	•	•	49,770 86	•	49,770 86	75,229 14	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
			REPORT. fr.	"	100,000	25,000	125,000	73,920 14
119	•	107a	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	"	108,140	"	108,140	108,140
119a	•	"	Paiement des annuités souscrites par l'État en vue de la formation du capital des chemins de fer vicinaux et pour permettre au Gouvernement de souscrire des annuités nouvelles	"	"	500,000	408,140	190,515
120	•	108	Avances à ladite Société en vue de la formation d'un fonds de roulement.	"	700,000	"	700,000	700,000
121	•	109	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	10,715 05	"	"	10,715 05	"
122	70	"	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers.	"	"	500,000	500,000	"
125	•	110	Remboursement ou échange de titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.	"	12,500 50	"	12,500 50	8,088 25
124	•	112	Loi du 25 mai 1888, <i>Moniteur</i> , n° 151. Revision des pensions militaires.	"	5,055 54	"	5,055 54	"
125	•	115a	Domaine de Tervueren	42 51	"	"	42 51	"
126	71	"	Frais résultant de l'émission des nouveaux titres de la dette 5 1/2 p. c. et du retrait des anciens titres à 4 p. c.	"	"	80,000	80,000	47,814 97
127	•	•	Paiement des arriérés, en principal, des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard desquels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178)	"	"	229,824 10	229,824 10	229,824 10
128	•	•	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211)	"	"	10,000,000	10,000,000	4,000,000
Totaux pour le Ministère des Finances. fr.				10,755 50	925,481 84	10,932,824 10	11,860,061 50	5,558,511 44

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 août 1889.	CRÉDITS EXPANSIFS de l'exercice 1889.	
73,201 14	28 °	73,229 14	°	°	49,770 86	°	49,770 86	73,229 14	
108,140 °	°	108,140 °	°	°	°	°	°	108,140 °	
190,515 °	°	190,515 °	°	°	109,485 °	°	109,485 °	190,515 °	
700,000 °	°	700,000 °	°	°	°	°	°	700,000 °	
°	°	°	°	°	10,715 05	10,715 05	°	°	
°	°	°	°	°	500,000 °	°	500,000 °	°	
8,988 25	°	8,988 25	°	°	5,518 27	°	5,518 27	8,988 25	
°	°	°	°	°	5,055 34	°	5,055 34	°	
°	°	°	°	°	42 51	42 51	°	°	
47,814 97	°	47,814 97	°	°	52,185 03	°	52,185 03	47,814 97	
61,400 55	137,259 80	198,660 15	51,165 97	°	°	°	°	229,824 10	
4,000,000 °	°	4,000,000 °	°	°	6,000,000 °	°	6,000,000 °	4,000,000 °	
5,100,059 67	137,287 80	5,237,347 47	51,165 97	°	6,510,550 06	10,755 56	6,499,794 50	5,558,511 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 32 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	55,583 84	"	25,500 "	50,083 84	51,466 64
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	654,157 35	1,725,269 41	2,505,000 "	4,722,406 74	1,018,685 52
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	6,750,281 42	15,439,560 12	17,771,922 61	57,967,564 15	13,158,770 71
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,596,925 34	8,252,587 48	14,471,000 "	24,520,512 82	13,005,012 36
— — de la Guerre	12,312,655 58	20,720,508 11	20,827,500 "	53,860,703 69	17,641,542 05
— — des Finances	10,755 56	925,481 84	10,932,824 10	11,869,061 50	5,558,511 44
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.	21,346,510 07	45,065,966 06	66,589,746 71	152,799,152 74	51,111,786 72

CICE 1889 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1889.	En 1890.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1889.	
50,566 64	900 *	51,466 64	*	*	7,617 20	17 20	7,600 *	51,466 64	
1,751,478 88	186,869 78	1,918,548 66	554 86	*	2,805,725 22	51,025 74	2,771,707 48	1,918,685 52	
12,078,008 10	456,141 71	15,154,149 81	4,620 00	*	24,828,705 44	2,690,732 00	22,138,061 55	15,158,770 71	
12,688,057 25	511,559 11	15,000,100 56	2,816 *	*	11,517,500 46	*	11,517,500 46	15,005,012 56	
15,850,052 55	1,780,085 86	17,050,150 19	2,205 86	*	56,219,561 64	4,640,580 77	51,569,980 87	17,041,542 05	
5,190,059 07	157,287 80	5,527,347 47	51,165 07	*	6,510,550 06	10,755 56	6,499,794 50	5,538,511 44	
48,197,822 87	2,872,822 26	51,070,645 15	41,141 59	*	81,667,546 02	7,582,811 56	74,504,534 66	51,111,786 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
	de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.				En 1889.	En 1890.
RÉCAPITU							
<i>Service ordinaire.</i>							
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885	"	"	"	25,122 25	10,137 25	10,000 "	137 25
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1886	"	"	"	5,428 29	2,600 "	"	2,600 "
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1887	"	"	"	27,605 80	22,206 22	"	22,296 22
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1888	"	"	"	279,456 55	228,745 51	100,514 81	122,228 70
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	525,022,612 85	521,012,297 50	119,115,858 48	122,545,051 67
	"	"	"	525,560,225 52	522,176,094 28	100,232,375 29	122,490,555 84
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>							
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889.	21,346,519 07	45,065,066 06	66,589,746 71	152,709,152 74	51,111,786 72	48,197,822 87	2,872,822 26
	21,346,519 07	45,065,066 06	66,589,746 71	458,159,556 26	575,287,881 "	247,450,196 16	125,565,156 10

(78)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1889.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
<i>Foncier</i>	24,028,000	24,020,706 00	•	22,837,881 60	
<i>Personnel</i>	Principal 15,898,500	19,425,000	19,629,951 04	•	
	15 centimes additionnels ordinaires 2,584,700				
	20 Id. extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative 1,110,000				
	Frais d'expertise 50,000				
<i>Patentes</i>	Principal 5,485,555	6,580,000	6,508,457 61	•	
	20 centimes additionnels extraordinaires 1,096,667				
<i>Relevances sur les mines.</i>	Principal 280,800	551,000	520,126 60	•	
	25 centimes additionnels 70,200				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques		556,900 43	556,900 43	
	Eaux-de-vie étrangères		1,053,157 14	1,055,157 14	
	Bières	27,067,807	259,684 46	27,455,755 82	259,684 46
	Sucres raffinés		158,685 51		158,685 51
	Autres marchandises		25,625,522 28		25,625,522 28
<i>Accises.</i>	Vins étrangers	2,926,950	5,098,825 78	•	5,098,457 71
	Eaux-de-vie indigènes	25,865,145	25,778,145 50	•	25,582,597 40
	Bières	9,042,800	9,746,090 27	•	9,745,691 •
	Vinaigres de bières	11,050	9,973 57	•	9,973 57
	— autres que de bières	975	24,691 58	•	24,691 58
	Sucres étrangers	5,510,000	546,010 18	•	486,012 92
	Sucre de betterave indigène		2,055,610 00	•	2,492,522 08
	Acide acétique	1,500	•	•	489,200 54
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	546,500	489,200 54	•	•
	Tabac	900,000	774,868 76	•	774,868 76
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	10,000	6,468 42	•	6,468 42
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		•	•	•
	Loyers de bâtiments		23,453 74	•	23,453 74
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		708 11	•	708 11	
Extraits cadastraux	350,000	79,717 65	•	79,717 65	
Recettes extraordinaires de toute nature		52,078 78	•	52,078 78	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		281,158 •	•	281,158 •	
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,104 05	•	1,194 05	
TOTAUX.	118,412,525	120,054,085 87	•	115,255,601 91	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1890.	TOTAL			ARTICLES annulés et soumises portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
1,182,824 40	24,020,706 00	24,020,706 00	•	•	•	•	7,293 04	•	
1,166,418 63	19,629,951 04	19,629,951 04	•	•	•	•	•	206,951 04	
1,744,855 19	6,598,457 05	6,598,457 65	•	•	•	•	•	18,457 65	
3,817 17	520,126 06	520,126 06	•	•	•	•	•	169,126 06	
•	356,906 43		•	•	•	•	•		
•	1,055,157 14		•	•	•	•	•		
•	239,684 46	27,435,753 82	•	•	•	•	•	307,946 82	
•	158,685 51		•	•	•	•	•		
•	25,025,522 28		•	•	•	•	•		
568 07	3,098,825 78		•	•	•	•	•	171,875 78	
115,207 17	23,697,894 65		80,248 73	5,192 08	•	75,056 65	165,248 57	•	
399 27	9,746,090 27		•	•	•	•	•	703,290 27	
•	9,973 57		•	•	•	•	1,076 43	•	
•	24,691 58		•	•	•	•	•	23,716 58	
60,903 26	346,916 18	41,293,066 19	•	•	•	•	58,484 74	•	
412,277 •	2,904,599 08		31,017 01	•	•	31,017 01	•	•	
•	•		•	•	•	•	1,300 •	•	
•	489,206 34		•	•	•	•	•	142,706 34	
•	774,868 76		•	•	•	•	125,131 24	•	
•	6,468 42		•	•	•	•	3,531 58	•	
•	•		•	•	•	•	•	•	
•	25,453 74		•	•	•	•	•	•	
•	708 11		•	•	•	•	•	•	
•	79,717 63	444,758 71	•	•	•	•	•	88,290 29	
•	52,078 78		•	•	•	•	•	•	
•	281,158 •		•	•	•	•	•	•	
•	1,194 03		•	•	•	•	•	•	
4,687,158 22	119,942,820 13	119,942,820 13	111,265 74	5,192 08	•	106,073 66	362,066 30	1,392,361 43	
							1,330,295 13		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1889.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistre- ment. . . . (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,300,000	17,751,170 28		17,751,170 28	
	— sous seing privé		687,540 17		687,540 17	
	— judiciaires		926,259 15		926,259 15	
	— d'huissiers		991,057 84	20,361,698 74	991,057 84	
	Lettres de noblesse		1,450 .		1,450 .	
	Permis de changer de nom de famille		3,535 .		3,535 .	
Greffe (50 centim. addit.)	Droits en débet recouverts		6 30		6 30	
	Mise au rôle	460,000	80,713 53	490,481 64	80,713 55	
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	400,768 11		400,768 11			
Hypothèques. (5 centim. addit.)	Droits d'inscription	5,500,000	272,413 17	3,402,388 05	272,413 17	
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,129,975 78		5,129,975 78	
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	16,600,000	15,828,804 18	16,075,728 20	15,195,287 72	
	— de mutation par décès		244,854 02		244,405 41	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,800,000		2,594,076 50	2,551,070 05
	— dus par les époux survivants		310,000		318,725 58	310,323 05
Timbre . . . (sans addition.)	Débit	5,800,000	Passeports { à l'intérieur	4 .	4 .	
			à l'étranger	6,976 .	6,976 .	
	Timbres fixes. {		Permis de port d'armes de chasse	400,740 .	400,740 .	
			Permis de chasse au lévrier	595 .	595 .	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		474,785 75	474,785 75		
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {		Payables en Belgique	248,078 50	248,078 50	
			— à l'étranger	15,171 90	15,171 90	
	Timbres adhésifs pour affiches		276,955 03	276,955 03		
	Timbres de dimension		2,409,928 58	2,409,928 58		
	Visa		Timbres proportionnels	217,242 50	6,187,607 82	217,242 50
Timbres de dimension		30,984 80		30,984 80		
Extraor- dinaire.	Timbres fixes. Warrants	564 .		564 .		
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	1,174,008 30		1,174,008 30	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	490,172 69		490,172 69	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	
	Coupures		
Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	531,040 00		531,040 00		
	Affiches	50,130 37		50,130 37		
Timbre des polices d'assurances. (Droit annuel).	2,000 .	2,092 22	2,092 22	2,092 22		
A REPORTER.		49,572,000	40,430,799 54	40,430,799 54	48,745,200 98	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVEMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suréance Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
•	17,751,170 98								
•	687,540 17								
•	926,250 15								
•	901,057 84	20,361,698 74	•	•	•	•	•	61,608 74	
•	1,450 •								
•	3,535 •								
•	6 30								
•	80,715 55		•	•	•	•	•	30,481 64	
•	400,768 11	400,481 64							
•	272,415 17		•	•	•	•	•	102,588 05	
•	3,129,975 78	3,402,388 05							
206,959 55	15,462,247 27	15,707,081 29					802,918 71	•	
428 01	244,854 02		387,885 11	203,295 14	•	94,580 97			
92,996 11	2,574,067 04	2,574,067 04					225,932 96		
7,175 68	317,406 73	317,406 73						7,496 73	
•	4 •								
•	6,976 •								
•	460,740 •								
•	505 •								
•	474,785 75								
•	248,078 50								
•	15,171 90								
•	270,953 05								
•	2,400,928 58	6,187,559 32	68 50	64 75	•	3 75	•	387,559 52	
•	217,243 50								
•	30,984 80								
•	564 •								
•	1,174,098 50								
•	400,172 69								
•	•								
•	•								
87 •	331,127 00								
•	50,156 57								
•	2,002 22	2,002 22	•	•	•	•	•	02 22	
297,644 95	49,042,845 93	49,042,845 93	387,953 61	293,559 81	•	94,593 72	1,118,851 67	580,697 60	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1880.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	40,572,000	40,450,709 54	40,450,709 54	48,745,200 98
<i>Naturalisations.</i> { Droit de naturalisation ordinaire	32,000	14,000	25,750	14,000
{ — de grande naturalisation		11,750		11,750
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> { Enregistrement.	440,000	08,147 90	400,000 12	08,147 90
{ Greffe.				
{ Hypothèques.		5,048 85		5,048 85
{ Successions.		277,371 60		210,507 80
{ Timbre		28,440 77		28,440 77
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières d'icivres.</i> { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	770,000	722,255 92	731,702 72	722,255 92
{ en totalité				
{ en partie.		9,446 80	9,446 80	
TOTAUX fr.	50,814,000	50,507,261 58	50,507,261 58	49,853,889 08

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
207,644 95	49,042,845 95	40,042,845 95	587,033 61	295,350 80	•	04,503 72	1,118,851 67	580,607 00	
•	14,000 •	25,750 •	•	•	•	•	0,250 •	•	
•	11,750 •								
•	98,147 90								
•	•								
•	5,048 85	557,041 76	51,067 36	47,494 86	•	4,472 50	82,058 24	•	
6,806 38	225,404 24								
•	28,440 77								
•	722,255 02								
•	9,440 80	731,702 72	•	•	•	•	58,297 28	•	
303,451 55	50,157,340 41	50,157,340 41	459,020 07	540,854 75	•	99,066 22	1,246,557 19	580,607 60	
				439,020 07			656,050 50		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrédance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		MONTANT des évaluations.	MONTANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
•	68,772 02								
1,069 87	75,921 14								
8,047 81	250,247 12								
12 00	824 53								
525 25	0,916 83								
248 81	7,056 55								
451 75	16,571 54								
040 78	07,545 55								
5 12	047 40								
•	180,198 91								
1,641 45	52,705 20								
•	55,733 68								
•	4,246 40								
282 59	6,525 81								
51 50	2,167 45								
1,227 20	42,206 59								
•	•	1,200,608 58	•	•	•	•	•	120,608 58	
192 50	10,681 46								
37 51	2,955 58								
•	•								
160 71	2,508 09								
1,099 27	28,002 78								
971 21	106,094 81								
87 45	5,958 21								
315 12	82,615 12								
1,142 50	50,958 74								
•	•								
• 45	3,447 50								
84 17	1,117 94								
•	1,146 28								
•	591 17								
505 •	28,473 60								
•	•								
• 05	6,200 •	6,200 •	•	•	•	•	•	1,200 •	
19,507 91	1,206,508 58	1,206,808 58	•	•	•	•	•	121,808 58	
								121,808 58	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Chemin de fer</i>			
Voyageurs		41,745,485 58	
Bagages		993,716 40	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	127,000,000	86,511,562 05	132,469,465 73
Produits extraordinaires		3,218,701 70	
	127,000,000	152,460,465 73	132,469,465 73
Restant à recouvrer des années antérieures	1,057,722 03	1,057,722 03
TOTAUX fr.	127,000,000	153,527,185 76	153,527,185 76

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
128,548,772 27	5,020,691 46	.	152,469,463 73	.	.	5,469,463 75	
128,548,772 27	5,020,691 46	.	152,469,463 73	.	.	5,469,463 75	
.	.	.	.	1,057,722 05	.	.	
128,548,772 27	5,020,691 46	.	152,469,463 73	1,057,722 05	.	5,469,463 75	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	3,400,000	3,603,213 15	3,603,213 15
Taxe des correspondances en général.	8,715,000	8,756,153 42	8,756,153 42
Postes. { Taxe sur les abonnements aux journaux.	50,000	53,407 60	53,407 60
Mandats et bons de poste. { Taxe.	315,000	323,771 41	323,771 41
{ Titres périmés			
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	600,000	645,101 76	645,101 76
TOTAUX. fr.	9,680,000	9,780,434 25	9,780,434 25

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
5,210,820 57	592,592 78	5,003,213 15	5,003,213 15	•	•	203,213 15	
8,575,556 80	580,815 88	8,756,152 74	8,756,152 74	• 08	•	41,152 74	
55,407 66	•	55,407 66	55,407 66	•	2,592 34	•	
325,771 41	•	325,771 41	325,771 41	•	•	10,771 41	
645,101 76	•	645,101 76	645,101 76	•	•	45,101 76	
9,300,617 69	580,815 88	9,780,433 57	9,780,433 57	• 68	2,592 34	97,025 01	
						04,433 57	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 »	»	710,757 04
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,000 »	»	66,860 76
TOTAUX fr.	840,000 »	»	777,617 80

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
710,757 04	•	•	710,757 04	•	64,242 06	•	
66,860 76	•	•	66,860 76	•	•	1,860 76	
777,617 80	•	•	777,617 80	•	64,242 06	1,860 76	
					62,582 20		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	300,000 *	*	*

RERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.				
.	300,000 .	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1889.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		5,310 35		5,164 65
{ Routes		20,406 54		19,169 19
Produit d'autres aliénations d'immeubles		8,658 89		8,658 89
Produits { des successions en déshérence		114,482 08		115,952 68
	{ nets des épaves	415 60		415 60
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,898 45		1,898 45
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.
provenant du Département des Affaires Étrangères.		55 25		55 25
— — des Finances		15,597 98		15,597 98
— — de la Guerre		140,158 27		140,009 53
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique		12,969 51		12,969 51
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	500,000 *	de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	1,343,322 77	72,157 53
		de la Justice		12,420 97
		des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		2,535 41
		de la Cour des comptes		1,560 02
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		81,305 62		81,305 62
{ de créances ordinaires		825,000 *		.
Rachat et transfert de rentes		1,880 *		1,880 *
Transactions en matière domaniale
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		20,103 22		18,902 44
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		570 53		570 53
Produit d'objets saisis et confisqués		5,222 58		5,222 58
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,707 52		1,707 52
A REPORTER fr.	500,000 *	1,318,322 77	1,343,322 77	514,161 13

Domaines.
(Valeurs capitales.)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1890.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs				
154 70	5,519 33								
1,257 55	20,406 54								
"	8,658 89								
550 "	114,482 68								
"	415 60								
"	1,898 45								
"	"								
"	55 25								
"	15,597 98								
128 74	140,138 27								
"	12,969 51								
"		518,322 77	825,000 "	"	"	825,000 "	"	18,322 77	
"	72,157 55								
910 07	15,551 04								
"	2,555 41								
"	1,560 02								
"	81,503 02								
"	"								
"	1,880 "								
"	"								
1,200 78	20,165 22								
"	579 55								
"	5,222 58								
"	1,707 52								
4,161 04	518,522 77	518,522 77	825,000 "	"	"	825,000 "	"	18,322 77	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1889.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	500,000 »	1,545,522 77	1,545,522 77	514,161 15
Prix de vente de coupes de bois		617,526 97		596,282 25
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		91,474 35		89,520 55
— d'objets saisis et confisqués		»		»
— de glandée, panage, foins et herbages		932 »		932 »
Fermages des propriétés dépendantes des forêts		15,426 29		15,426 29
Forêts — du droit de chasse.	800,000 »	14,112 »	765,940 01	14,112 »
— — de pêche (baux et licences).		221 »		221 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		2,157 22		2,157 22
Relevances pour construction d'usines et droit d'usage		17,405 25		7,514 75
Indemnités pour carbonisation, etc.		»		»
Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forêts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée.		1,056 95		1,056 95
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		25,222 42		21,715 06
— de bâtiments		4,744 07		4,744 07
— d'herbages, d'oseraies, etc.		10,154 70		9,815 30
— de vidanges		»		»
Dépendances des chemins de fer. Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	200,000 »	572 55	151,962 05	388 95
Argent non réclamé.		1,482 95		1,482 95
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		86,079 65		86,079 65
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		10,559 50		10,559 50
— d'objets non réclamés		12,215 73		12,215 73
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		2,950 50		2,950 50
École militaire. — Pensions des élèves		159,267 58		141,080 48
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		7,258 85		7,258 85
{ Produit des ventes d'objets divers		1,790 80		1,790 80
Établissements et services révisés par l'État. Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	110,000 »	»	218,047 25	»
Bénéfices de la fonderie de canons.		»		»
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,570 »		15,528 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		14,450 »		14,450 »
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,000 »		4,160 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,150 »		8,630 »
A REPORTER. fr.	1,610,000 »	2,477,272 04	2,477,272 04	1,584,250 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1890.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
4,161 64	518,522 77	518,522 77	825,000	.	.	825,000	.	18,522 77	
10,420 45	612,702 70								
1,258 99	90,750 54								
.	.								
.	082 .								
.	15,126 29								
.	14,112 .	755,400 95	8,550 06	8,550 06	.	.	44,590 05	.	
.	221 .								
.	2,157 22								
9,888 50	17,405 25								
.	.								
.	1,656 95								
424 82	22,157 88								
.	4,744 07								
246 66	10,059 96								
.	.								
174 95	565 88	150,794 10	1,167 95	70 51	.	1,007 02	49,305 90	.	
.	1,482 95								
.	86,070 65								
.	10,559 50								
.	12,215 75								
.	2,950 50								
18,162 66	150,215 14								
.	7,258 85								
.	1,790 80								
.	.	217,862 79	184 44	184 44	.	.	.	107,862 79	
42 .	15,570 .								
.	14,450 .								
1,280 .	5,440 .								
5,500 .	14,150 .								
57,540 65	1,042,580 61	1,042,580 61	854,801 45	8,705 81	.	826,007 62	95,804 95	126,185 56	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des recevables de l'État		En 1889.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	1,610,000	2,477,272 04	2,477,272 04	1,584,859 06
Produit des examens universitaires		23,782 50		23,782 50
— des examens et visa des diplômes		45,000		45,000
— des brevets d'invention		336,450		336,450
— du quart des salaires sur transcriptions		50,444 50		50,444 50
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.		25 56		25 56
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		165		165
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	500,000	4,350	550,880 91	4,350
Restitutions volontaires.		35 68		35 68
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		201 75		201 75
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		"		"
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		114 24		114 24
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		55,250 50		55,250 50
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,821 25		1,821 25
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		1,242 24		1,242 24
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		89,808 40		83,505 68
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		31,050 27		31,044 27
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		12,701 59		12,701 59
{ Fermages de pêche et de chasse		5,256		5,256
Arrérages de rentes		713 52		577 56
Relevances pour concessions de prises d'eau		10,750 01		2,592 67
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		2,000		2,000
— — de créances ordinaires		88,599 56		5,374 56
Domaine de Tervueren. { Fermages	540,000	7,149 50	735,124 95	7,149 5
{ Menus produits		2,575		2,575
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810		1,653 37		608 85
Location de terrains provenant d'emprises		59,425 65		37,039 48
{ Rivières et canaux		13,489 59		5,416 09
{ Routes		77,077 64		76,687 27
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		302,666 05		302,178 15
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		48,053 87		45,456 62
Revenus de biens de cures (fermages et rentes)		459 35		451 48
TOTAUX. fr.	2,650,000	3,747,277 90	3,747,277 90	2,739,015 24

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRA sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
57,540 65	1,642,580 01	1,642,580 61	854,801 45	8,795 81	•	826,007 02	95,804 95	126,185 50	
"	25,782 50								
"	45,000 "								
"	350,450 "								
"	50,444 50								
"	25 50								
"	165 "								
"	4,350 "	530,880 01	"	•	•	•	•	56,880 91	
"	53 68								
"	201 70								
"	"								
"	114 24								
"	55,250 50								
"	1,821 25								
"	1,242 24								
6,500 62	89,806 50								
6 "	51,050 27								
"	12,701 50								
"	5,236 "								
154 96	712 52								
107 34	2,700 01								
"	2,000 "								
"	5,374 56								
"	7,149 50	651,451 87	101,675 08	168 26	•	101,504 82	•	91,451 87	
"	2,575 "								
1,022 58	1,051 45								
2,102 75	59,142 25								
326 25	5,742 34								
212 "	76,800 27								
487 90	302,666 05								
2,540 25	47,805 87								
7 85	459 33								
70,798 15	2,810,715 59	2,810,715 59	956,504 51	8,962 07	•	927,602 44	95,804 95	254,518 54	
				936,564 51			160,713 39		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		55,815 61	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		25,892 "	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		22,860 50	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	125,000 "	5,027 "	86,507 11
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		240 "	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		154 "	
TOTAUX. fr.	125,000 "	86,567 11	86,507 11

Postes.
Services régis
par l'État.

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
53,813 01	•	53,815 01					
25,892 •	•	25,892 •					
22,860 50	•	22,860 50					
5,027 •	•	5,027 •	86,567 11	•	38,452 89	•	
240 •	•	240 •					
154 •	•	154 •					
86,567 11	•	86,567 11	86,567 11	•	58,452 89	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Produits divers des prisons	295,000 *	n	283,814 75

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
96,255 81	181,735 78	.	277,069 56	a) 5,845 17	17,030 44	.	a) Articles annulés. fr. 138 07 — reportés . 5,707 10 <u>Fr. 5,845 17</u>

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000	•	2,944,901 15
— des actes des commissariats maritimes	110,000	•	121,283 40
— des droits de chancellerie	8,500	•	10,628 60
— — de pilotage	2,225,000	•	2,351,525 86
— — de fanal	950,000	•	1,014,517 •
— de la régie du <i>Moniteur</i> (A rêté royal du 21 juin 1868)	82,000	•	104,533 40
— des écoles agricoles	280,000	•	524,110 72
— du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000	•	1,056,300 •
Bonification d'un quart p. 100 par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	400,000	•	418,061 17
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000	•	1,514,252 41
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,706,000	•	3,716,389 85
TOTAUX. fr.	12,401,500	•	15,577,294 62

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,044,091 15	•	•	2,044,091 15	•	55,008 85	•	
121,286 46	•	•	121,286 46	•	•	11,286 46	
9,504 •	1,034 60	•	10,628 60	•	•	2,128 60	
2,351,523 86	•	•	2,351,523 86	•	•	120,523 86	
1,014,517 •	•	•	1,014,517 •	•	•	64,517 •	
72,593 15	29,402 04	•	101,996 09	a) 2,357 51	•	19,990 09	a) Articles annulés. fr. 99 70 — reportés . 2,237 61
120,063 54	136,957 87	•	286,001 21	5*,100 51	•	6,001 21	Fr. 2,337 31
•	1,056,300 •	•	1,056,300 •	•	•	356,300 •	
206,843 23	212,117 04	•	418,961 17	•	•	18,961 17	
668,498 56	647,753 85	•	1,314,252 41	•	•	114,252 41	
3,710,589 85	•	•	3,710,589 85	•	•	10,389 85	
11,233,300 60	2,103,547 20	•	13,336,847 80	40,446 82	55,008 85	930,356 65	
						875,347 80	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	460,000	125,664 85	520,449 05
— — communaux		394,781 50	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000	178,749 78	178,749 78
TOTAUX fr	600,000	609,198 85	609,198 85

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
115,885	9,779 35	125,064 35	520,449 05	•	•	60,449 05	
569,897	24,887 59	594,784 50					
178,749 78	•	178,749 78	178,749 78	•	•	38,749 78	
604,551 78	34,667 05	609,198 85	699,198 85	•	•	99,198 85	
						99,198 85	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1880.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. { Solles de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes
		7,208 36		7,208 36
	18,000 .		244,476 18	
Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		4,859 97		3,761 95
		252,547 85		7,770 54
		488 50		488 50
		103,027 78		156,841 87
		.		.
		126 77		126 77
Ministère des Finances. { 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,509 18		3,500 18
		.		.
		.		.
		250 .		250 .
		2,104 50		2,104 50
		9 83		9 85
Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .		425 60		425 60
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique . . .		11,442 53		11,442 53
		.		.
	480,000 .	47,470 .	716,310 09	.
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments . . .		108,780 67		108,780 67
		107,298 78		107,298 78
		927 09		927 09
		2,000 85		2,000 85
		450 80		. 65
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains
		.		.
		257,506 47		25,272 .
		200 .		200 .
		84 87		84 87
		596 60		302 85
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		9 40		9 40
TOTAUX fr.	408,000 .	960,786 27	960,786 27	418,676 66

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	"								
"	7,208 50								
		19,879 60	224,596 58	"	"	224,596 58	"	1,879 60	
1,078 75	4,840 70								
"	7,770 54								
"	488 50								
30,649 79	175,491 06								
"	"								
"	126 77								
"	3,500 18								
"	"								
"	"								
"	250 "								
"	2,104 50								
"	9 85								
"	425 60								
"	11,442 55								
"	"	492,541 22	225,968 87	155,088 44	"	70,880 45	"	12,341 22	
"	"								
"	108,780 67								
"	107,298 78								
"	927 09								
"	2,000 85								
1 20	1 85								
"	"								
"	"								
55,720 67	80,992 67								
"	200 "								
"	84 87								
95 75	526 00								
"	9 40								
95,544 16	512,220 82	512,220 82	448,565 45	155,088 44	"	205,477 01	"	14,220 82	
				448,565 45				14,220 82	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (<i>pour mémoire</i>)	•	•	•
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 •	•	22,984 •
TOTAUX fr.	22,984 •	•	22,984 •

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
.	
22,984 .	.	.	22,984	
22,984 .	.	.	22,984	
						.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 •	•	178,854 48
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 •	•	814,556 19
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	1,555 •	•	•
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 •	•	1,360 •
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1884.	50,000 •	•	20,537 61
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 •	•	175,000 •
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200 •	•	10,200 •
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	55,000 •	•	31,720 •
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,329,000 •	•	1,355,371 59
TOTALS. fr.	2,524,803 •	•	2,585,599 87

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	En 1890.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
80,542 10	•	•	80,542 10	08,312 58	•	35,542 10	
814,556 19	•	•	814,556 10	•	•	114,556 19	
•	•	•	•	•	1,535 •	•	
•	1,360 •	•	1,360 •	•	•	•	
20,537 61	•	•	20,537 61	•	9,462 39	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
10,200 •	•	•	10,200 •	•	•	•	
51,720 •	•	•	51,720 •	•	1,280 •	•	
1,065,011 87	•	•	1,065,011 87	a) 200,359 72	205,988 15	•	n) Art. annulés. fr. 337 64 — reportés 290,022 08 Fr. 290,359 72
2,195,507 77	1,360 •	•	2,196,927 77	588,672 10	278,063 52	150,008 20	
					127,965 23		

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	10,012 87	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	15 255 28	
Restitutions anonymes	12,850 15	
Restitution de bourses d'études	00 .	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	10,404 66	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1888.	288 .	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur les traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	175 82	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valueurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1888	45,045 41	
Solde disponible sur le produit des recettes de l'Exposition de Melbourne.	150 25	90,186 44
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons).	674 58	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1888	15,717 50	
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire.	10,565 55	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1889.	6,000 .	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1888.	5,500 57	
Remboursement par MM. de Rothschild frères à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1889, au delà du maximum fixé par la convention du 19 mai 1881.	587 47	
Remboursement par la compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1887.	28,641 10	
Deuxième annuité due par la Société nationale des chemins de fer vicinaux, à titre de remboursement d'avances faites pour frais de premier établissement	10,510 40	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1889 sur le Budget des Non-Valueurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	511 87	
Remboursement des frais de transbordement des dépêches de la Malle anglaise	500 .	
Acompte sur la somme de fr. 5,420 70 c* à restituer à l'État, par M. Honoré Duchâteau, suivant arrêt du tribunal de Dinant, prononcé le 10 avril 1886	500 .	
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1888 et 1889 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arton et de Chiny	75 75	85,580 65
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
Dette à $2\frac{1}{2}$ p. %, échéances de janvier et juillet 1885 et janvier 1884.	1,421 74	
— à 5 p. %, échéances de mai et novembre 1885, y compris les servitudes militaires de 1885	9,061 19	
— à 4 p. % (1 ^{re} série), échéances de mai et novembre 1885.	15,611 44	
— à 4 p. % (2 ^e série), échéances de février et août 1885	926 .	
— de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéance de juillet 1884	207 50	
Transfert au profit du Trésor, du montant d'un mandat de 8 francs représentant la fraction de capital d'une obligation de 1,008 francs de l'emprunt à 5 p. % de 1840 ou 1842, converti en $4\frac{1}{2}$ p. %, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	8 .	25,525 87
A REPORTER fr.		209,802 96

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	
		200,802 06
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Arrérages de rentes à 3 et 3 1/2 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1880.)	25,528	•
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'État, sortis au tirage et présentés au remboursement	14,805	25
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations de la dette à 3 1/2 p. % (2 ^e série) déteriorées et dont le remplacement a été autorisé	105	•
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 2,204,400 francs en 5 1/2 p. % émis en 1880 pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1888	24,201	02
Excédent du produit de la négociation d'obligations de la dette publique, 5 1/2 p. %, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888)	308,153	85
Bénéfice réalisé sur l'envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} , à Londres	6	•
Intérêts à 5 1/2 p. % du 15 juillet 1888 au 12 juillet 1880, sur la somme de 800,000 francs représentant l'avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour la constitution d'un fonds de roulement	28,000	•
Intérêts bonifiés au Trésor par M ^{me} veuve Dumonceau et M. Collon, en exécution d'un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, du 25 janvier 1887	925	97
		401,671 60
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expéditions d'archives	520	•
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	85	•
— — de listes de recours en matière électorale	525	50
— — d'extraits matricule délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	56	50
— — de catalogues du musée de peinture et de sculpture	50	•
— — de catalogues du musée d'histoire naturelle	1,014	•
— — de catalogues du musée Wiertz	1,298	50
— — de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités	170	75
— — d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux	55	25
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires	55	•
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	5	23
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	2,076	50
— — de programmes des écoles spéciales, en 1888	72	74
— — de fragments de pièces cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1888	148	53
— — d'excédents de terrains acquis sur le territoire néerlandais, pour la construction du canal de Terneuzen	2,927	54
— — de lattes d'emballage de papier, par le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	8	70
— de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50	•
Produit de la location de poutrelles appartenant à l'État	298	34
Sixième annuité due par M. Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État	1,000	•
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	2,264	01
Cautionnements d'entrepreneurs défaillants acquis à l'État	1,340	17
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de cuivre et d'argent, pour le Congo	184	45
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel, pour la Bulgarie	7,881	50
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de 80,200 flans d'or pour la Suisse	534	66
Prix de cession aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Merxplas, d'une partie du mobilier du pensionnat de l'école de médecine vétérinaire de l'État	1,782	44
Cession, par l'administration des ponts et chaussées, d'un câble destiné au service du passage d'eau à Esneux	40	•
Indemnité payée par l'armateur du steamer anglais « Amthyst » lequel, à la suite d'un abordage, a coulé la goélette n° 8 du pilotage belge	40,955	61
Indemnité payée par l'armateur du steamer anglais « Ardanaeh » pour abordage de la goélette n° 5 du pilotage belge	47,037	•
Amende infligée à l'entrepreneur Vandermeulen pendant la durée du terme d'entretien dans l'entreprise des galeries vitrées au nouvel hôpital militaire	100	•
		112,991 54
	TOTAL. fr.	814,556 10

(118)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,597,512 41	5,320,237 08	2,704,084 40
	Personnel.	3,598,258 44	5,535,948 20	2,041,705 58
	Patentes	984,096 57	1,795,641 72	512,505 60
	Redevances sur les mines	•	•	•
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	76,125 15	128,606 49	9,219 50
	Eaux-de-vie étrangères.	257,278 02	395,612 80	55,124 42
	Bières	69,150 57	90,966 55	6,135 56
	Sucres raffinés	25,872 71	94,655 61	8,515 05
	Autres marchandises	9,653,129 84	7,862,866 92	967,265 09
<i>Accises</i>	Vins étrangers	621,988 69	988,257 58	220,900 60
	Eaux-de-vie indigènes	7,526,895 20	5,892,562 82	1,717,266 18
	Bières.	1,204,590 64	2,020,514 95	1,254,724 87
	Vinaigres { de bières	656 66	•	2,831 71
	{ autres que de bières	•	1,941 58	•
	Sucres étrangers.	459,100 55	20,667 55	421 10
	Sucres de betterave indigènes.	1,176,854 49	1,605,671 92	822 25
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,915 52	188,573 95	•
	Tabac	225 74	25,472 20	526,535 08
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	731 87	5,756 55	•
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	•	•	•
	Loyers de bâtiments.	206 69	•	2,580 •
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	21 22	541 57	5 40
	Extraits cadastraux	7,198 65	12,755 05	9,175 65
	Recettes extraordinaires de toute nature.	17,177 07	24,021 44	1,507 79
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	255,565 •	1,061 •	4,262 •
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	•	•	•
TOTAUX. fr.		27,954,012 20	50,601,570 75	9,840,042 50

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
3,221,167 28	4,560,667 63	2,829,486 06	920,968 34	685,050 71	1,574 631 29	24,029,706 06	50,769,241 41
2,650,141 12	2,675,332 89	1,957,919 65	542,815 45	273,725 37	730,126 48	19,629,951 04	
824,485 90	1,037,679 36	951,282 69	106,758 97	105,505 32	282,101 45	6,598,437 65	
"	354,491 40	157,401 64	"	1,645 36	6,590 26	520,126 66	27,455,755 82
45,250 80	23,291 02	57,118 45	6,958 87	2,567 93	9,710 36	556,906 45	
61,988 03	91,174 28	157,374 34	7,738 13	7,957 50	37,909 62	1,075,157 14	
5,113 80	3,512 26	29,218 54	2,735 05	30,243 15	2,603 69	259,684 46	25,625,322 28
9,600 16	6,115 10	14,656 87	216 24	610 80	662 97	158,685 51	
2,260,116 65	1,119,706 72	2,441,418 32	477,122 64	492,829 96	370,868 14	25,625,322 28	
195,749 94	476,235 04	565,056 55	13,249 38	34,832 11	182,487 25	3,098,825 78	41,295,066 19
2,118,129 17	5,605,117 58	2,497,095 77	2,302,812 84	21,565 05	216,651 02	25,697,894 63	
1,595,298 06	1,675,284 20	423,065 33	228,495 25	126,250 10	413,130 71	9,746,090 27	
6,505 20	"	"	"	"	"	9,975 37	546,016 18
22,750 "	"	"	"	"	"	24,691 58	
57,554 80	"	172 60	"	"	"	546,016 18	
25,097 37	52,592 79	21,508 74	3,126 17	"	21,123 15	2,904,599 08	441,758 71
256,918 87	"	"	"	"	"	489,206 34	
106,062 72	282,716 09	226 04	1,164 98	9,666 98	22,998 93	774,868 76	
"	"	"	"	"	"	6,468 42	23,435 74
"	"	"	"	"	"	"	
1,480 "	10,149 89	1,820 "	2,110 "	5,784 40	1,502 67	23,435 74	
12 30	280 20	"	40 33	"	"	708 11	79,717 63
15,914 84	12,688 65	10,767 24	3,545 40	4,959 25	4,756 90	79,717 63	
1,388 30	4,368 83	2,817 83	16 49	132 12	538 01	52,078 78	
19,570 "	"	"	"	"	"	281,158 "	1,194 05
"	"	1,194 03	"	"	"	1,194 05	
"	"	"	"	"	"	"	
15,478,275 71	15,994,411 11	11,880,581 07	4,419,348 75	1,798,731 29	3,878,446 70	110,942,820 15	119,942,820 15

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.			
Enregistrement. (70 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,269,055 56	4,045,916 75	1,715,815 97			
	— sous seing privé	67,254 25	218,486 67	48,056 54			
	— judiciaires	156,179 90	264,447 64	48,475 09			
	— d'huissiers	125,504 44	542,822 86	69,580 44			
	Lettres de noblesse	"	1,450 "	"			
	Permis de changer de nom de famille	455 "	1,595 "	200 "			
Greffe. (50 centim. additionn.)	Droits en débet recouvrés	"	"	"			
	Mise au rôle	10,586 "	55,072 55	4,180 "			
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	42,543 20	126,251 58	10,214 86			
	Droits d'inscription	57,582 79	80,578 24	18,270 81			
Successions. (50 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	406,562 55	816,865 47	544,051 49			
	Droits de succession	1,620,168 01	4,658,245 50	2,012,475 40			
	— de mutation par décès	7,856 55	27,358 69	40,543 87			
	— — sur les successions en ligne directe	200,823 65	716,107 48	252,420 16			
Débit	— dus par les époux survivants	56,121 45	101,921 58	20,550 42			
	Passeports {	à l'intérieur	"	"	"		
		à l'étranger	712 "	3,512 "	568 "		
Timbres fixes.	Permis de port d'armes de chasse	59,955 "	81,850 "	57,855 "			
	Permis de chasse au lévrier	70 "	70 "	455 "			
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	28,569 15	156,584 70	55,596 50			
Visa	Timbres adhésifs {	Payables en Belgique	70,594 40	87,069 50	8,521 75		
		— à l'étranger	4,600 43	4,617 57	55 55		
Timbre (sans additionnels).	Timbres adhésifs pour affiches	25,678 52	86,149 57	27,452 87			
	Timbres de dimension	225,564 55	642,168 90	174,679 70			
	Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels {	Timbres proportionnels	129,554 64	65,603 78	1,016 70	
			Timbres de dimension	1,600 65	7,201 92	2,765 22	
	Assurances. — Droit annuel	Timbres fixes. — Warrants	Timbres fixes. — Warrants	110 50	445 50	"	
			Timbres proportionnels {	Effets de commerce	294,820 "	401,891 15	21,886 55
				Bons de caisse, billets au porteur, etc.	16,997 "	435,611 76	574 "
				Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Assurances. — Droit annuel	Timbres de dimension {	Coupures	"	"	"	
			Papiers blancs pour actes, etc.	69,683 65	97,867 95	30,783 25	
Assurances. — Droit annuel	Affiches	Affiches	8,051 81	20,091 17	1,072 60		
		Assurances. — Droit annuel	"	2,043 52	"		
A REPORTER fr.		5,897,275 19	14,454,856 58	4,927,221 54			

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1889

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
2,143,218 44	2,535,487 42	2,195,757 59	345,467 98	553,811 42	1,026,647 55	17,751,170 28	
79,158 85	107,814 35	63,650 52	30,517 28	36,361 65	55,554 08	687,540 17	
80,956 02	139,559 96	107,879 58	14,806 58	58,210 24	55,958 14	926,239 15	
94,478 81	127,517 90	120,210 58	19,850 56	25,546 58	66,865 87	991,957 84	20,561,098 74
"	"	"	"	"	"	1,450 "	
455 "	455 "	"	"	"	145 "	5,335 "	
6 50	"	"	"	"	"	6 50	
8,021 "	12,950 "	13,892 "	1,262 "	2,074 "	4,590 "	89,715 53	
37,089 80	71,872 55	59,559 72	6,477 44	11,928 50	25,270 86	400,768 11	490,481 64
28,755 88	43,120 10	55,485 83	7,961 02	5,818 75	14,999 87	272,415 17	
375,145 51	451,711 44	578,707 97	70,007 02	97,559 05	188,189 50	5,129,975 78	5,402,788 95
2,450,896 01	2,154,828 47	1,552,880 65	401,464 55	206,057 01	423,755 51	15,463,247 27	15,707,081 29
8,597 84	85,228 69	9,252 69	6,460 08	27,752 90	25,022 71	244,854 02	
450,455 69	565,540 45	381,049 79	65,680 73	62,299 20	122,749 95	2,574,067 04	2,574,067 04
42,718 80	60,077 26	56,651 56	5,451 11	3,760 03	10,484 72	517,496 73	317,496 73
"	"	2 "	"	"	2 "	4 "	
576 "	784 "	968 "	32 "	128 "	96 "	6,976 "	
38,605 "	89,285 "	62,755 "	22,350 "	35,055 "	55,130 "	460,740 "	
"	"	"	"	"	"	505 "	
44,756 15	101,149 45	65,618 15	7,474 50	8,840 50	30,611 05	474,785 75	
12,520 80	22,011 05	45,754 20	570 05	292 50	5,541 25	248,078 50	
687 21	3,259 55	1,707 16	11 01	28 30	224 72	15,171 90	
27,222 57	50,857 96	29,800 86	4,107 82	7,005 69	18,697 17	276,953 03	
248,455 13	155,956 45	509,676 95	85,528 95	109,995 80	159,992 55	2,409,928 58	6,187,539 52
5,080 99	7,958 44	7,894 55	386 "	825 60	961 80	217,242 50	
5,044 80	3,207 44	4,283 04	593 60	3,555 04	2,755 11	59,984 80	
"	10 "	"	"	"	"	561 "	
117,191 25	127,165 85	157,865 45	16,921 55	7,193 95	26,224 50	1,174,098 50	
4,665 "	4,142 "	26,516 93	131 50	4 50	5,750 "	490,172 69	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
45,578 50	27,671 75	42,590 55	855 "	1,050 60	15,267 05	351,127 90	
5,162 89	1,095 41	5,469 89	77 73	135 74	501 13	59,156 57	
"	15 55	55 55	"	"	"	2,002 22	2,002 22
6,531,259 26	7,072,532 25	5,710,560 14	1,110,566 74	1,214,872 11	2,315,001 52	49,012,845 95	49,028,845 95

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE	
REPORT. fr.		5,897,273 19	14,454,856 53	4,927,221 34	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	2,000 "	5,500 "	1,000 "	
	Droits de grande naturalisation	1,250 "	6,500 "	"	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	9,029 06	25,772 42	12,028 08	
	Grefse	"	"	"	
	Hypothèques	486 77	1,505 55	215 54	
	Successions	53,057 58	45,642 01	20,415 85	
	Timbre	1,295 "	15,568 71	2,584 "	
<i>Amendes de condamnation: dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	115,480 24	159,415 40	76,554 06
		en partie	927 59	2,527 04	745 52
TOTALS. fr.		6,058,099 23	14,671,025 01	5,040,761 07	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.
6,551,259 26	7,072,552 25	5,710,560 14	1,110,566 74	1,244,872 11	2,515,994 52	49,042,845 95	49 042,845 95
250 "	750 "	2,000 "	1,500 "	1,000 "	"	14,090 "	25,750 "
500 "	500 "	2,500 "	"	500 "	"	11,750 "	
15,184 87	18,057 50	6,767 60	4,097 76	6,165 94	5,065 58	98,147 90	557,041 76
"	"	"	"	"	"	"	
996 52	529 87	456 40	251 82	517 69	551 69	5,018 85	751,702 72
54,814 82	45,077 95	24,426 70	7,257 97	7,201 87	10,569 55	225,404 24	
5,725 70	4,080 "	691 "	115 "	706 08	1,957 28	28,440 77	751,702 72
97,157 17	120,005 15	96,809 04	14,862 91	23,150 02	40,845 95	722,235 92	
1,952 51	2,592 51	940 95	126 82	185 56	568 50	9,446 80	
6,445,818 85	7,202,802 70	5,844,991 52	1,158,759 02	1,284,078 47	2,375,022 85	50,157,540 41	50,157,540 41

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
DOMAINES.					
	Liège à Maestricht	"	"	"	
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"	
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	200,108 84	"	"	
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"	
	— vers Hasselt.	6,574 35	"	"	
	— vers Turnhout	7,056 55	"	"	
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	16,571 54	"	"	
	Sambre	"	"	"	
	Centre	"	"	"	
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	53,586 09	"	
	Mons à Condé	"	"	"	
	Pommerœul à Antoing	"	"	"	
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"	
	la Lys . { Schipdonck à Balgerhoeke.	"	"	"	
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Houlers à la Lys.	"	"	2,167 43	
	Gand { Droit général	"	"	5,869 18	
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"	
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	10,681 40	
	Moervaert	"	"	"	
	Grande Nèthe	"	"	"	
	Petite Nèthe (canalisée)	2,598 69	"	"	
	Gand à Terneuzen	"	"	"	
	Meuse.	"	"	"	
	Ourlhe	"	"	"	
Rivières et canaux.	Escaut.	"	"	487 15	
	Lys.	"	"	20,056 87	
	Démer.	"	"	"	
	Yser	"	"	5,447 50	
	Ypres à l'Yser	"	"	1,117 94	
	Loo	"	"	1,146 28	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	108 31	"	216 78	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	2,492 50	28 "	511 47	
	Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
		2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX. fr.		255,510 78	55,614 00	51,502 06	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
•	•	55,429 41	55,282 61	»	•	68,772 02	
•	•	•	75,921 14	»	•	75,921 14	
•	•	•	59,158 28	»	•	259,247 12	
•	•	•	824 55	»	•	824 55	
•	•	•	5,542 48	»	•	9,916 85	
•	•	•	•	•	•	7,056 55	
•	•	•	•	•	•	16,571 54	
•	64,769 95	•	•	•	52,575 62	97,545 55	
•	947 40	•	•	•	•	947 40	
•	126,612 82	•	•	•	•	180,198 91	
•	52,705 20	•	•	•	•	52,705 20	
•	55,755 68	•	•	•	•	55,755 68	
4,240 40	•	•	•	•	•	4,240 40	
6,525 81	•	•	•	•	•	6,525 81	
•	•	•	•	•	•	2,167 43	
56,557 41	•	•	•	•	•	42,206 59	
•	•	•	•	•	•	•	1,200,608 58
•	•	•	•	•	•	10,681 46	
2,955 58	•	•	•	•	•	2,955 58	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	2,598 60	
28,002 78	•	•	•	•	•	28,002 78	
•	•	44,515 66	•	•	61,579 15	106,004 81	
•	•	5,958 21	•	•	•	5,958 21	
5,958 82	76,189 15	•	•	•	•	82,615 12	
24,881 87	•	•	•	•	•	50,958 74	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	3,447 50	
•	•	•	•	•	•	1,117 94	
•	•	•	•	•	•	1,146 28	
66 08	•	•	•	•	•	391 17	
2,410 •	785 •	13,264 •	1,147 15	•	8,057 50	28,473 60	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	6,200 •	•	•	•	6,200 •	6,200 •
111,364 75	575,741 18	105,427 28	171,656 17	•	102,192 27	1,206,808 58	1,206,808 58

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	50 . 0	151 05	519 50	
	Routes	189 92	14,056 85	571 50	
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		287 82	0	550 .	
Produit	des successions en déshérence	12,005 82	11,556 51	5,850 01	
	net des épaves	"	"	415 60	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		"	277 80	557 41	
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique. etc.)		"	"	"	
provenant du Département des Affaires Étrangères		"	55 25	"	
— — des Finances		12 .	15,484 48	"	
— — de la Guerre.		18,885 10	50,160 55	11,620 50	
— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.		11 .	595 .	7,600 70	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publies.	719 80	51,058 60	8,845 25
	— — de la Justice	1,476 05	5,080 55	1,982 51	
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	"	1,007 51	858 10	
	— — de la Cour des comptes	"	1,560 02	"	
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"	"	
	de créances ordinaires.	"	"	"	
Rachat et transfert de rentes.		"	"	"	
Transactions en matière domaniale		"	"	"	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		2,477 29	5,556 24	1,940 99	
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		"	"	"	
Produit d'objets saisis et confisqués		811 20	2,845 08	278 60	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		148 82	"	"	
A REPORTER. fr.		57,054 80	157,104 29	41,265 37	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
605 25	401 95	.	.	.	1,811 .	5,519 55	
597 85	577 16	2,110 58	191 26	727 05	1,804 61	20,406 54	
334 76	255 48	5,457 67	5,574 68	.	578 48	8,058 89	
29,221 67	20,705 97	55,011 86	61 85	.	990 29	114,482 68	
.	415 60	
220 36	.	842 88	.	.	.	1,898 45	
.	
.	55 25	
21 .	.	.	80 50	.	.	15,597 98	
14,185 59	21,055 20	5,901 50	6,758 40	45 60	10,957 05	140,158 27	
.	.	274 40	.	4,596 71	1 50	12,969 51	
1,606 68	1,562 20	5,705 50	1,776 .	110 80	2,704 70	72,157 55	518,522 77
1,071 74	1,452 78	95 74	509 07	2,785 31	1,080 61	15,551 04	
.	580 .	2,555 41	
.	1,560 02	
.	.	81,505 62	.	.	.	81,595 62	
.	
.	.	.	1,880 .	.	.	1,880 .	
.	
899 28	5,670 56	2,210 70	400 40	127 41	1,014 29	20,105 22	
.	.	579 55	.	.	.	579 55	
179 95	677 75	147 05	127 85	80 80	74 25	5,921 58	
.	.	925 62	.	.	655 08	1,707 52	
48,854 07	52,037 05	156,562 71	14,960 89	8,271 66	21,511 84	518,522 77	518,522 77

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRAVANT.	FLANDRE OCCIDENTALE	
	REPORT. fr.	57,051 80	157,104 29	41,265 37	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	524,190 72	"	
	— de ébblis, bois de délit et d'élagages	"	71,214 71	4,301 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	15,179 67	34 "	
	— du droit de chasse	"	"	120 "	
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	188 49	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	12,759 55	"	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"	
Dépeulances des chemins de fer.	Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forêts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée	"	"	"	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	5,556 88	4,417 45	1,455 46	
	— de bâtiments	"	593 50	126 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	185 "	1,500 05	641 "	
	— de vidanges.	"	"	"	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	"	"	"	
	Argent non réclamé	"	1,482 95	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,560 66	10,016 59	6,014 70	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	225 "	5,286 50	000 "	
	— d'objets non réclamés	"	12,215 75	"	
Établissements et services regis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	80 "	228 50	"	
	École militaire. — Pensions des élèves	"	159,245 14	"	
	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	"	7,258 85	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	1,790 80	"
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	"	"	"	
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"	
	Abonnement au Recueil des lois et arrêtés.	912 "	2,052 "	1,500 "	
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	5,140 "	"	
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,150 "	"	
	A REPORTER. fr.	45,552 45	806,255 25	56,535 55	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
48,854 07	52,957 05	156,562 71	14 960 80	8,271 66	21,511 81	514,522 77	518,522 77
"	"	116,842 91	"	126,205 80	45,465 27	612,701 70	
"	"	2,059 75	"	11 823 58	1,155 50	90,759 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	9 2 "	"	"	"	98 2	
"	"	25 20	"	187 42	"	15,426 21	757,400 95
"	"	5,142 "	"	8,550 "	2,500 "	14,112 "	
"	"	"	"	221 "	"	221 "	
"	"	228 40	"	1,255 65	4 4 68	2,157 22	
"	"	6 "	"	4,657 47	" 25	17,405 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	1,676 95	1,656 95	
1,711 47	5,468 "	2,240 59	156 80	1,758 11	1,455 51	21,157 88	
156 50	2,325 65	1,061 17	110 25	390 "	"	4,741 07	
1,548 70	4,478 85	165 41	800 67	516 50	425 75	10,059 96	
"	"	"	"	"	"	"	
"	591 01	147 45	"	"	22 42	365 88	159,794 10
"	"	"	"	"	"	1,482 95	
2,482 12	41,609 59	10,957 95	"	2,461 44	2,005 78	86,079 65	
90 "	4,060 "	"	"	"	"	10,559 50	
"	"	"	"	"	"	12,215 75	
506 "	1,757 "	277 "	"	92 "	50 "	2,950 50	
"	"	"	"	"	"	151,245 14	
"	"	"	"	"	"	7,258 85	
"	"	"	"	"	"	1,790 80	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	217,862 79
1,782 "	2,634 "	2,046 "	1,256 "	1,272 "	2,156 "	15,570 "	
"	"	"	"	"	14,410 "	14,450 "	
"	"	"	"	"	"	5,410 "	
"	"	"	"	"	"	14,150 "	
57,110 86	115,055 15	285,727 37	17,244 61	167,267 65	95,055 78	1,642,580 61	1,642,580 61

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		45,552 45	806,255 25	50,555 53	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,695 »	15,895 »	450 »	
	— — et visa des diplômes.	1,050 »	26,705 »	122 50	
	— des brevets d'invention	2,580 »	290,410 »	1,500 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,586 58	11,486 55	4,990 95	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 50	15 50	1 50	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	165 »	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	700 »	2,500 »	70 »	
	Restitutions volontaires	»	»	»	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	85 50	»	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	9,090 47	5,812 02	7,250 50	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	95 05	1,518 48	10 15	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	1,242 24	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	5,966 68	51,427 70	27,655 22		
<i>Génie militaire.</i>	Location de biens-fonds et de bâtiments	17,950 61	5,645 84	572 25	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,762 50	560 90	220 50	
	Fermages de pêche et de chasse	3,817 80	166 95	»	
Arrérages de rentes	12 52	152 70	»		
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	571 69	360 »		
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	— — de créances ordinaires	»	224 56	»	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages	»	7,149 50	»
		Menus produits	»	2,575 »	»
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	»	»	»	
	Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	2,192 19	1,408 96	7,771 51
		Routes	1 »	127 60	166 44
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	12,581 26	1,985 85	17,986 50
		Routes	29,176 69	64,681 93	58,502 78
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,499 75	1,956 55	3,707 19	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	7 85	»	»	
TOTAUX. fr.		144,088 68	1,277,275 85	168,935 56	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1889.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	SAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
57,110 86	115,655 15	285,727 37	17,244 61	167,267 63	95,955 78	1,642,580 61	1,642,580 61
2,520 .	1,590 .	5,455 .	197 50	.	.	23,782 50	
4,255 .	1,160 .	7,250 .	200 .	585 .	5,712 50	45,000 .	
2,090 .	16,030 .	40,140 .	140 .	510 .	2,550 .	556,450 .	
0,884 10	8,477 87	5,902 70	1,852 42	2,850 57	3,604 25	50,444 59	
2 06	1 05	5 15	.	.	.	25 56	
.	165 .	
210 .	550 .	450 .	.	20 .	90 .	4,350 .	556,880 91
.	11 99	21 69	.	.	.	55 08	
.	.	50 .	.	.	151 75	201 75	
.	"	
.	.	.	1 90	.	26 84	114 24	
4,876 90	7,022 60	6,018 41	1,505 82	7,088 40	4,598 09	55,250 30	
149 08	54 14	1 15	.	15 20	.	1,821 25	
.	1,242 24	
5,318 58	10,665 57	7,287 .	78 75	128 21	1,208 09	89,806 50	
2,492 74	702 25	2,065 34	559 15	.	1,214 09	51,050 27	
5,431 54	652 .	1,450 .	3,645 95	.	.	12,701 59	
1,086 75	152 50	"	52 .	.	.	5,256 "	
108 85	45 88	52 78	295 76	21 40	42 45	712 32	
20 .	1,715 52	.	5 .	.	50 .	2,700 91	
.	.	2,000	2,000 .	
.	5,150	3,374 56	
.	7,149 50	631,451 87
.	2,575 .	
.	505 28	1,015 48	.	.	112 67	1,651 45	
4,112 21	15,841 75	6,444 64	729 20	.	2,641 77	39,142 23	
246 60	2,911 32	1,542 58	211 07	52 05	505 68	5,742 34	
14,866 74	25,481 70	1,674 66	5,142 86	4 50	1,177 40	76,899 27	
42,219 79	8,256 56	10,281 47	20,174 38	50,606 44	58,766 21	302,666 05	
5,565 79	6,550 50	10,596 56	5,844 98	5,252 75	5,792 .	47,805 87	
.	451 48	459 33	
158,467 37	225,598 91	305,551 98	55,657 35	252,589 24	150,168 47	2,810,713 59	2,810,713 59

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,522 81	51,102 .	10,597 41
— — communaux	48,211 25	110,570 86	40,863 72
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	24,209 08	59,212 38	26,916 82
TOTAUX. fr.	81,955 12	207,014 24	84,177 98

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,965 54	35,650 56	22,250 66	2,611 22	3,521 36	3,774 96	125,064 55	520,449 05
40,918 04	55,114 24	46,996 01	10,754 52	9,353 21	19,795 67	304,734 56	
27,526 39	19,681 00	14,611 50	1,912 16	871 48	3,688 58	178,749 78	178,749 78
75,408 47	110,125 89	85,857 97	15,277 90	15,946 05	27,257 21	699,198 85	699,198 83

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs	"	92 34	9 60	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	897 97	"	
	— divers	"	2,118 "	"	
	Frais de poursuites et d'instances.	285 82	25 05	8 "	
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux	853 52	5,894 79	1,050 42	
	Remboursement et dégrèvement de contributions.	"	118 04	"	
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de légalisation).	584 38	980 10	194 41	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursements de frais de tournée.	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	246 "	971 "	95 "	
	Restitution de droits	"	4 60	"	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers.	"	425 60	"	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. {	Frais de justice en matière de garde civique.	5,205 99	4,267 68	509 15
		Remboursement de subsides	"	"	"
	Ministère de la Justice. {	Restitution de droits	"	"	"
Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		9,855 48	25,608 69	8,866 46	
— en matière de simple police		12,782 29	18,628 08	9,548 54	
— en matière de faillites		"	905 19	14 60	
	— militaire	285 06	204 56	90 84	
	Frais d'entretien de mendiants.	"	"	"	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. {	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"	
	{ Rachat des annuités.	"	"	"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	100 "	62,820 67	5,750 "	
	— d'entretien de routes concédées.	"	"	"	
	Restitution de droits	"	"	"	
	Remboursements divers.	"	536 60	"	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits	"	"	"	
TOTAUX. fr.		28,067 44	120,227 56	24,335 02	

GISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1889.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	"
76 49	7,146 40	13 40	"	"	" 13	7,268 30	19,879 60
2,813 98	1,078 75	"	"	"	"	4,810 70	
"	974 58	4,078 10	"	"	"	7,770 54	
"	58 "	"	121 02	9 60	2 "	188 59	173,491 66
2,125 86	24,805 22	158 70	4,402 63	78,856 94	56,703 49		
"	"	"	"	"	"	"	
8 13	"	"	"	"	"	126 77	3,309 18
296 68	569 72	628 85	10 25	104 71	334 10		
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	250 "
"	"	250 "	"	"	"		
159 50	283 "	266 "	20 50	26 "	39 50	2,104 50	
"	"	5 23	"	"	"	9 85	492,341 22
"	"	"	"	"	"	425 60	
518 08	1,597 07	1,416 63	4 86	92 10	140 97	11,442 55	
"	"	"	"	"	"	"	108,780 67
"	"	"	"	"	"	"	
19,428 34	13,691 83	11,348 79	5,589 14	4,785 50	11,808 39		
10,066 13	22,845 52	21,546 97	3,325 62	2,854 50	6,101 33	107,298 78	927 09
"	9 50	"	"	"	"		
124 11	345 85	90 20	658 05	131 28	89 98	2,000 83	
" 65	1 20	"	"	"	"	1 85	80,992 67
"	"	"	"	"	"	"	
4,150 "	3,572 "	5,600 "	"	"	1,000 "		
"	"	"	"	"	200 "	200 "	84 87
"	75 47	"	"	"	9 40		
"	"	60 "	"	"	"	396 60	
"	"	"	"	"	9 40	9 40	512,220 82
39,597 95	76,833 76	45,865 "	13,978 97	86,858 43	76,458 69		

(138)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES		
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1889.	1888.	
Foncier fr.	24,020,700 06	23,867,744 00	
Personnel	19,029,951 04	19,510,545 51	
Patentes	6,598,457 05	6,484,126 80	
Redevances sur les mines.	520,126 06	575,945 11	
Douanes — Droits d'entrée	Vinaigres et acides acétiques.	556,906 45	598,208 86
	Eaux-de-vie étrangères.	1,055,157 14	987,087 09
	Bières	259,684 46	275,920 45
	Sucres raffinés	158,655 51	155,727 01
	Autres marchandises	25,625,522 28	25,764,097 05
Accises	Vins étrangers	5,098,825 78	5,015,070 96
	Eaux-de-vie indigènes	23,697,894 65	25,817,871 08
	Bières	9,746,090 27	9,408,515 82
	Vinaigres de bière	9,975 57	10,511 26
	Vinaigres autres que de bière	24,691 58	5,108 28
	Sucres étrangers.	546,916 18	587,272 30
	Sucres de betterave indigènes	2,904,599 08	3,170,911 10
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	489,206 54	518,586 55
	Tabac	774,868 76	810,040 96
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	6,468 42	9,485 82
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	•	•
Recettes diverses au profit de l'État.	Loyers de bâtiments	25,455 74	26,426 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	706 11	1,469 67
	Extraits cadastraux.	79,717 03	72,522 45
	Recettes extraordinaires de toute nature	52,078 78	31,217 34
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	281,158 •	247,851 •
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,194 05	1,196 12
TOTAUX. fr.	119,942,820 15	119,358,055 37	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS	EN MOINS.	
152,961 40	"	Ces augmentations proviennent de l'imposition de nouvelles constructions ou reconstructions.
510,407 55	"	
114,550 85	"	Cette différence est attribuée à la reprise des affaires commerciales et industrielles.
144,181 52	"	Cette augmentation est due à la situation favorable de l'industrie charbonnière.
"	a) 41,502 45	a) La loi du 11 juin 1887, qui a modifié la législation sur les vinaigres et les acides acétiques, a eu pour résultat de développer notre industrie vinaigrière et conséquemment de diminuer les importations de vinaigres étrangers.
68,070 05	"	b) Depuis la mise en vigueur de la loi du 28 août 1885, apportant des modifications à la législation sur la fabrication des bières indigènes, les importations de bières étrangères diminuent d'année en année.
"	b) 54,235 09	
2,050 50	"	c) Il y a eu augmentation sur les tabacs, les fruits, les métaux, les viandes, les tissus de soie, etc., et, d'autre part, diminution sur les bois de construction, les bestiaux, etc.; différences dues aux fluctuations du mouvement commercial.
"	c) 158,774 75	
d) 85,754 82	"	d) Écart peu important.
"	e) 110,976 45	e) Différence insignifiante eu égard au produit total.
f) 557,774 45	"	f) L'augmentation des recettes sur les bières doit également être attribuée aux effets de la loi de 1885.
"	557 69	g) Cette augmentation est le résultat de la nouvelle tarification des droits d'entrée sur le vinaigre et l'acide acétique établie par la loi du 11 juin 1887.
g) 19,585 50	"	
"	40,556 52	h) La diminution des recettes sur les sucres étrangers et sur les sucres de betterave indigènes provient de ce que le minimum trimestriel de fr. 1,500,000 n'a pas été atteint à la fin du 4 ^{me} trimestre 1889, et que le montant du déficit a été ajouté au minimum de recette du 1 ^{er} trimestre 1890.
"	h) 266,512 02	
"	29,379 99	Augmentation due au développement du mouvement commercial et maritime du port d'Anvers.
"	35,172 20	
"	3,015 40	
"	"	
"	2,992 41	
"	761 56	
7,195 20	"	
20,861 44	"	
53,507 "	"	
"	2 09	
1,297,384 06	712,619 50	
584,764 76		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,751,170 28	17,851,724 51
	— sous seing privé	687,540 17	722,220 52
	— judiciaires	926,239 15	948,619 89
	— d'huissiers	991,957 84	1,012,810 02
	Lettres de noblesse	1,450 »	8,805 »
	Permis de changer de nom de famille	3,355 »	3,355 »
	Droits en débet recouverts	6 50	15 01
<i>Greffe.</i> (30 centimes additionnels.)	Mise au rôle	89,715 55	86,869 17
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	400,768 11	388,685 86
<i>Hypothèques.</i> (15 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	272,415 17	256,952 42
	— de transcription d'actes de mutation	3,129,975 78	3,187,784 31
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	15,462,247 27	18,581,058 95
	— de mutation par décès	244,354 02	254,844 89
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,574,067 04	2,775,159 10
	— dus par les époux survivants	517,496 75	306,148 09
	Passeports { à l'intérieur	4 »	»
	{ à l'étranger	6,970 »	5,856 »
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	460,740 »	451,535 »
	{ Permis de chasse au lévrier	595 »	595 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	474,785 75	475,350 50
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	248,078 50	250,379 40
	{ — à l'étranger	15,171 90	11,383 01
	Timbres adhésifs pour affiches	276,955 05	265,888 29
	Timbres de dimension	2,409,928 58	2,402,480 55
Visa	Timbres proportionnels	217,242 50	172,140 85
	Timbres de dimension	30,984 80	29,318 45
	Timbres fixes. — Warrants	564 »	539 25
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	Extraordinaire { Effets de commerce	1,174,098 30	1,157,952 85
	{ Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	490,172 09	472,708 54
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
	{ Coupures	»	»
	{ Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	351,127 00	329,154 70
	{ Affiches	50,136 37	56,537 85
	Assurances. — Droit annuel	2,002 22	4,328 05
A REPORTER. . . . fr.		49,042,845 93	52,448,066 81

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.	
EN PLUS.	EN MOINS.		
•	100,554 03	Les diminutions des divers produits sont relativement minimes, excepté pour les lettres de noblesse; elles sont dues à des causes diverses, dont la crise immobilière est, sans doute, la principale. Quand aux lettres de noblesse, on fait observer que les droits auxquels elles donnent ouverture sont des recettes accidentelles et essentiellement variables.	
•	34,089 15		
•	22,580 74		
•	20,852 78		
•	7,355 •		
•	•		
•	6 71		
2,844 56	•		Augmentation sans importance, échappant à toute appréciation.
12,084 25	•		
15,460 75	•		Différences peu marquantes; quant au droit de transcription, on ne peut assigner d'autre cause à sa diminution que le ralentissement des transactions immobilières.
•	57,808 53		
•	3,119,711 68	Les droits de cette espèce subissent naturellement les fluctuations du nombre et de l'importance des successions ouvertes, qui leur servent de base. La diminution sensible constatée dans le produit de cet impôt n'a pas d'autre cause connue.	
•	10,010 87		
•	201,092 06		
11,348 64	•		
4 •	•		
1,190 •	•		
9,205 •	•		
•	•		
1,435 25	•		
17,699 10	•		
3,788 29	•		
13,044 74	•		
7,448 05	•	Les différences des résultats totalisés par catégories du débit, du visa et du timbrage à l'extraordinaire, sont peu importantes. On constate, du reste, que le droit de timbre suit depuis quelques années une marche ascendante, due à l'extension continue des affaires en général.	
45,101 05	•		
1,666 35	•		
24 75	•		
16,145 45	•		
17,464 15	•		
•	•		
•	•		
1,993 20	•		
•	6,401 46		
•	2,235 83		
177,877 98	3,583,098 84		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1889.	1888.	
REPORT. fr.		49,042,845 95	52,448,066 81	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire.	14,000 .	12,250 .	
	Droit de grande naturalisation	11,750 .	7,000 .	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	98,147 90	93,177 60	
	Greffe.	
	Hypothèques	5,048 85	7,763 66	
	Successions	225,404 24	241,175 83	
	Timbre	28,440 77	22,537 05	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts } attribués au Trésor.	en totalité	722,255 02	685,756 74
		en partie	9,446 80	7,172 01
TOTAUX. fr.		50,157,340 41	55,524,899 68	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
177,877 96	3,585,098 84	
1,750 »	»	Produit essentiellement variable.
4,750 »	»	
4,970 30	»	
»	»	Différences minimales, en rapport, sauf pour l'enregistrement, avec le produit des impôts. L'augmentation, en matière d'enregistrement, est peu élevée.
»	2,714 81	
»	15,771 59	
5,905 74	»	
36,409 18	»	Produits variables dépendant du nombre et de la situation pécuniaire des condamnés. L'augmentation est, d'ailleurs, relativement minime.
2,274 79	»	
234,025 97	3,601,585 24	
3,567,559 27		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	68,772 02	66,576 78
	Maestricht à Bois-le-Duc	73,921 14	69,055 17
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	259,247 12	249,450 84
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	824 55	517 50
	{ vers Hasselt	9,916 85	9,152 42
	{ vers Turnhout	7,056 55	6,049 09
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	16,571 54	18,855 27
	Sambre.	97,545 55	90,850 17
	Centre	947 40	616 05
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	180,198 91	189,888 86
	Mons à Condé.	52,705 20	54,200 75
	Pommerœul à Antoing	55,753 68	58,826 50
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	4,246 40	2,758 38
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	6,525 81	5,959 56
	Roulers à la Lys	2,167 45	2,545 29
	Gand à Ostende.	42,206 59	40,045 05
	Plasschendacle, par Nieupoort et Furnes, vers la France	10,681 46	11,894 84
	Moervaert	2,955 58	2,951 50
	Grande Nèthe	"	258 20
	Petite Nèthe (canalisée).	2,598 69	2,508 14
	Gand à Terneuzen.	28,002 78	20,988 52
	Meuse	106,094 81	104,522 60
	Ourthe	5,958 21	6,479 74
	Escaut	82,615 12	72,512 58
	Lys	50,958 74	40,250 82
	Démer	"	182 79
	Yser.	5,447 50	4,200 66
	Ypres à l'Yser	1,117 94	1,541 07
	Loo	1,146 28	1,515 99
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	591 17	174 71
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,475 60	27,024 89
	Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	{ 2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	6,200 "	4,555 "
	TOTAUX.fr.	1,206,808 58	1,158,024 11

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

Routes appartenant à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,395 24	•	
4,887 07	•	
18,787 28	•	
507 03	•	
764 41	•	
1,000 86	•	
•	2,263 75	
6,515 58	•	
531 53	•	
•	9,680 05	
•	1,585 55	
•	5,092 82	
1,488 02	•	
566 25	•	
•	175 80	
1,261 56	•	
•	•	
•	1,213 38	Accroissement du trafic.
4 28	•	
•	258 20	
90 55	•	
7,014 26	•	
1,572 21	•	
•	521 53	
10,102 54	•	
10,698 92	•	
•	182 79	
•	843 16	
•	225 13	
•	169 71	
216 46	•	
542 71	•	
•	•	
1,645 •	•	
70,404 28	22,219 81	
48,184 47		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
Chemin de fer	Voyageurs	41,745,485 58	40,762,941 86
	Bagages	993,716 40	994,141 79
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	86,511,562 05	82,569,501 09
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	3,218,701 70	2,895,172 97
TOTAUX fr.		132,469,463 73	127,221,757 71

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
982,541 72	•	Exposition de Paris.
•	425 59	Sans observation.
5,942,060 96	•	Bonne situation des affaires commerciales et industrielles.
325,528 73	•	Boni sur l'échange du matériel.
5,248,131 41	425 59	
5,247,706 02		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Télégraphes.	5,605,215 15	5,286,572 32
Taxe des correspondances en général.	8,756,152 74	8,582,709 22
Taxe sur les abonnements aux journaux	55,407 66	54,691 40
<i>Postes.</i> } Mandats et bons de poste. {		
{ Taxe		
{ Titres périmés	325,771 41	315,170 85
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	645,101 76	610,640 60
TOTAUX. fr.	9,780,455 57	9,561,511 16

DE FER, POSTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
516,840 85	•	L'accroissement des recettes de 1889 sur 1888 doit être attribuée : 1° A l'augmentation normale constatée dans le service télégraphique en général, (intérieur, international et transit); 2° A une augmentation exceptionnelle de correspondances télégraphiques internationales et de transit provoquée par l'exposition universelle de Paris; 3° A la reprise, en commun, des câbles anglo belges, par la Belgique et la Grande-Bretagne; 4° A la réorganisation du service de la remise à domicile des objets-express, qui n'avait pas produit tous ses effets en 1888; 5° A l'augmentation normale du nombre de communications téléphoniques inter-urbaines et internationales et à l'extension donnée au service de la téléphonie inter-urbaine, par suite de l'ouverture de nouvelles relations; 6° A l'exploitation par l'Etat du réseau téléphonique de Termonde-Alost-Saint-Nicolas-Lokeren.
575,355 52	•	L'augmentation porte sur la vente des timbres poste.
•	1,285 85	Sans explication.
12,591 56	•	Accroissement normal.
34,461 16	•	Id. id
420,406 24	1,285 85	
410,122 41		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	710,757 04	698,105 34
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	66,860 76	65,173 69
TOTAUXfr.	777,617 80	763,279 03

DE FER, POSTES, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
12,651 70	*	Bien que le mouvement des voyageurs ait fléchi en 1889 par suite de l'Exposition universelle de Paris, il y a eu cependant progression dans le chiffre total de la recette. Elle provient des suppléments de la 2 ^e à la 1 ^{re} classe délivrés à bord, de la location des cabines particulières, ainsi que d'un accroissement du nombre de colis postaux et de colis journaux expédiés par nos malles-poste.
3,687 07	*	D'après le tableau comparatif du mouvement, cette augmentation de recettes se rapporte aux passagers, animaux et véhicules transportés par les bateaux du passage d'eau ; seuls les colis ont subi une diminution.
10,558 77	*	
10,558 77		

Comparaison des recouvrements .

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	100,000 .

RERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS	EN MOINS.	
»	100,000 »	Acompte payé par la ville d'Anvers sur les sommes dues à l'État.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux	3,310 33	51,532 49
	Routes	20,406 54	30,069 60
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		8,638 80	10,224 26
Produits	de successions en déshérence.	114,482 68	80,489 28
	nets des épaves	415 60	405 72
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,898 45	2,389 15
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, cartographie, etc.		"	71 10
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires Étrangères	55 25	2,288 50
	— — des Finances	15,507 98	10,723 88
	— — de la Guerre	140,158 27	175,111 72
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	12,969 51	9,087 55
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	72,157 55	27,449 25
	— — de la Justice	15,551 04	16,570 05
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,555 41	10,462 74
	— de la Cour des comptes	1,560 02	2,059 22
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	81,505 62
	de créances ordinaires	"	"
Rachat et transfert de rentes.		1,880 "	492 44
Transactions en matière domaniale.		"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		20,105 22	45,450 15
Retournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		579 53	1,050 "
Produits d'objets saisis et confisqués		5,222 58	4,634 87
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,707 52	953 31
A REPORTER		518,322 77	510,458 61

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	48,015 16	
	10,503 06	
	1,505 37	Produits variables.
55,093 40	"	
0 88	"	
	400 70	
	71 10	
	2,235 25	
	4,125 00	
	52,975 45	L'ensemble de ces produits, soumis par leur nature à des fluctuations, n'est inférieur que de fr. 3,569 88 à celui de l'exercice antérieur.
3,281 70	"	
44,708 28	"	
	3,238 00	
	7,027 55	
	490 20	
49,679 27	"	
	"	
1,387 56	"	
	"	Produits accidentels Les causes des différences ne sauraient être précisées.
	25,526 05	
	450 47	
537 71	"	
774 21	"	
134,572 07	135,487 91	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1889.	1888.	
	REPORT. fr.	518,322 77	510,438 61	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	612,702 70	604,088 53	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	90,769 54	110,093 49	
	— d'objets saisis et confisqués.	"	110 "	
	— de glandée, panage, foins et herbages.	982 "	1,374 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	15,426 20	15,351 09	
	— du droit de chasse.	14,112 "	14,862 "	
	— — de pêche (baux et licences)	221 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	2,157 22	2,065 08	
	Relevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,405 25	17,358 62	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	
Indemnités du chef d'emprises faites par les entrepreneurs des forts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée.	1,636 95	"		
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	22,157 88	22,526 58	
	— de bâtiments.	4,744 07	11,089 10	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	10,059 96	11,673 54	
	— de vidanges.	"	"	
	Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	563 88	487 27	
	Argent non réclamé	1,482 95	1,802 40	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	86,079 63	111,474 39	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	10,559 50	15,707 84	
	— d'objets non réclamés.	12,215 75	18,437 98	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,950 50	5,982 01	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	150,245 14	136,081 79	
	École vétérinaire. {	Pension d'animaux malades	7,258 85	7,435 20
		Produit des ventes d'objets divers.	1,790 80	373 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	"	"	
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,570 "	15,564 "	
	Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	14,450 "	194 50	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,440 "	4,020 "	
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	14,130 "	14,005 "		
A REPORTER fr.		1,642,380 61	1,668,873 71	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
134,572 07	135,487 01	
8,014 17	.	Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement, ainsi que les besoins du marché.
»	25,555 95	
»	110 »	
»	592 »	
95 20	.	
»	750 »	Différences peu importantes.
221 »	.	
94 14	.	
44 03	.	
»	.	
1,056 95	.	Le montant de ces recettes est subordonné à l'importance des remises effectuées par l'Administration des chemins de fer.
»	188 50	
»	6,345 12	
»	1,613 38	
»	.	
76 61	.	Produits variables.
»	319 45	
»	25,594 70	
»	5,148 54	
»	6,222 25	
»	3,051 51	
25,161 55	.	
»	196 35	
1,417 80	.	
»	.	
»	.	
0 »	.	
14,255 50	.	
520 »	.	
125 »	.	
184,040 42	210,533 52	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1889.	1888.	
	REPORT. fr.	1,042,580 61	1,068,875 71	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires.	25,782 50	25,220 "	
	— — et visa des diplômes	45,000 "	41,727 50	
	— divers	"	25 "	
	— des brevets d'invention.	556,450 "	515,210 "	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	50,444 50	48,909 15	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	25 56	40 58	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	165 "	511 25	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	4,550 "	5,250 "	
	Restitutions volontaires	53 68	1,699 25	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	291 75	250 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	114 24	195 85	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	55,250 50	44,171 62	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,821 25	1,051 27	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	1,242 24	2,412 51		
Produits des conférences données aux élèves-droguistes	"	1,051 55		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	89,800 50	98,240 71	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	51,050 27	55,561 60
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,701 50	14,944 05
		Fermages de pêche et de chasse.	5,250 "	5,052 06
	Arrérages de rentes.	712 52	852 57	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,700 01	2,508 88	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	2,009 "	5,950 "	
	— — de créances ordinaires	5,374 56	5,428 21	
	Domaine de Tersuereu. {	Fermages.	7,149 50	7,098 05
		Menus produits	2,575 "	1,529 "
	Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,051 45	1,259 95	
	Location de terrains provenant d'emprises . {	Rivières et canaux.	50,142 25	57,795 "
		Routes	5,742 54	5,521 40
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . {	Rivières et canaux.	76,899 27	108,520 54
		Routes	502,666 05	187,211 57
	Droits de pêche (rivières et canaux).	47,805 87	42,888 20	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	459 35	447 06	
	TOTAUX. fr.	2,810,715 50	2,741,988 57	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
184,040 42	210,553 52	
562 50	"	
5,272 50	"	
"	25 "	
13,240 "	"	
1,555 44	"	
"	15 22	
"	146 25	
"	900 "	Produits éventuels.
"	1,665 55	
"	48 25	
"	"	
"	81 61	
9,078 68	"	
189 98	"	
"	1,170 27	
"	1,051 35	
"	8,454 41	
"	2,511 59	
"	2,242 64	
"	596 96	
"	120 05	
331 15	"	
"	3,950 "	Idem.
"	2,053 65	
51 45	"	
846 "	"	
501 50	"	
1,547 25	"	
220 94	"	
"	51,421 27	Les remises d'arbres faites par l'Administration des ponts et chaussées ont été beaucoup plus considérables qu'en 1888.
115,454 68	"	
4,917 67	"	
"	7 75	
335,480 12	266,755 10	
68,725 02		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	33,813 61	53,797 »
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	25,892 »	21,187 50
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	22,860 50	23,559 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de sociétés</i>	5,627 »	5,254 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	240 »	240 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	134 »	110 »
TOTAUX. fr.		88,567 11	87,148 »

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
16 61	.	Sans explication.
.	295 50	
.	600 .	
575 .	.	
.	.	
24 .	.	
413 61	994 50	
580 80		

CAPITAUX ET REVUE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Produits divers des prisons	277,969 56	285,515 97

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	5,546 41	Cette différence provient d'une diminution dans le bénéfice revenant à l'État sur le produit du travail des détenus dans les prisons secondaires.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,944,091 15	3,000,756 37
Produits des actes des commissariats maritimes	121,286 46	116,510 18
Produits des droits de pilotage	2,351,523 86	2,265,392 79
Produits des droits de fanal	1,014,517 "	968,685 27
Produits des droits de chancellerie	10,628 60	10,065 40
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	101,996 09	91,921 44
Produits des écoles agricoles	286,001 21	280,045 56
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	1,056,300 "	828,400 "
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,314,252 41	1,196,975 45
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	418,961 17	418,000 51
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,716,389 85	3,271,578 16
TOTAUX. fr.	13,536,847 80	12,443,307 13

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	55,745 22	Diminution du chiffre des fonds de dépôt.
4,770 28	"	Les différences en plus constatées pour les droits de police maritime, de pilotage et de fanaux sont dues à l'accroissement, en 1889, du mouvement de la navigation sur Anvers. Ce mouvement est supérieur de 206 navires à celui de 1888, et le tonnage général de la navigation dans l'Escaut (Anvers) s'est élevé à 8,151,441 tonneaux, soit 390,931 tonneaux en plus que l'année précédente.
86,151 07	"	
45,851 75	"	
565 20	"	
10,074 65	"	
		Le chiffre de fr. 10,074 65 se s'explique comme il suit :
		Augmentation de recette sur les annonces fr. 1,353 60
		— tirés à part 8,697 78
		— la vente au numéro du journal 23 30
		TOTAL . . . fr. 10,074 68
5,957 65	"	Cette différence provient :
		1° Des augmentations suivantes :
		a. Sur les frais d'entretien fr. 3,886 50
		b. Sur les produits du potager 173 12
		c. — de la ferme 22 44
		d. — des ateliers 2,917 24
		6,969 30
		2° De la diminution sur les produits divers fr. 1,011 65
		1,011 65
		SOIT EN PLUS. . . fr. 5,957 65
227,000	"	En 1889, les placements se sont élevés en moyenne à 57,483,000 francs, au taux moyen de 1,80 %, tandis qu'en 1888, les fonds rendus productifs n'ont atteint que 48,672,000 francs, ayant produit en moyenne 1,70 %.
117,278 96	"	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1889 ont dépassé ceux de l'année précédente, par suite, notamment, de ce que les escomptes ont été plus considérables et les taux de l'escompte plus élevés.
5,960 66	"	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1889 a été supérieure de 2,228,910 francs à celle de l'année précédente.
444,811 39	"	Les causes suivantes expliquent cette augmentation de recette :
		1° L'amortissement du 3 1/2 %, 1 ^{re} série, ne fonctionnant que depuis le 1 ^{er} juillet 1888, la première dotation sans emploi n'a été reversée au trésor qu'en 1889, ci. fr. 165,000 "
		2° En ce qui concerne le 3 1/2 %, 3 ^{me} série, l'amortissement fonctionne depuis le 1 ^{er} février 1888; la dotation du semestre au 1 ^{er} août 1888 n'a donc été encaissée qu'en 1889. fr. 275,872 39
949,285 89	55,745 22	TOTAL . . . fr. 438,872 30
893,540 67		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Frais de perception des centimes provinciaux	125,604 55	124,253 98
— — communaux	594,784 50	576,245 10
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	178,749 78	158,412 56
TOTAUX. fr.	699,198 85	658,909 44

TRIBUTIONS DIRECTES , ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,410 57	.	
18,541 40	.	Cette différence est due à l'augmentation des centimes additionnels perçus au profit des communes.
20,357 42	.	
40,280 30	.	
40,280 30		

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1889.	1888.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	•	•	
	Actes de chargement de divers chefs	7,268 50	882 87	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,810 70	11,040 77	
	— divers	7,770 51	0,701 12	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	488 50	257 51	
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	173,491 66	225,588 07	
	— appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	•	•	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	126 77	•	
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,509 18	2,919 19	
	Ministère des Finances. Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	•	•	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	
	Remboursement de frais de tournée.	250 •	•	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,104 50	2,012 50	
	Restitution de droits	0 85	921 60	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	425 60	624 •	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	11,442 55	7,892 07
		Remboursement de subsides	•	5 •
		Restitution de bourses d'études.	•	•
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	108,780 67	94,080 45
— de police.		107,208 78	97,447 61	
— militaire		2,000 85	1,656 71	
Frais de justice en matière de faillites		927 00	612 15	
Frais d'entretien de mendiants		1 85	166 09	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•	
	{ Rachat des annuités.	•	•	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	80,992 67	24,772 •	
	— d'entretien de routes concédées	200 •	200 •	
	Restitution de droits	84 87	•	
Remboursements divers	506 60	36 50		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.	9 40	85 37		
TOTALS. fr		512,220 82	478,576 06	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	} Produits variables.
0,585 49	"	
"	0,200 07	
1,000 42	"	
250 88	"	
"	51,897 01	
"	"	
126 77	"	
580 09	"	
"	"	
"	"	} Produits accidentels.
250 "	"	
92 "	"	
"	911 77	
"	198 40	
5,550 40	"	
"	5 "	
"	"	
15,791 24	"	
9,851 17	"	
364 12	"	
514 94	"	
"	165 14	
"	"	
"	"	
50,220 67	"	
"	"	} La différence de fr. 50,220 67 est résulte de l'exécution du règlement de compte intervenu avec la Banque de Belgique le 28 juillet 1890.
84 87	"	
560 10	"	
"	73 07	
03,102 12	50,457 56	
53,044 76		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. (<i>Pour mémoire</i>)
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,084 .	22,084 .
TOTAUX. fr.	22,084 .	22,084 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
.	.	
.	.	
.	.	
.	.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	80,542 10	40,553 69
Recettes diverses et accidentelles	814,556 19	588,077 04
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	•	4,877 78
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 •	1,360 •
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	20,557 61	18,597 03
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200 •	9,799 02
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000 •	175,000 •
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice à Bruxelles	31,720 •	33,087 60
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,065,011 87	885,464 47
TOTALS. fr.	2,106,027 77	1,563,417 53

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1889.
EN PLUS.	EN MOINS.	
35,988 41	"	La nature de cette recette indique sa variabilité; elle dépend aussi du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le trésor.
425,870 15	"	Cette différence provient notamment de ce que, en 1889, l'excédent du produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 %, soit fr. 598,153 85, a été attribué au trésor, à titre de recette accidentelle.
"	4,877 78	Cette recette se décompose ainsi qu'il suit : 1° Somme due par la Flandre occidentale pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1885 . . . fr. 3,544 44 2° Quote-part de la province de Limbourg pour l'année 1888 fr. 1,333 34 <u>Somme totale . . . fr. 4,877 78</u>
"	"	A partir de 1889, toutes les provinces ont renoncé à leur abonnement.
1,040 58	"	Produit éventuel.
400 08	"	
"	"	
"	1,567 60	L'augmentation de recette qui a été constatée en 1888, avait pour cause les remboursements effectués par divers. La recette de 1889 est normale.
177,547 40	"	Cette augmentation de recette provient du recouvrement d'arriérés sur les exercices antérieurs à 1889.
659,755 62	6,245 58	
655,510 24		

(176)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

—

DÉPENSES.



Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		<i>Report de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
	0	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	5,420 .
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limi- tatif)	10,000 "
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1888	15,420 "
		EXERCICE 1889. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. 0/0	5,498,990 78	.	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	80,598 14
		2^e SECTION. — Relevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	5	Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	125,386 24
	4	Rachat des droits de fanal	21,164 02
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1^{er}. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 5 p. 0/0	15,505,770 .	1,059,718 .	16,565,488 .	16,565,488 .
	6	Dette à 5 1/2 p. 0/0 (1 ^{re} série)	4,851,572 87	276,078 45	5,127,651 32	5,127,651 32
	7	— (2 ^e série) b)	51,029,217 88	1,775,098 16	52,804,316 04	53,210,771 24
	8	— (3 ^e série) c)	5,775,000 .	550,000 .	6,325,000 .	6,826,455 15
		TOTAUX fr.	62,750,551 55	5,418,894 61	68,169,446 14	
		a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 6 décembre 1889.				
		b) Le crédit primitif de l'article 7, de fr. 52,802,316 04 €, a été augmenté d'une somme de fr. 408,455 90 €, soit fr. 400,589 50 € pour le service des intérêts, et fr. 8,995 70 € pour le ser- vice des amortissements. Cette somme a été transférée de l'ar- ticle 9 en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.				
		c) Le crédit primitif de l'article 8, de 6,105,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 720,455 15 €, soit fr. 712,587 75 € pour le service des intérêts, et fr. 8,867 40 € pour le service des amortissements. Cette somme a été transférée de l'article 9 en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.				
		A REPORTER fr.				67,504,504 80

PUBLIQUE.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 204, in fine sur la comp- tabilité.	
5,420 "	"	5,420 "	5,420 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	10,000 "	"	"
5,420 "	"	5,420 "	5,420 "	"	"	10,000 "	"	"
5,408,990 78 80,598 14	2,740,405 59 80,598 14	2,740,405 59 "	5,408,990 78 80,598 14	"	"	"	"	"
121,864 17 20,902 94	"	121,864 17 20,902 94	121,864 17 20,902 94	"	"	1,522 07 261 08	"	"
16,655,488 "	16,655,488 "	"	16,655,488 "	"	"	"	"	"
5,105,275 47	2,552,656 98	2,552,656 49	5,105,275 47	"	"	2,177 85	"	"
53,210,771 22	53,210,771 22	"	53,210,771 22	"	"	0 02	"	"
6,826,455 15	6,826,455 15	"	6,826,455 15	"	"	"	"	"
67,500,345 87	62,053,444 88	5,444,898 99	67,500,345 87	"	"	5,961 02	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Ét.-L.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1880, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	67,504,504 89	67,500,345 87	62,055,444 88	5,444,808 09
1		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. — Intérêts et amortissement de la Dette à 3 1/2 % (2 ^e et 5 ^e séries) dont le transfert aux articles 7 et 8, à due concurrence, est autorisé a)	1,270,089 65	517,780 85	252,969 50	264,820 55
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	500,000	150,000	150,000
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,550	672,550	672,350	•
	12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal	500,000	500,000	500,000	•
	15	Dix-neuvième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000	612,000	612,000	•
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	15,500	15,200	7,000	8,200
	15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . fr. 5,591,169				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 5,080,668	8,471,857	8,471,857	8,471,857	•
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1880 (convention internationale du 31 octobre 1870, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000	1,000,000	1,000,000	•
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Rente annuelle à 3 p. % , à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	•
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif).	400,000	400,015 80	75,000	415,015 86
		À REPORTER. fr.	80,828,140 28	80,121,804 52	75,838,860 12	6,282,035 20

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
67,500,545 87	°	°	5,961 02	°	°	
517,789 85	°	°	702,999 80	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 9, de 2,350,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 1,129,910 35 c., transférée aux articles 7 et 8 en vertu d'une note qui figure à la suite du présent article.
300,000	°	°	°	°	°	
672,550	°	°	°	°	°	
500,000	°	°	°	°	°	
612,000	°	°	°	°	°	
15,200	°	°	100	°	°	
8,471,857	°	°	°	°	°	
1,000,000	°	°	°	°	°	
42,287 74	°	°	°	°	°	
400,013 86	°	°	°	°	15 86	
80,121,804 52	°	°	700,360 82	°	15 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	80,828,140 28	80,121,801 52	75,838,869 12	6,282,935 29
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. 7,500 »	154,500 »	55,891 55	9,224 82	44,666 51
II.		Rémunérations.				
	20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,300,000 »	2,954,010 »	»	2,954,010 »
	21	Pensions diverses.	10,444,997 »	10,160,457 75	6,527,671 26	5,817,192 54
	22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	1,940,000 »	1,658,566 06	1,209,124 91	427,492 08
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	564,000 »	564,000 »	551,586 57	12,541 10
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,500,000 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »	1,503,000 »	1,328,8×8 »	405,672 65	912,291 41
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	8,200 01	»	8,200 01
	26	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,150,000 »	972,276 60	209,405 70	758,552 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	90,675,646 28	97,782,094 07	82,549,555 03	15,197,450 85

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.		
80,121,804 52	*	*	706,300 82	*	15 86		
55,801 55	*	*	80,608 67	*	*		
2,054,010 *	*	*	365,900 *	*	*		
10,144,865 80	15,505 95	*	284,539 25	*	*		
1,056,616 99	1,949 07	*	501,453 04	*	*		
565,927 67	72 55	*	*	*	*		
1,315,964 06	12,925 94	*	"	"	25,888 *		
8,200 01	*	*	799 99	*	*		
967,725 70	4,550 00	*	177,723 40	*	*		
97,747,005 88	53,000 10	*	1,917,456 07	*	25,005 86		

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1888. (Art 50 de la loi de compta- bilité)	15,420	5,420	.	3,420
		TOTAL du Budget de l'exercice 1880.	90,075,646 28	97,782,004 07	82,540,555 05	15,107,450 85
		TOTAL. fr.	90,087,006 28	97,785,514 07	82,540,555 05	15,200,870 85

BLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,420 »	»	»	10,000 »	»	»	
97,747,005 88	35,090 19	»	1,917,456 07	»	25,905 86	
97,750,425 88	35,090 19	»	1,927,456 07	»	25,905 86	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1889 a été fixé, par l'article unique de la loi du 21 décembre 1888, *Moniteur* des 30-31, n° 365-366, à la somme de fr. 99,675,046 28
Ce crédit a été augmenté d'une somme de 15,420 »
partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

TOTAL . . . fr. 99,687,066 28

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1889. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000	3,500,000	3,300,000	»
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	»
II.	3	Sénat	105,000	82,622 53	80,000	2,022 53
III.	4	Chambre des Représentants	905,952	874,643 51	722,115 57	152,528 14
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	158,850	158,850	155,281 50	3,568 50
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	16,090 59	11,541 50	4,549 09
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	410 85	410 85	»
	9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	450	575	75
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations fr.			4,740,752	4,685,817 40	4,520,474 20	103,343 26

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIÉS		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,500,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
82,622 53	»	»	22,377 47	»	»	
874,643 51	»	»	20,308 40	»	»	
70,750 »	»	»	»	»	»	
158,850 »	»	»	»	»	»	
16,090 59	»	»	5,909 41	»	»	
410 85	»	»	789 17	»	»	
450 »	»	»	550 »	»	»	
4,683,817 46	»	»	56,934 54	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1888, *Moniteur* des 30 et 31, nos 365-366, à la somme de fr. 4,740,752 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		— <i>Report de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
X.		Prisons.				
	55	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	5,257 50	5,257 50	5,257 50	•
		EXERCICE 1889. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
L.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	308,400 •	308,565 02	308,292 02	73 •
	3	Matériel b)	68,000 •	68,000 •	47,507 99	20,010 61
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	5,000 •	4,994 26	4,285 16	711 70
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,590 •	5,045 60	4,662 50	385 30
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	271,560 •	270,734 80	270,151 80	500 •
	7	— (<i>Matériel</i>).	4,800 •	4,620 •	4,620 •	•
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	1,067,250 •	1,050,781 17	868,151 17	182,650 •
	9	— (<i>Matériel</i>).	21,800 •	21,798 40	20,760 •	1,038 40
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,145,990 •	2,121,222 78	1,764,541 12	356,681 66
	11	Justices de paix et tribunaux de police c)	956,575 •	956 575 •	719,896 •	216,000 •
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	20,950 •	17,258 52	15,555 52	5,725 •
	13	— (<i>Matériel</i>)	1,500 •	1,500 •	1,050 •	264 •
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 •	46,855 55	45,125 •	5,697 22
	15	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière	4,150 •	4,150 •	4,150 •	•
		A REPORTER. fr.	5,010,255 •	4,972,481 50	4,185,842 88	785,554 80

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 24 de la loi sur la comptabilité.	
5,257 50	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 12 novembre 1880.
21,000 "	"	"	"	"	"	
598,565 02	"	"	54 98	"	"	
67,408 60	591 40	"	"	"	"	
4,904 86	"	"	5 14	"	"	
5,045 60	"	"	1,454 40	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 62,500 francs, a été augmenté d'une somme 5,500 francs, transférée de l'article 10, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 141.
270,754 80	"	"	625 20	"	"	
4,620 "	"	"	180 "	"	"	
1,050,781 17	"	"	16,468 85	"	"	
21,798 40	"	"	1 60	"	"	
2,121,222 78	"	"	22,767 22	"	"	
955,896 "	479 "	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 11, de 956,000 francs, a été augmenté d'une somme de 575 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi précitée.
17,258 52	"	"	5,691 68	"	"	
1,500 "	"	"	"	"	"	
46,822 22	55 55	"	1,514 45	"	"	
4,150 "	"	"	"	"	"	
4,071,377 77	1,105 75	"	46,775 50	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,019,255	4,972,481 50	4,185,842 88	785,554 89
IV.		Frais de Justice.				
	10	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>crédit non limitatif</i>). Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs a)	1,505,500	2,025,551 45	145,229 20	1,877,592 02
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	4,650	4,650	4,650	.
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500	12,500	11,900 10	590 00
V.		Palais de Justice.				
	10	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre	107,000	106,956 48	55,485 62	41,041 61
VI.		Publications officielles.				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	14,550	14,649 88	14,419 88	210
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	350,000	299,256 21	248,550 78	50,102 48
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000	2,788 50	2,767 25	21 25
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500	15,704 25	6,512 85	9,191 40
	24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	7,000	6,514 71	5,955 36	2,541 35
		A REPORTER. fr.	7,020,655	7,458,412 06	4,670,209 90	2,766,464 90

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
4,971,377 77	1,105 73	•	46,773 30	•	•	
2,022,821 22	510 25	•	•	•	519,831 45	a) Le crédit primitif de l'article 16, de 1,500,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,500 francs, par l'article 1er de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 143.
4,650 •	•	•	•	•	•	
12,500 •	•	•	•	•	•	
96,525 23	10,431 25	•	43 52	•	•	
14,649 88	•	•	0 12	•	•	
208,635 26	602 95	•	30,763 79	•	•	
2,788 50	•	•	211 50	•	•	
15,704 25	•	•	9,505 77	•	•	
6,314 71	•	•	685 20	•	•	
7,445,764 80	12,648 16	•	88,073 40	•	510,831 45	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,026,655	7,458,412 96	4,679,239 90	2,766,464 90
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000	9,141 59	6,416 40	2,694 99
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	9,000	9,000	8,451	569
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	1,766	1,766	
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	
VIII.		Cultes.				
	29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	274,155 55	256,035 55	18,100
	50	Clergé inférieur du culte catholique	4,292,570	4,272,977 21	3,156,390 45	1,116,000 95
	51	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	500,000	500,000	374,866 41	124,885 59
	52	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000	78,965 20	68,220 90	10,725 30
	53	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,847 50	6,222 91	3,624 59
	54	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	17,000	16,792	13,851 50	2,960 50
	55	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	
	56	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	9,000	3,000	6,000
	57	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	8,595 10	5,625 21	2,941 89
	58	Secours pour les ministres des cultes	50,000	30,000	20,950	3,050
IX.		Bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	59	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. a)	269,000	268,467 05	101,805 31	165,705 44
		A REPORTER. fr.	12,565,625	12,952,095 74	8,715,885 52	4,225,807 15

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant les CRÉDITS.	
7,415,764 80	12,648 16	.	88,075 49	.	519,851 45	
0,141 50	.	.	5,858 61	.	.	
0,000	
1,766 .	.	.	251 .	.	.	
4,000	
274,155 55	.	.	7,266 67	.	.	
4,972 481 58	405 85	.	10,502 70	.	.	
490,750 .	250	
78,044 20	21 .	.	1,054 80	.	.	
0,847 50	.	.	152 50	.	.	
10,792 .	.	.	208 .	.	.	
1,000	
0,000 .	.	.	1,000 .	.	.	
8,565 10	28 .	.	7,406 90	.	.	
50,000	
267,506 75	960 50	.	552 95	.	.	
12,937,602 45	14,405 20	.	131,560 71	.	510,851 45	a) Le crédit primitif de l'article 39, de 1,500,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,590 francs, transférée de l'article 40, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,565,625	12,452,075 74	8,715,885 52	4,225,807 15
IX (suite)		Bienfaisance (suite).				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40	Subsides : A. 1 ^{er} à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés; 6 ^o pour patronage des aliénés indigents au sortir de l'asile. a)	228,500	180,865 65	165,558 07	17,327 50
	41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. b)	12,000	10,891 59	5,215 20	7,678 10
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500	6,208 50	2,981 70	5,226 60
		SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
	43	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem c)	295,040	292,971 82	251,607 54	61,274 28
	44	Patronage des colons libérés	5,000	5,000	5,000	"
X.		Prisons.				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation	1,090,000	1,089,994 66	847,655 52	257,556 62
	46	Salaires des détenus	55,000	55,000	59,545 59	15,656 61
	47	Confection et frais d'habillement des surveillants	28,000	26,752 62	25,926 85	825 77
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés d)	10,500	10,495 51	5,968 05	4,527 46
	49	Traitements des fonctionnaires et employés	1,082,975	1,077,542 17	1,049,677 78	27,474 86
	50	Indemnités de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants. e)	20,475	20,475	20,500	125
		A REPORTER. fr.	15,590,575	15,728,292 75	11,109,217 42	4,500,479 00

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 3 ^o de la loi sur la comptabilité.		
12,037,612 43	14,405 29	"	131,500 71	"	519,851 43	
180,865 63	"	"	47,634 37	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 40, de 333,000 francs, a été diminué d'une somme de 106,500 francs, transférée aux articles 3, 11, 39, 41, 43, 48, 50, 53 et 58, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 21, n° 144.
10,891 30	"	"	1,108 70	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 41, de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,000 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi précitée.
6,208 30	"	"	1,291 70	"	"	
292,971 82	"	"	28 18	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 43, de 274,000 francs, a été augmenté d'une somme de 19,000 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi susdite.
5,000 "	"	"	"	"	"	
1,085,192 14	4,802 32	"	5 34	"	"	
55,000 "	"	"	"	"	"	
26,752 62	"	"	1,247 38	"	"	
10,495 51	"	"	4 49	"	"	
1,077,152 64	539 55	"	6,432 83	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 48, de 6,000 francs, a été augmenté d'une somme de 4,300 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi précitée.
20,475 "	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 50, de 20,350 francs, a été augmenté d'une somme de 125 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
15,708,097 41	19,595 34	"	188,113 70	"	519,851 43	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,506,575	15,728,292 75	11,109,217 42	4,599,479 09
X (suite).		Prisons (suite).				
	51	Frais d'impression et de bureau	44,000	24,094 17	8,053	16,041 17
	52	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme, et des condamnés libérés	15,000	15,000	12,000	2,400
	53	Achat, confection et entretien du mobilier. — Achat des matériaux nécessaires pour les travaux de menu entre- tien des bâtiments a)	182,000	181,906 50	112,708 11	69,054 28
XI.		Frais de police.				
	54	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	•
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	55	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Départe- ment	15,000	13,541 33	12,487 91	1,053 42
	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux agents salarisés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	15,000	13,000	6,875 85	6,124 15
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,725,575	16,036,734 75	11,521,942 29	4,695,033 01
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1888. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	5,257 50	5,257 50	5,257 50	•
		TOTAL du Budget de l'exercice 1889	15,725,575	16,036,734 75	11,521,942 29	4,695,033 01
		TOTAUX. fr.	15,730,812 50	16,041,972 25	11,527,179 79	4,695,033 01

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
15,708,697 41	19,595 34	•	188,113 70	•	519,851 45	
24,994 17	•	•	19,005 85	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
151,742 39	164 11	•	95 50	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 53, de 140,000 francs, a été augmenté d'une somme de 42,000 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
60,000 •	•	•	•	•	•	
13,541 55	•	•	1,458 67	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 56, de 9,000 francs, a été augmenté d'une somme de 4,000 francs, transférée de l'article 40, par l'article 2 de la loi susdite.
16,016,975 50	19,759 45	•	208,671 70	•	519,851 45	
5,237 50	•	•	•	•	•	
16,016,975 50	19,759 45	•	208,671 70	•	519,851 45	
16,022,212 80	19,759 45	•	208,671 70	•	519,851 45	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article unique de la loi du 3 avril 1889, *Moniteur* du 6, n° 96, à la somme de fr. 15,722,075 •

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire 3,500 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1888 au Budget de l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 5,237 50

TOTAL fr. 15,730,812 80

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des redevanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1889. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement au Ministre. fr.	21,000 *	21,000 *	21,000 *	„
	2	— du personnel des bureaux	521,560 *	521,514 78	510,582 78	7,052 *
	3	Matériel	49,000 *	48,995 44	25,582 75	24,273 82
	4	Fonds secrets	15,000 *	15,000 *	„	15,000 *
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	10,000 *	10,000 *	10,000 *	„
II.		Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	7	Autriche-Hongrie	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	8	Brsil	50,000 *	50,000 *	50,000 *	„
	9	Chine	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 *	25,000 *	25,000 *	„
	11	Espagne	50,000 *	50,000 *	50,000 *	„
	12	États-Unis	50,000 *	50,000 *	50,000 *	„
	13	France.	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	14	Grande-Bretagne.	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	15	Italie	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	16	Japon	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	17	Mexique	50,000 *	50,000 *	50,000 *	„
	18	Pays-Bas	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	19	Portugal	25,000 *	25,000 *	25,000 *	„
	20	Roumanie	25,000 *	25,000 *	25,000 *	„
	21	Russie.	58,000 *	58,000 *	58,000 *	„
	22	Saint-Séjour	26,000 *	26,000 *	25,853 26	2,166 74
		A REPORTER fr.	1,080,360 *	1,080,308 22	1,051,798 79	47,572 56

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur l'exercice 1889.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
324,314 78	"	"	45 92	"	"	
47,856 57	1,156 87	"	6 56	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
26,000 "	"	"	"	"	"	
1,070,171 55	1,156 87	"	51 78	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	1,080,500 *	1,080,508 22	1,031,798 79	47,372 56
II (suite).		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	23	Serbie	25,000 *	25,000 *	22,916 65	2,085 37
	24	Suisse	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
	25	Turquie	50,000 *	50,000 *	50,000 *	"
	26	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 "	167,500 "	157,425 91	50,070 00
III.		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	549,000 *	541,857 40	458,516 25	96,541 15
IV.		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	169,998 90	56,574 90	115,424 "
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 *	14,000 *	14,000 *	"
	30	— — — — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000 *	17,000 *	17,000 *	"
	31	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	61,060 "	61,049 65	54,277 27	6,772 56
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 "	99,881 88	17,151 02	82,471 75
	33	Frais de chancellerie	25,000 *	25,000 "	25,000 "	"
		A REPORTER fr.	2,255,820 *	2,244,506 03	1,857,458 77	378,741 28

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS <small>RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER</small>		CREDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DEPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	<small>transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité</small>	
1,079,171 75	1,156 87	•	51 78	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
167,500 •	•	•	•	•	•	
551,857 40	7,000 •	•	8,042 00	•	•	
169,938 90	•	•	1 10	•	•	
14,000 •	•	•	•	•	•	
17,000 •	•	•	•	•	•	
61,040 65	•	•	5,010 57	•	•	
90,622 77	250 11	•	118 12	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
2,256,200 05	8,506 98	•	11,225 97	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,255,820 °	2,244,596 05	1,857,458 77	378,741 28
VI		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	54	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget a)	57,000 °	56,995 22	50,095 84	26,816 20
VII		Commerce, émigration.				
	55	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 °	60,767 58	55,269 95	24,489 65
	56	Musée commercial — Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000 °	10,504 54	4,512 25	5,962 09
	57	Émigration. — Service médical et surveillance b)	25,800 °	25,772 25	17,020 75	6,151 50
	58	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants	20,000 °	17,439 57	11,666 67	5,822 90
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées				
	59	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000 °	1,125 °	625 °	500 °
	40	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000 °	1,000 °	21 85	978 15
IX.	41	Dépenses relatives à la session du congrès anti-esclavagiste. (L'excédent disponible sur cet article pourra être reporté à l'exercice 1890, avec la même affectation). c)	65 000 °	64,728 96	°	64,616 56
	42	Dépenses relatives à la session du congrès international du droit commercial, en 1889 d,	12,000 °	11,977 14	°	11,977 14
	45	TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,525,420 °	2,492,956 00	1,955,299 68	526,075 25

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
2,256,200 05	8,595 98	•	11,225 97	•	•	
56,910 04	85 18	•	1 78	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 34, de 42,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
57,759 58	5,008 •	•	2,072 42	•	•	
10,504 54	•	•	14,495 16	•	•	
25,772 25	•	•	27 7 •	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 37, de 18,100 francs, a été augmenté d'une somme de 5,700 francs par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
17,489 57	•	•	2,519 45	•	•	
1,125 •	•	•	1,875 •	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
64,616 56	112 60	•	271 04	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 41, de 30,000 francs, a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144. Ce crédit a été augmenté d'une somme de 55,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1890, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
11,977 14	•	•	22 86	•	•	
2,481,554 55	11,601 76	•	52,465 91	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 52, de 12,000 francs, a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 février 1889, *Moniteur* des 25 et 26, n° 56-57, à la somme de fr 2,427,720 •

À Y AJOUTER Les crédits supplémentaires fr 97,700 •

TOTAL fr 2,525,420 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1889. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	480,500	480,500	172,141 07	8,153 95
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère	61,000	61,000	59,275 15	20,916 55
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000	5,000	2,468 98	2,551 02
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés	9,955	7,127 76	6,877 76	250 •
	6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800	1,678 20	1,448 75	229 45
	7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	15,000	14,500	14,500	•
	8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique a)	8,418	8,575 50	4,500 20	3,789 59
II.		Pensions et secours.				
	9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieure- ment au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,610	52,179 25	52,155 45	20,515 82
	10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échu antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889. b)	215,559	212,591 70	105,015 06	100,101 20
	11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889	775	775	775	•
A REPORTER. . . fr.			875,425	864,827 41	608 255 50	165,517 27

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
480,500 "	"	"	"	"	"	
60,191 70	808 50	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
7,127 76	"	"	2,805 24	"	"	
1,678 20	"	"	4,121 80	"	"	
14,500 "	"	"	500 "	"	"	
8,575 50	"	"	42 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 8, de 8,000 francs, a été augmenté d'une somme de 418 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
52,479 25	"	"	160 75	"	"	
212,145 16	416 54	"	967 30	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 10, de 241,059 francs, a été diminué d'une somme de 27,500 francs, transférée à l'article 20, par un arrêté royal du 18 septembre 1889, n° 5057, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1889, <i>Moniteur</i> du 5 juin suivant, n° 156.
775 "	"	"	"	"	"	
863,372 57	1,254 84	"	8,597 59	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 188 J.	en 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	875,425 "	864,827 41	698,255 50	165,517 27
II (suite).		Pensions et secours (suite).				
	12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	56,000 "	55,967 87	55,967 87	"
	15	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867. . .	7,561 "	5,895 85	"	5,895 85
	14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitaire.)	101,000 "	100,969 "	80,675 "	11,257 "
III.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	7,500 "	6,790 "	5,610 "	1,180 "
	16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. . .	8,500 "	8,410 55	7,280 "	1,150 55
	17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures	14,800 "	14,798 25	0,516 52	5,481 75
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 "	448,040 94	437,240 04	10,800 "
		A REPORTER. fr.	1,408,186 "	1,485,690 85	1,285,354 63	201,040 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TRÈS	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	867,572 57	1,254 84	.	8,597 59	.	.
	55,967 87	.	.	52 15	.	.
	5,895 85	.	.	1,467 17	.	.
	120,912 »	50 .	.	58 .	.	.
	6,793 »	.	.	510 .	.	.
	8,410 55	.	.	89 55	.	.
	14,738 25	.	.	1 75	.	.
	418,049 04	.	.	1,750 06	.	.
	1,484,595 01	1,504 85	.	12,486 15	.	.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,498,186	1,485,639 85	1,283,554 65	201,040 58
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers	109,000			
		— de Brabant	142,770			
		— de la Flandre occidentale	140,585			
		— de la Flandre orientale	158,600			
		— de Hainaut	120,550	1,055,426	1,050,127 51	1,022,156 50
		— de Liège	125,420			
		— de Limbourg	87,211			
		— de Luxembourg	78,650			
		— de Namur	105,809			
	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers	27,000			
		— de Brabant	27,000			
		— de la Flandre occidentale	27,000			
	— de la Flandre orientale	27,000				
	— de Hainaut	27,000	271,892	271,609 47	141,562 55	
	— de Liège	51,500				
	— de Limbourg	20,700				
	— de Luxembourg	20,700				
	— de Namur	24,000				
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :					
	Traitements des commissaires.	211,500				
	Frais de bureau	45,400				
	Traitements des employés.	186,000	433,900	447,741 17	468,583 64	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1880.	15,000				
	A REPORTER. fr.		5,281,401	5,255,178	2,853,763 10	589,403 16

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,484,595 01	1,504 84	•	12,486 15	•	•	
1,049,951 51	176 •	•	5,298 49	•	•	
263,070 82	7,958 65	•	282 55	•	•	n) Le crédit primitif de l'article 20, de 231,900 francs, a été augmenté d'une somme de 59,992 francs, savoir: 1° 27,500 francs, transférés de l'article 10 par un arrêté royal du 18 septembre 1889, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1889, <i>Moniteur</i> du 5 juin suivant, n° 156; 2° 4,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 21, n° 134; 3° 7,992 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1890, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
447,150 92	500 25	•	8,158 85	•	•	
3,245,168 26	10,000 74	•	26,226 •	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECT ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,281,401	5,255,178	2,855,705 10	589,405 16
IV		Affaires provinciales et électorales				
(suite)		(suite).				
	92	Frais de route et de tournées; missions; fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.	43,090	43,901 02	21,875 95	22,007 09
	93	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales a)	15,600	13,523 79	6,661 70	8,862 09
	94	Frais des examens de capacité électorale. Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,500	47,825 00	45,814 40	1,917 50
	95	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif).	6,000	55,680	2,1700	8,980
V.		Milice.				
	26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions b)	111,000	168,425 12	68,452 25	59,466 27
	27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses c)	19,000	18,915 07	15,062 10	5,855 87
VI.		Garde civique.				
	28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,500	24,606 92	25,205 52	197 4
	29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500	940 44	562 59	577 94
		A REPORTER fr.	5,553,004	5,548,491 76	5,062,705 50	475,975 92

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,245,168 26	10,009 74	•	26,226	•	•	
43,885 62	18	•	1,008 58	•	•	
15,525 79	•	•	76 21	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 23, de 15,000 francs, a été augmenté d'une somme de 600 francs, transférée de l'article 35 par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
47,741 90	84	•	2,174 10	•	•	
55,680	•	•	•	•	27,680	
107,918 52	510 00	•	2,570 88	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 26, de 105,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, transférée de l'article 27, par l'article 2 de la même loi.
18,915 97	•	•	84 65	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 27, de 24,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 26, par l'article 2 de la loi susdite.
24,006 92	•	•	1,465 08	•	•	
940 44	•	•	550 56	•	•	
3,557,869 42	10,622 54	•	34,192 24	•	27,680	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,555,004	5,548,491 76	5,062,795 50	475,075 92
		Garde civique (suite).				
VI (suite).	50	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500	7,902 65	4,010 06	5,892 57
	51	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500	5,974 96	5,687 56	286 70
	52	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. a)	68,000	67,085 94	51,018 51	14,904 88
	55	Personnel permanent du tir national.	5,200	5,199 92	5,199 92	•
	54	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. b) (Le Gouvernement est autorisé à reporter éventuellement à l'article 52 l'excédent disponible sur l'article 54).	10,000	18,915 90	18,129 90	785 •
VII.		Fêtes nationales.				
	55	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. c)	53,400	51,904	51,900	4 •
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	56	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000	16,941 60	15,012 55	1,929 25
	57	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	5,600	1,240	1,240	•
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	58	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés d) La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 59, pour augmenter, jusqu'au chiffre maximum de 505 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1850.	187,000	166,299 92	116,199 95	50,066 66
		A REPORTER. . . . fr.	5,905,604	5,867,055 95	5,500,184 55	546,052 98

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A RÉFACTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,537,800 42	10,822 34	•	31,102 24	•	27,080 •	
7,002 65	•	•	2,597 57	•	•	
5,974 26	•	•	1,525 74	•	•	
65,825 19	1,160 75	•	016 06	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 32, de 44,000 francs, a été augmenté d'une somme de 21,000 francs, transférée de l'article 34 par un arrêté royal du 21 octobre 1889, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
5,190 92	•	•	0 08	•	•	
18,915 90	•	•	84 10	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 34, de 43,000 francs, a été diminué d'une somme de 24,000 francs, transférée à l'article 32, par l'arrêté royal précité.
51,901 •	•	•	1,406 •	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 35, de 31,000 francs, a été diminué d'une somme de 600 francs, transférée à l'article 23, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 21, n° 144.
10,941 60	•	•	58 40	•	•	
1,240 •	•	•	1,760 •	•	•	
166,266 59	35 35	•	20,700 08	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 38, de 200,000 francs, a été diminué d'une somme de 13,000 francs, transférée à l'article 39 par un arrêté royal du 21 octobre 1889, pris en vertu d'une note qui figure à la suite du présent article.
5,856,157 51	11,816 42	•	65,330 07	•	27,680 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. . .

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,005,604	5,867,955 95	5,599,184 55	546,932 98
IX (suite).		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
	59	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. a)	144,500	141,646 25	115,512 25	25,292 50
X.		Enseignement supérieur.				
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000	1,000	1,000	
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers b)	1,400	1,251 98	557 50	893 48
	42	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité c)	1,170,800	1,170,290 28	1,022,155 12	148,157 16
	43	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service de clinique d)	505,200	502,768 64	142,881 95	159,886 69
	44	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000	75,747	55,676	15,071
	45	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury e)	65,400	62,503 47	58,799 22	5,570
	46	Jury central; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000	4,999 95	5,881 52	1,118 65
	47	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. f)	5,400	5,154 57	1,005	1,784 57
	48	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200	2,260	2,200	
	49	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. g)	7,200	6,885 81	4,793 06	2,085 75
	50	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieurs. Souscriptions h)	9,500	8,950	7,559	1,600
	51	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	7,000	6,518 42	5,618 40	900
		A REPORTER. fr.	5,700,004	5,655,868 10	4,750,617 55	967,295 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TOTAL.	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,836,157 51	11,816 42	"	65,550 07	"	27,600 "	
147,804 75	811 50	"	2,875 75	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 39, de 131,500 francs, a été augmenté d'une somme de 13,000 francs, transférée de l'article 38 par un arrêté royal du 21 octobre 1889, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
1,000 "	"	"	"	"	"	
1,251 98	"	"	148 02	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 41, de 2,000 francs, a été diminué d'une somme de 600 francs, transférée à l'article 49, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
1,170,290 98	"	"	509 79	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 42, de 1,186,200 francs, a été diminué d'une somme de 13,400 francs, transférée : 1° 12,000 francs à l'article 45, et 2° 5,400 francs à l'article 45, par l'article 2 de la même loi.
502,768 64	"	"	2,451 56	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 45, de 228,500 francs, a été augmenté d'une somme de 16,700 francs, transférée : 1° 12,000 francs de l'article 42; 2° 4,700 francs de l'article 50, par l'article 2 de la loi susdite.
70,747 "	7,401 "	"	2,255 "	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 45, de 60,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,400 francs, transférée de l'article 42, par l'article 2 de la loi précitée.
62,569 22	151 25	"	896 55	"	"	
4,999 97	"	"	0 65	"	"	
2,989 57	165 "	"	243 65	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 47, de 4,000 francs, a été diminué d'une somme de 600 francs, transférée à l'article 49, par l'article 2 de la loi mentionnée.
2,200 "	"	"	"	"	"	
6,885 81	"	"	516 19	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 49, de 6,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée : 1° 600 francs de l'article 41; 2° 600 francs de l'article 47, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
8,950 "	"	"	350 "	"	"	
6,518 40	"	"	481 60	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 50, de 14,000 francs, a été diminué d'une somme de 4,700 francs, transférée à l'article 43, par l'article 2 de la loi précitée.
5,657,910 95	13,957 17	"	75,815 90	"	27,680 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,700,004	5,653,868 10	4,750,617 35	907,293 58
XI.		Enseignement moyen.				
	52	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000	2,000	2,000	•
	53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres tra- vaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers a)	5,178	2,972 65	807 40	2,121 25
	54	Inspection des établissements d'instruction moyenne; per- sonnel; traitements et indemnités	24,200	24,153 16	24,153 16	•
	55	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. . .	10,800	7,857 60	5,259	2,578 00
	56	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues mo- dernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles nor- males de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; per- sonnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections nor- males de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmenta- tions de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,513	171,174 90	161,897 91	9,277 08
	57	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles nor- males de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédago- giques étrangers	51,580	51,501 76	18,710 02	12,649 74
	58	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200	55,848	5,253	52,615
	59	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500	1,257 07	704	555 07
		A REPORTER. fr.	6,007,075	5,950,463 55	4,947,301 84	987,068 52

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,637,910 95	15,057 17	•	75,815 00	•	27,680 •	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,928 65	44 •	•	2,205 35	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 53, de 4,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,178 francs, transférée de l'article 52, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
24,135 10	•	•	66 84	•	•	
7,857 60	•	•	2,902 40	•	•	
171,174 99	•	•	1,558 01	•	•	
31,350 76	32 •	•	188 24	•	•	
55,848 •	•	•	4,352 •	•	•	
1,237 07	•	•	262 93	•	•	
8,054,450 16	16,033 17	•	85,191 07	•	27,680 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,007,975	5,950,403 53	4,947,301 84	987,068 32
XI		Enseignement moyen (suite).				
(suite)	60	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux a)	5,171,564	5,171,419 20	5,105,575 46	67,845 74
	61	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers.	4,000	5,500	3,500	0
	62	Écoles moyennes. — Bourses b)	51,822	29,600	27,425	1,075
	63	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571	154,571	80,792 30	64,578 70
	64	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.	25,000	21,730	12,727 50	9,002 50
	65	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700	29,688 52	25,505 64	6,184 88
	66	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	5,120	2,960	2,560	400
	67	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000	51,986 06	47,204 48	4,781 58
	68	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000	7,994 75	6,844 75	1,150
	69	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500	1,497 60	862 80	634 86
	70	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000	9,096	"	8,696
XII.		Enseignement primaire.				
	71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200	2,100	2,100	"
		A REPORTER. fr.	0,515,252	0,456,206 52	8,267,255 77	1,152,517 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,954,450 16	10,035 17	"	85,191 67	"	27,680 "	
3,171,410 20	"	"	141 80	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 60, de 3,141,554 francs, a été augmenté d'une somme de 30,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 141.
5,500 "	"	"	700 "	"	"	
20,400 "	200 "	"	2,222 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 62, de 33,000 francs, a été diminué d'une somme de 1,178 francs, transférée à l'article 53, par l'article 2 de la loi précitée.
154,571 "	"	"	"	"	"	
21,750 "	"	"	3,270 "	"	"	
20,688 52	"	"	11 48	"	"	
2,960 "	"	"	160 "	"	"	
51,986 06	"	"	11,013 94	"	"	
7,994 75	"	"	2,005 25	"	"	
1,497 66	"	"	2 54	"	"	
8,696 "	400 "	"	904 "	"	"	
2,100 "	"	"	1,100 "	"	"	
9,419,573 55	10,633 17	"	106,725 48	"	27,680 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	9,515,252 *	9,436,206 52	8,267,255 77	1,152,517 58
XII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	3,800 *	827 05	758 *	17 50
	73	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 *	405,858 08	396,550 43	9,508 25
	74	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées.	164,800 *	144,052 81	97,610 71	46,442 10
	75	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Frais du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude à l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires de garçons. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	745,201 *	707,815 00	686,158 54	21,657 36
	76	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 *	16,894 75	9,596 80	7,297 95
	77	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire.	6,000 *	5,550 13	5,426 57	1,905 76
	78	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.	89,877 *	89,751 80	65,516 09	26,415 71
	79	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 *	195,080 *	194,660	*
	80	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 *	99,985 56	5,054 *	96,646 56
	81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 *	99,975 30	27,540 48	72,625 82
		A REPORTER. fr.	11,562,545 *	11,201,738 50	9,749,676 19	1,454,662 59

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
9,419,373 35	16,653 17	.	106,723 48	"	27,680 "	
755 50	71 55	.	2,072 95	"	"	
405,858 68	"	.	9,686 52	"	"	
144,052 81	"	.	20,747 19	"	"	
707,815 90	"	"	37,475 10	"	"	
16,894 75	"	"	5,105 25	"	"	
5,530 15	"	"	660 87	"	"	
89,731 80	"	"	145 20	"	"	
194,660 "	420 "	"	4,020 "	"	"	
99,680 56	305 "	.	14 44	"	"	
99,975 50	"	"	24 70	"	"	
11,184,308 78	17,420 72	"	188,486 50	"	27,680 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	11,562,545	11,201,758 50	9,749,676 19	1,454,652 50
XII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	82	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes qui appellent à un l'emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes .	8,672,500	8,653,488 49	7,615,525 01	1,054,553 28
	85	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^e entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	60,000	56,700 58	45,537 98	13,422 40
	84	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	17,700	12,135 09	11,655 09	500
	85	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200	11,867 51	5,157 50	6,710 01
	86	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . .	51,000	28,719 79	13,725 52	14,085 97
	87	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. .	15,000	13,250 80	7,000	6,250 80
XIII.		Lettres et sciences.				
	88	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix				
		A REPORTER. . . fr.	20,192,945	19,977,968 56	17,445,852 80	2,511,015 05

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
11,184,308 78	17,429 72	.	188,486 50	.	27,680 .	
8,640,860 29	3,028 20	.	10,011 51	.	.	
50,760 38	50 .	.	3,209 02	.	.	
12,135 09	.	.	5,566 91	.	.	
11,807 31	.	.	2,552 69	.	.	
28,707 29	12 50	.	22,280 21	.	.	
13,250 80	.	.	1,769 20	.	.	
10,956,867 94	21,100 42	.	242,056 64	.	27,680 .	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,192,945	19,977,908 36	17,445,852 89	2,511,015 05
XIII (suite).		Lettres et sciences (suite).				
		quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	151,100	151,099 11	109,487 50	41,105 11
89		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	108,075	108,072 77	71,257 37	36,815 40
90		Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	23,600	23,599 31	17,200 01	6,399 50
91		Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850	8,850	5,118 55	2,065 75
92		Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500	64,496 02	59,466 02	5,030
93		Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400	52,507 96	17,189 51	14,407
94		Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400	93,400	92,650	750
95		Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700	75,009 45	68,567 57	4,356 19
96		Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	73,700	73,700	52,849 60	54,020 40
97		Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	50,550	46,900 45	24,217 72	17,044 70
98		Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000	57,000	56,500	700
		A REPORTER. fr.	20,931,618	20,713,282 59	18,000,156 54	2,674,349 10

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
19,956,867 94	21,100 42	»	242,656 64	»	27,680 »		
150,592 61	506 50	»	0 89	»	»		
108,072 77	»	»	0 23	»	»		
23,599 51	»	»	0 49	»	»		
7,784 30	1,065 70	»	»	»	»		
64,496 02	»	»	3 98	»	»		
31,656 51	741 65	»	2 04	»	»		
93,400 »	»	»	»	»	»		
72,903 76	2,795 67	»	0 57	»	»		
66,870 »	6,830 »	»	»	»	»		
41,262 42	5,737 01	»	3,350 37	»	»		
57,000 »	»	»	»	»	»		
20,074,506 64	58,776 95	»	246,015 41	»	27,680 »		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

QUARTIERS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	20,931,618	20,713,282 59	18,000,150 54	2,074,340 10
XIII (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	09	Archives du royaume; matériel; atelier de relieur pour la restauration des documents	8,200	8,180 16	4,337	3,186 16
	100	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750	59,747 12	57,908 12	1,839
	101	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200	12,095 46	7,511 14	4,584 32
XIV.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	102	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	351,730	335,565 53	109,034 08	134,973 15
		A REPORTER fr.	21,363,518	21,128,679 88	18,178,946 88	2,818,931 73

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.j	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
20,674,505 64	38,776 95	•	246,015 41	•	27,680 •	
7,523 16	666 •	•	10 84	•	•	
50,747 12	•	•	2 88	•	•	
12,095 46	•	•	104 54	•	•	
244,007 25	01,358 32	•	16,384 45	•	•	
20,097,878 61	130,801 27	•	262,518 12	•	27,680 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1880.	en 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,563,518	21,128,079 88	18,178,046 88	2,818,031 73
XIV (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	103	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000	50,900	12,700	18,200
	104	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	8,850	8,827 26	7,233 30	074
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	105	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	453,689	433,473 45	384,501 76	48,858 05
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	106	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	44,000	43,900 67	43,890 67	100
	107	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	92,760	73,576 34	14,121	55,948 74
	108	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	21,250	14,056 68	12,236 68	.
109	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.) a)	54,400	54,309 18	26,537 25	11,451 60	
	<i>Monuments publics.</i>					
110	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000	45,562	11,000	14,562	
		A REPORTER fr.	22,133,467	21,833,445 46	18,691,187 60	2,068,726 21

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
20,997,878 61	150,801 27	•	262,518 12	•	27,680 •	
50,900 •	•	•	9,100 •	•	•	
7,907 56	919 90	•	22 74	•	•	
453,359 81	115 64	•	215 53	•	•	
43,090 67	•	•	9 53	•	•	
70,069 74	3,506 60	•	19,183 66	•	•	
12,236 68	1,800 •	•	7,213 52	•	•	
58,008 94	16,390 24	•	0 82	•	•	
25,562 •	20,000 •	•	20,458 •	•	•	
21,659,913 81	175,531 05	•	527,701 54	•	27,680 •	

a) Le crédit primitif de l'article 109, de 39,400 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1890, *Moniteur* du 7, n° 219.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,153,467	21,853,445 46	18,691,187 60	2,968,726 21
XIV (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	111	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000	85,711 80	4,526	35,740 02
	112	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000	45,211	"	4,186
	115	Commission royale des monuments. — Personnel.	12,950	11,749 80	11,749 80	"
	114	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200	17,189 20	8,374 60	8,592 50
	115	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000	1,057 40	193 20	1,716 20
	116	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction; publication; dépenses diverses	7,000	4,817 14	3,122 45	1,604 71
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	117	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820	164,820	164,820	"
	118	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	77,208	77,208	77,208	"
	119	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526	54,526	54,526	"
	120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes mu-				
		A REPORTER. fr.	22,656,171	22,296,635 80	19,015,707 65	3,020,604 44

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	excédent LES CRÉDITS.	
21,659,913 81	173,551 65	•	327,701 54	•	27,680	
40,275 02	45,456 78	•	288 20	•	•	
4,186 •	41,025 •	•	54,780 •	•	•	
11,749 80	•	•	1,200 20	•	•	
16,066 00	222 50	•	10 80	•	•	
1,009 40	48 •	•	1,042 60	•	•	
4,817 14	•	•	2,182 86	•	•	
164,820 •	•	•	•	•	•	
77,208 •	•	•	•	•	•	
54,526 •	•	•	•	•	•	
22,056,572 07	200,265 73	•	387,215 20	•	27,080 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1889.	en 1890, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	22,656,171	22,296,635 80	10,015,707 65	3,020,664 44
XIV (suite).		Beaux-arts (suite). <i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i> siciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	175,000	172,094	135,428	36,606
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 120 à l'article 105 du Budget.)				
XV.	121	Dépenses Imprévues. Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . .	6,000	1,050 57	1,050 57	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr.	22,835,171	22,469,760 17	10,152,166	3,057,350 44

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	excédant LES CRÉDITS.	
22,058,572 07	200,265 73	.	387,215 20	.	27,680 .	
172,094 .	.	.	906 .	.	.	
1,030 37	.	.	4,969 65	.	.	
22,200,406 44	200,265 73	.	393,090 85	.	27,680 .	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1889, a été fixé par

l'article 1^{er} de la loi du 27 mai 1889, *Moniteur* du 5 juin suivant, n° 156, à la somme de . . fr. 22,777,261 .

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 57,910 .

TOTAL fr. 22,835,171 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1885.				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTs ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	157 25	157 25	•	157 25
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire).	24,000 •	10,000 •	10,000 •	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885 fr.	24,157 25	10,157 25	10,000 •	157 25
		EXERCICE 1886 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1886 à l'exercice 1889.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	2,828 29	•	•	•
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres; achats d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies (charge extraordinaire)	2,600 •	2,600 •	•	2,600 •
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1886 fr.	5,428 29	2,600 •	•	2,600 •

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS <small>RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
157 25	•	•	•	•	•		a) Les transferts des exercices 1885, 1886 et 1887 à l'exercice 1889 ont été autorisés par la Cour des comptes, le 26 novembre 1889.
10,000 •	•	•	14,000 •	•	•		
10,157 25	•	•	14,000 •	•	•		
•	•	•	1,450 •	1,360 20	•		
2,000 •	•	•	•	•	•		
2,000 •	•	•	1,450 •	1,360 20	•		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1889.</i>				
		Agriculture.				
III.	95	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien de maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc.	1,000	"	"	"
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	13,450	12,217 57	"	12,217 57
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	4,600	1,600	"	4,600
		SECTION 3. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	78	Études de projets; frais de lever de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	500	"	"	"
XIII.	102	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc. (Exercice clos.)	2,223 41	630	"	630
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1887	21,773 41	17,447 57	"	17,447 57
		EXERCICE 1888 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889.</i>				
		Administration centrale.				
I.	5	Honoraires des avocats du Département	2,353 53	"	"	"
		À REPORTERfr.	2,353 53	"	"	"

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
.	.	.	.	1,000 .	.	
12,217 57	.	.	1,232 43	.	.	
4,600	
.	.	.	.	500 .	.	
650 .	.	.	1,593 41	.	.	
17,447 57	.	.	2,825 84	1,500 .	.	
.	.	.	.	2,333 53	.	
.	.	.	.	2,333 53	.	

a) Les transferts de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 ont été autorisés par la Cour des comptes, le 6 décembre 1889.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,555 55	.	.	.
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1888 (suite). — <i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 (suite).</i>				
III.		Agriculture.				
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien de maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	1,055 53	.	.	.
IV.		Industrie.				
	59	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	60 .	60 .	60 .	.
VII.		Beaux-arts.				
	58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	4,000 .	4,000 .	4,000 .	.
VIII.		Ponts et chaussées — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	69	Entretien de routes et de paves publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	10,150 44	10,977 80	2,440 .	8,337 89
	70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	3,891 58	44 58	.	44 58
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	3,770 50	3,770 50	3,735 08	34 52
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	221 07	221 07	.	221 07
		A REPORTER. fr.	31,502 45	10,074 04	10,235 08	8,838 06

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	excédant LES CRÉDITS.	
.	.	.	.	2,355 55	.	
.	.	.	.	1,055 33	.	
60	
4,000	
10,977 89	.	.	925 .	4,247 55	.	
44 58	.	.	.	3,847 .	.	
3,770 50	
221 07	
19,074 04	.	.	925 .	11,603 41	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	31,502 45	19,074 04	10,235 98	8,838 06
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1888 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉ- GRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
VIII (suite).	73	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploit- tion des canaux et rivières.	109,901 92	95,711 02	46,909 58	48,801 64
	74	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	15,035 53	5,847 50	1,141 83	4,705 73
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	77	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	33,686 34	33,686 34	20,000 »	13,686 34
	78	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux .	6,571 24	6,571 24	»	6,571 24
XII.		Dépenses Imprévues.				
	96	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accor- der pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheu- reuse	90 »	90 »	90 »	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1888 fr.	190,787 48	160,980 20	78,377 19	82,603 01
		EXERCICE 1889 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitemens des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	609,794 »	608,315 42	581,492 04	26,823 38
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	87,060 »	84,584 74	49,709 74	26,815 94
		A REPORTER fr.	717,854 »	713,900 16	652,291 78	55,439 32

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
19,074 04	•	•	925 •	11,503 41	•	
95,711 02	•	•	6,898 79	7,202 11	•	
5,847 56	•	•	9,187 97	•	•	
33,686 54	•	•	•	•	•	
6,571 24	•	•	•	•	•	
00 •	•	•	•	•	•	
160,980 20	•	•	17,011 76	18,791 52	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	
608,315 42	•	•	1,478 58	•	•	
76,415 68	8,160 06	•	2,475 26	•	•	
705,731 10	8,160 06	•	3,953 84	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	717,854	715,909 16	652,201 78	53,430 52
I		Administration centrale (suite).				
(suite)		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	51,751 80	51,751 80	28,158 15	3,613 65
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département	50,000	50,000	25,655	4,945
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800	7,572 26	5,015 59	2,484 71
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	6,500	6,290 50	5,590 50	700
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus	160,000	129,759 99	96,245 66	53,317 67
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000	141,998 55	69,405 88	72,524 05
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces	161,100	158,500 67	28,965 50	109,270 27
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600	10,890	9,600	1,200
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100	202,546 17	170,733 42	51,465 95
	13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel	94,000	85,586 48	79,586 48	6,000
	14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000	110,466 24	109,815 54	9,650 70
		A REPORTER fr.	1,695,405 80	1,617,972 80	1,280,443 50	528,611 92

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
705,751 10	8,169 06	°	3,953 84	°	°	
51,751 80	°	°	°	°	°	
30,000 °	°	°	°	°	°	
7,500 10	72 16	°	3,227 74	°	°	
6,290 50	°	°	9 50	°	°	
129,563 33	196 66	°	30,240 01	°	°	
141,950 53	68 °	°	1 47	°	°	
138,235 77	64 90	°	25,799 53	°	°	
10,800 °	°	°	800 °	°	°	
202,100 37	546 80	°	2,553 83	°	°	
85,586 48	°	°	8,413 52	°	°	
119,460 24	°	°	533 76	°	°	
1,609,053 22	8,017 58	°	73,533 °	°	°	

a) Le crédit primitif de l'article 4, de 50,100 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,651 80 c^t, par l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1890, *Moniteur* du 24, n° 144.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des récépiés de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,693,503 80	1,617,972 80	1,230,445 50	328,611 92
		Agriculture (suite).				
III (suite)	15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 »	69,914 95	64,121 46	3,751 47
	16	Personnel du service des irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire et temporaire)	15,500 »	15,295 60	15,295 60	»
	17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire)	4,000 »	3,599 05	3,075 65	323 40
	18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 »	102,525 »	98,650 70	3,894 21
	19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800 »	57,799 88	45,017 70	12,271 78
	20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel.	34,500 »	34,500 »	35,800 »	500 »
	21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	34,700 »	31,699 08	48,048 78	3,309 50
	22	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur général de l'agriculture. } Frais des champs d'expériences et frais d'études }	100,375 »	100,161 27	81,796 14	18,565 13
	23	Frais des conférences agricoles et horticoles }				
	24	Enseignement moyen agricole dans les écoles de l'État ou dans les écoles libres; cours temporaires. Encouragements pour les distributions de prix }	176,475 »	175,955 85	112,765 13	65,040 70
	24	Eaux et forêts. — Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; dépenses diverses	452,255 »	452,258 59	350,965 50	101,140 08
	25	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	97,000 »	91,195 61	54,428 19	36,125 42
	26	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses	13,000 »	12,999 80	6,058 »	6,941 80
	27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau a)	16,000 »	16,000 »	15,998 37	2,001 65
		Industrie.				
IV.	28	Traitement et frais de route de l'inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel	9,500 »	9,498 17	9,134 07	341 10
	29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 »	46,506 50	46,490 »	19 50
		A REPORTER. fr.	2,062,935 80	2,800,458 85	2,264,084 50	584,637 64

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,609,055 22	8,917 58	"	75,533 "	"	"	
69,872 93	42 "	"	2,285 07	"	"	
15,293 60	"	"	6 40	"	"	
5,300 05	"	"	600 95	"	"	
102,525 "	"	"	"	"	"	
57,280 48	510 40	"	0 12	"	"	
54,500 "	"	"	"	"	"	
53,558 28	1,541 70	"	0 02	"	"	
100,161 27	"	"	9,213 75	"	"	
175,805 85	150 "	"	519 15	"	"	
452,105 58	155 01	"	16 61	"	"	
90,555 61	640 "	"	5,582 44	425 95	"	
12,999 80	"	"	0 20	"	"	
16,000 "	"	"	"	"	"	
9,498 17	"	"	1 85	"	"	
46,506 50	"	"	8,495 50	"	"	
2,848,722 14	11,736 60	"	102,053 02	425 95	"	

a) Le crédit primitif de l'article 27, de 14,060 francs, a été augmenté d'une somme de 2,000 francs, par l'article 1er de la loi du 17 mai 1890, *Moniteur* du 24, n° 144.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,062,935 80	2,860,458 85	2,264,084 50	584,057 64
		IV				
		Industrie (suite).				
	50	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspection, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	540,500 »	493,443 51	370,658 70	124,804 81
	51	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	35,050 »	26,954 99	16,460 45	10,488 54
	52	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	22,200 »	20,766 66	18,766 66	2,000 »
	55	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 »	501 52	»	501 52
	54	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1870	3,700 »	2,143 40	»	2,143 40
	55	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	3,000 »	1,099 45	»	1,099 45
		V.				
		Poids et mesures.				
	56	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	82,350 »	80,507 48	75,216 48	3,417 »
	57	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 »	53,175 »	52,725 »	450 »
	58	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	9,873 85	2,292 05	7,581 80
		VI.				
		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	59	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 »	2,000,000 »	874,722 60	1,125,277 40
	40	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 »	69,468 62	58,176 98	28,791 64
	41	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 »	7,527 50	4,381 10	2,946 20
	42	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	1,372 55	1,168 60	203 95
		A REPORTER. fr.	5,780,235 80	5,609,795 16	5,098,639 12	1,895,245 35

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,848,723 14	11,736 69	•	102,053 02	425 95	•	
495,443 51	•	•	51,056 49	•	•	
26,954 99	•	•	8,095 01	•	•	
20,766 66	•	•	1,455 54	•	•	
501 52	•	•	2,098 48	•	•	
2,143 40	•	•	1,556 60	•	•	
1,000 45	•	•	1,000 55	•	•	
78,653 48	1,674 •	•	2,042 52	•	•	
55,175 •	•	•	2,825 •	•	•	
9,875 85	•	•	2,126 15	•	•	
2,000,000 •	•	•	•	•	•	
66,968 62	2,500 •	•	531 58	•	•	
7,527 50	•	•	2,672 70	•	•	
1,572 55	•	•	627 45	•	•	
5,503,882 47	15,910 69	•	179,018 69	423 05	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au problème financier de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr	5,780,235 80	5,609,703 16	5, 08,650 12	1,895,245 35
VII.		Service de santé.				
	45	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires	200,000 *	199,062 16	150,272 07	68,684 29
	44	Académie royale de médecine	35,500 *	35,500 *	26,880 86	6,610 14
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PORTS ET CHAUSSÉES.				
	45	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés . . .	5,670,000 *	5,655,606 55	2,065,422 47	1,563,602 86
	46	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 *	29,902 52	12,562 65	17,330 87
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	47	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers; achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	703,030 *	692,019 99	481,587 75	210,699 09
	48	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 *	170,109 85	1,494 49	168,705 54
	49	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	100,000 *	75,176 55	16,045 03	59,152 42
	50	Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000 *	7,781 46	1,152 50	6,628 06
	51	Entretien et réparation des écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	6,000 *	3,951 43	5,951 43	"
		A REPORTER. fr	10,725,735 80	10,456,793 45	6,427,807 87	5,096,715 82

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TOUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,593,882 47	15,910 00	•	170,018 09	493 95	•	
198,936 96	1,005 20	•	57 84	•	•	
33,300 •	•	•	•	•	•	
3,629,083 33	4,521 22	•	3,979 27	30,414 18	•	
29,902 32	•	•	482 00	615 59	•	
692,086 84	853 15	•	1,019 04	6,060 57	•	
170,199 83	•	•	0 17	3,800 •	•	
75,176 55	•	•	8,564 41	16,459 21	•	
7,781 46	•	•	12,210 67	7 87	•	
3,951 43	•	•	2,048 37	•	•	
10,454,523 19	22,270 26	•	200,161 55	57,781 •	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	10,725,735 80	10,456,795 45	6,457,807 87	3,996,715 32
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	52	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,034,070 »	1,959,201 92	794,772 84	1,150,689 01
	53	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	250,000 »	224,792 62	59,725 08	165,067 54
		<i>Plantations.</i>				
	54	Plantations nouvelles	15,000 »	7,951 22	1,600 »	6,351 22
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	55	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 »	25,768 29	21,815 12	3,910 17
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	900,550 »	741,528 46	298,810 38	442,480 83
	57	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	20,500 »	18,870 01	18,870 01	»
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	58	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	55,658 72	45,108 55	10,550 17
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	59	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,860 »	994,193 98	935,590 10	55,978 88
	60	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,128,260 »	1,113,684 71	971,297 15	125,655 48
	61	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 »	11,757 50	6,100 50	5,477 »
		A REPORTER. fr.	16,203,895 80	15,610,000 68	9,591,525 40	5,960,873 62

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,434,523 19	22,270 26	•	200,161 55	57,781 •	•	
1,045,461 85	13,740 07	•	31,513 07	63,554 41	•	
224,792 62	•	•	5,207 58	•	•	
7,951 22	•	•	7,048 78	•	•	
25,755 29	15 •	•	4,251 71	•	•	
741,291 21	57 25	•	70,941 46	88,260 08	•	
18,870 61	•	•	400 00	1,220 •	•	
55,658 72	•	•	19,541 28	•	•	
989,569 98	4,625 •	•	15,606 02	•	•	
1,006,050 65	16,751 08	•	14,575 29	•	•	
11,577 30	180 •	•	7,242 70	•	•	
15,552,300 02	57,601 66	•	583,279 63	210,615 49	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre	
		REPORT. fr.	16,205,895 80	15,610,000 68	0,591,525 40	5,960,875 62	
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).					
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.					
	62	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	150,050	144,976 18	155,000 75	11,869 45	
	65	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage et éclairage des bureaux, frais d'adjudication, ainsi que de chauffage et éclairage; frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.	59,000	58,509 05	12,847 76	25,744 20	
IX.		Mines.					
		SECTION 1^{re}. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.					
		64	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	52,000	51,060 12	28,225 12	5,455 .
		65	Matériel	640	640	200	440 .
			SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
		66	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	352,075	352,068 33	512,702 87	19,565 46
		67	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	7,191 50	7,191 50	.
			SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE.				
		68	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	112,000	22,679 95	14,949 78	7,750 17
			SECTION 4. — CAISSE DE PRÉVOYANCE.				
	69	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000	45,000	526	44,454 14	
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.					
	70	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	6,995 56	6,871 56	.	
		A REPORTER. fr.	16,051,660 80	16,250,510 37	10,107,846 72	6,671,912 13	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS		PAYEMENTS RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.		
13,552,509 02	57,601 66	.	583,270 63	210,015 40	.		
144,876 18	100 .	.	5,073 82	.	.		
56,592 05	1,717 .	.	690 95	.	.		
51,660 12	.	.	550 88	.	.		
640		
332,068 35	.	.	6 67	.	.		
7,191 50	.	.	2,808 50	.	.		
22,679 95	.	.	89,520 05	.	.		
44,780 14	210 86		
6,871 56	122 .	.	6 44	.	.		
10,179,758 85	59,760 52	.	481,525 94	210,615 40	.		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,951,660 80	16,250,519 37	10,107,846 72	6,071,912 13
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	71	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	358 60	225 »	135 60
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	72	Frais de route et de séjour.	500 »	107 10	»	107 10
	73	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	7,826 41	4,825 26	3,005 13
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	74	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	207 80	208 40	89 40
XI.		Traitements de disponibilité.				
	75	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés a)	28,975 »	28,835 84	27,005 64	1,832 20
XII.		Dépenses imprévues.				
	76	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 »	17,940 66	14,164 70	3,775 96
	77	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	1,100 »	1,100 »	»
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1885 et antérieurs et aux exercices clos de 1888 et antérieurs.				
	78	Chemin de fer d'Avers à Tilbourg. — Dépenses diverses b)	550 »	518 25	»	518 25
	79	Entretien de routes et de parcs publics; amélioration de routes, etc.	120 50	»	»	»
	80	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État	60 »	60 »	»	60 »
	81	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	2,700 17	»	»	»
	82	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, etc.; chauffage, éclairage, etc., du Palais de Justice de Bruxelles	1,997 05	1,997 05	»	506 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	16,995,170 41	16,208,561 06	10,155,571 72	6,081,537 77

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE .

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À RÉPECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédant LES CRÉDITS	
16,179,758 85	59,760 52	•	481,525 94	210,615 49	•	
358 60	•	•	141 40	•	•	
107 10	•	•	192 90	•	•	
7,826 41	•	•	73 59	•	•	
297 80	•	•	1,202 20	•	•	
28,835 84	•	•	137 16	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 78, de 26,723 francs, a été augmenté d'une somme de 2,250 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
17,940 66	•	•	59 54	•	•	
1,100 •	•	•	•	•	•	
318 25	•	•	31 77	•	•	b) Les crédits faisant l'objet des articles 78 à 82 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
•	•	•	•	129 39	•	
60 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	2,700 17	•	
506 •	1,091,05	•	•	•	•	
16,256,909 49	61,451 57	•	483,564 50	213,445 05	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890. jusqu'au 31 octobre
RECAPITULATION						
		Transferts de l'exercice 1885 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	24,157 25	10,157 25	10,000	157 25
		— 1886. —	5,428 29	2,600	*	2,600
		— 1887. —	21,773 41	17,447 57	*	17,447 57
		— 1888. —	106,787 48	160,980 20	78,377 19	82,605 01
		Total des transferts des exercices précédents fr.	248,146 43	191,185 02	88,377 19	102,807 83
		Total du Budget pour l'exercice 1889	16,995,170 41	16,298,561 06	10,155,571 72	6,081,557 77
		TOTAUX fr	17,245,516 84	16,489,546 08	10,245,748 91	6,184,545 60

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,157 25	•	•	14,000 •	•	•	
2,600 •	•	•	1,459 •	1,300 20	•	
17,447 57	•	•	2,825 84	1,500 •	•	
160,980 20	•	•	17,011 76	18,795 52	•	
101,185 02	•	•	35,296 60	21,664 81	•	
16,236,900 40	61,451 57	•	483,364 50	213,445 05	•	
16,428,094 51	61,451 57	•	518,660 90	235,109 86	•	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article unique de la loi du 11 juin 1889, *Moniteur* du 16, n° 167, à la somme de. fr. 16,984,032 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 11,138 41

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1885, 1886, 1887 et 1888, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 248,146 45

TOTAL. fr. 17,243,316 84

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1889, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	4,096 00	3,675 95	•	3,675 95
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	1,755 40	1,172 70	•	1,172 70
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1887 fr.	5,850 59	4,848 65	•	4,848 65
		EXERCICE 1888				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	455 81	455 81	585 42	52 50
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	8,268 68	8,268 68	8,268 68	•
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	5,110 45	3,041 61	1,107 58	1,954 05
III.		Postes et Télégraphes.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	55	Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	200 •	200 •	•	200 •
		A REPORTER. . . . fr.	12,025 04	11,955 10	9,750 68	2,105 42

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,675 95	•	•	421 04	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 19 novembre 1889.
1,172 70	•	•	560 70	•	•	
4,848 65	•	•	981 74	•	•	
455 81	•	•	•	•	•	
8,268 68	•	•	•	•	•	
3,041 61	•	•	08 84	•	•	
209 •	•	•	•	•	•	
11,055 10	•	•	08 84	•	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,023 94	11,955 10	9,759 68	2,195 42
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1888 (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889 (suite).</i>				
		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
III (suite).	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. .	4,096 »	3,729 81	3,034 96	694 85
		IV. Marine.				
	49	Traction et matériel	3,741 »	3,741 »	3,741 »	»
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1888 fr.	10,860 94	10,425 91	16,535 64	2,890 27
		EXERCICE 1889 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	177,175 »	177,170 52	176,628 52	542 »
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000 »	6,730 90	4,919 55	1,811 55
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	41,572 80	39,947 89	1,625 »
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	40,773 57	30,910 06	9,865 51
	6	Honoraires des avocats du Département.	35,000 »	32,211 »	27,317 50	4,893 50
		II. Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	483,161 55	483,161 55	248,960 11	234,201 42
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	126,460 »	121,051 68	55,472 53	85,579 15
		À REPORTER. fr.	957,696 53	923,671 89	585,155 96	358,515 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,955 10	•	•	68 84	•	•	
5,729 81	•	•	566 19	•	•	
5,741 •	•	•	•	•	•	
19,425 91	•	•	455 03	•	•	
21,000 •	•	•	4 68	•	•	
177,170 52	•	•	•	•	•	
6,730 90	•	•	1,260 10	•	•	
41,572 89	•	•	527 11	•	•	
40,778 57	•	•	24,226 45	•	•	
52,211 •	•	•	2,789 •	•	•	
485,161 53	•	•	•	•	•	
121,051 68	•	•	5,408 52	•	•	
923,671 80	•	•	34,024 64	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 7, de 471,015 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 12,146 53 c^t, transférée de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	957,606 55	925,071 80	583,155 06	558,515 93
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS (suite).				
	8	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . a)	350,000	489,690	368,557 05	119,149 57
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000	59,999 80	54,994 80	5,005
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000	7,861 01	6,757 15	1,123 86
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,685,248 01	1,685,248 01	824,062 99	858,585 02
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois c)	10,562,764	10,537,685 28	2,514,126 50	8,023,558 78
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	5,805,458	5,805,458	5,805,458	"
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux. d)	1,845,520	1,796,206 48	1,581,563 95	414,564 91
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,761,312 24	1,761,312 24	864,081 97	897,230 27
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois f)	11,197,000	11,108,945 40	2,814,887 75	8,294,057 65
	19	Primes d'économie et de régularité	586,600	580,990 44	171,019 70	409,970 74
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois g)	5,476,000	5,426,515 47	4,656,442 24	789,871 23
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . h)	14,157,800	15,759,692 59	7,489,478 85	6,250,051 19
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. i)	9,166,465 19	9,166,423 65	4,611,802 90	4,554,241 15
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	6,265,451	6,265,451	1,077,625 15	4,285,825 87
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,000	589,027 15	95,020 55	295,882 51
	25	Frais d'exploitation	1,941,000	1,941,000	1,525,078 70	414,958 76
	26	Camionnage	1,790,000	1,782,462 08	1,420,558 09	362,105 99
		A REPORTER. fr.	72,205,112 97	71,485,438 25	35,160,732 24	36,312,696 23

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
923,671 80	"	"	34,024 64	"	"	
487,486 60	2,205 40	"	50,577 57	9,732 43	"	a) Le crédit primitif de l'article 9, de 660,000 francs, a été diminué d'une somme de 110,000 francs, transférée : 1° 65,400 francs à l'article 22, et 2° 44,600 francs à l'article 27, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
40,000 "	"	"	"	"	"	
30,999 80	"	"	0 20	"	"	
7,861 01	"	"	3,158 90	"	"	
1,683,248 01	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 13, de 1,521,740 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 161,508 01 c., transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
10,557,685 28	"	"	25,078 72	"	"	
3,805,458 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 14, de 10,402,764 francs, a été augmenté d'une somme de 160,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24 n° 144.
1,795,928 86	277 62	"	6,907 80	40,205 63	"	d) Le crédit primitif de l'article 16, de 1,783,330 francs, a été augmenté d'une somme de 60,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
1,761,512 24	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 17, de 1,677,770 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 83,542 24 c., transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
11,108,945 40	"	"	88,054 60	"	"	
580,990 44	"	"	5,609 56	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 18, de 10,949,500 francs, a été augmenté d'une somme de 247,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
5,426,313 47	"	"	40,686 55	"	"	
13,730,550 04	162 55	"	84,656 53	313,451 08	"	g) Le crédit primitif de l'article 20, de 5,005,000 francs, a été augmenté d'une somme de 471,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
						h) Le crédit primitif de l'article 21, de 13,796,000 francs, a été augmenté d'une somme de 341,800 francs, par l'article de la loi précitée.
9,166,144 03	279 58	"	30 56	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 22, de 9,381,694 francs, a été augmenté d'une somme de 65,400 francs, transférée de l'article 9 par l'article 2 de la loi précitée, et diminué d'une somme de fr. 280,630 81 c., transférée aux articles 7, 13, 17 et 29 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
6,263,451 "	"	"	"	"	"	
388,902 84	124 29	"	972 87	"	"	
1,940,037 46	962 54	"	"	"	"	
1,782,462 08	"	"	7,537 92	"	"	
71,479,428 47	4,000 78	"	356,285 58	363,389 14	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	72,205,112 97	71,485,458 25	55,166,752 24	56,512,006 23
II		Chemins de fer (suite).				
(suite)		SECTION 4. — TRANSPORTS (suite).				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux a)	1,064,600	1,499,509 05	587,535 72	1,111,866 58
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport b)	25,000	22,693 88	9,969 74	12,724 14
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,848,254 05	1,848,254 05	926,352 11	920,661 90
	50	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	91,016	91,016	27,678 25	65,557 75
	51	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service)	5,000	5,000	"	5,000
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS				
	52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	97,185 79	97,185 79	25,824	75,359 79
	53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	100,650	96,076 55	8,282 50	87,794 05
	54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc	158,500	155,095	127,290 24	25,802 76
		SECTION 2. — POSTES				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,702,089	5,701,708 91	627,574 16	5,073,916 50
	56	— — des facteurs et autres agents subalternes e)	4,059,246	4,058,971 69	1,455,759 10	2,603,186 50
	57	Transport des dépêches.	481,210	472,852 70	204,555 50	268,299 20
	58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif). f)	615,000	799,059 22	529,059 20	470,020 02
	59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000	2,760 88	280 08	2,480 80
		A REPORTER. fr.	85,038,861 79	84,511,618 55	50,274,648 84	45,051,145 82

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
TOTAL	Sur ordres en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CREDITS	
71,479,428 47	4,009 78	"	356,285 58	565,380 14	"	
1,409,200 10	309 53	"	165,090 57	"	"	a) Le credit primitif de l'article 27, de 600,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,064,600 francs, savoir 1° 1,013,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, 2° 44,600 francs, transfert de l'article 9, et 7,000 francs, transfert de l'article 28, autorisés par l'article 2 de la même loi
22,603 88	"	"	306 12	"	"	b) Le credit primitif de l'article 28, de 30,000 francs, a été diminué d'une somme de 7,000 francs, transféré à l'article 27 par l'article 2 de la loi précitée
1,846,904 01	1,260 02	"	"	"	"	c) Le credit primitif de l'article 29, de 1,814,320 francs, a été augmenté d'une somme de fr 35,934 03 c ^s , savoir 1° 10 300 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, 2° fr 23,434 03 c ^s , transférés de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31
91,016 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
97,183 79	"	"	"	"	"	d) Le credit primitif de l'article 32, de 87,694 francs, a été augmenté d'une somme de fr 9,489 79 c ^s , transférée de l'article 42 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46
96,076 55	"	"	4,573 45	"	"	
153,093 "	"	"	5,407 "	"	"	
5,701,490 66	218 25	"	380 09	"	"	
4,058,045 40	26 29	"	274 51	"	"	e) Le credit primitif de l'article 36, de 4,051,746 francs, a été augmenté d'une somme de 7,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144
472,852 70	"	"	8,557 50	"	"	
709,059 22	"	"	"	"	184,059 22	f) Le credit primitif de l'article 38, de 603,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 2 de la loi du 5 août 1889, <i>Moniteur</i> des 16-17, nos 228-229
2,760 88	"	"	7,259 12	"	"	
84,305,794 66	5,823 87	"	547,913 34	563,389 14	184,059 22	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT.	85,058,861 79	84,511,618 55	59,274,648 84	45,051,145 82
		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES (suite).				
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie..	725,820 »	715,450 10	501,010 87	414,450 52
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 »	2,177 16	»	2,177 16
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,699,596 21	2,696,957 61	655,137 58	2,061,785 21
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	900,915 »	900,587 10	119,078 »	781,509 10
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses .	500,000 »	298,870 55	222,684 14	71,758 54
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 »	1,410 70	»	1,410 70
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 »	16,786 »	12,247 72	4,558 28
		(Les crédits portés aux articles 32, 33 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		IV. Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,156,596 »	1,095,174 77	1,001,671 81	91,496 29
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. b)	227,280 »	226,825 81	81,859 24	144,064 57
	49	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 »	1,774,216 45	854,352 04	919,884 59
	50	Subsides	90,755 »	92,056 51	45,088 94	46,947 57
	51	Traction et matériel. c)	1,524,706 »	1,512,519 92	1,010,888 45	290,207 16
		V. Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,600 »	1,962 50	667 50	1,295 »
	VI. 53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire).	77,000 »	75,852 95	57,924 04	35,928 89
	VII. 54	Pensionnaires : premier terme	22,200 »	21,994 72	12,958 65	8,986 51
	VIII. 55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	30,525 »	30,525 »	20,515 »	9,660 »
	IX. 56	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750 »	12,046 55	9,274 94	5,571 61
		A REPORTER. fr.	94,196,835 »	95,585,190 96	43,659,067 52	40,921,483 92

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp tabilité		
84,505,794 66	5,825 87	•	547,915 54	565,589 14	181,059 92	
715,450 19	•	•	8,569 81	•	•	
2,177 16	•	•	1,072 84	•	•	
2,608,920 59	17 02	•	2,458 60	•	•	
000,587 10	•	•	527 00	•	•	
294,422 48	4,448 05	•	•	1,129 47	•	a) Le credit primitif de l'article 42, de 2,708,886 francs a été diminué d'une somme de fr 9,489 79 c ^t , transférée à l'article 52, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46
1,410 70	•	•	569 50	•	•	
16,786 •	•	•	35,214 •	•	•	
1,095,168 10	6 67	•	45,421 25	•	•	
226,825 81	•	•	456 19	•	•	
1,774,216 43	•	•	•	•	251,216 43	b) Le credit primitif de l'article 48, de 219,280 francs, a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144
92,036 51	•	•	7,698 49	•	•	
1,501,095 59	11,224 55	•	11,177 99	1,208 09	•	c) Le credit primitif de l'article 51, de 1,274,706 francs, a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi susdite
1,962 50	•	•	5,057 50	•	•	
75,652 95	•	•	5,147 07	•	•	
21,925 14	69 58	•	205 28	•	•	
50,175 •	150 •	•	•	•	•	
12,646 55	•	•	5,105 45	•	•	
05,661,451 44	21,750 52	•	666,102 99	565,726 70	418,275 65	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	94,196,835	95,585,190 96	43,659,907 52	49,921,485 02
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1888 et antérieurs et à des exercices clos de 1888 et antérieurs a).				
	57	Remboursement d'avances pour consommation d'eau.	25	•	•	•
	58	Traction et matériel. — Salaires	727 20	542 40	•	542 40
	59	Remises pour la vente de billets d'excursion sur les chemins de fer de l'Etat	7,675 55	7,675 55	•	7,675 55
	60	Avances pour pertes et avaries	14,600	15,702 08	•	15,702 08
	61	Postes. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	555 55	555 55	•	555 55
	62	Postes. — Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste	80	80	•	80
	65	Postes. — Matériel; fournitures de bureau, etc.	52,179 40	52,179 40	•	52,179 40
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	94,252,455 55	95,657,705 79	43,659,907 52	49,975,996 75
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1887. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	5,850 59	4,848 05	•	4,848 65
		— 1888. —	19,860 94	10,425 01	16,555 64	2,890 27
		TOTAL des transferts des exercices précédents	25,691 55	24,274 56	16,555 64	7,738 92
		TOTAL du Budget de l'exercice 1889	94,252,455 55	95,657,705 79	43,659,907 52	49,975,996 75
		TOTAUX. fr.	94,278,146 88	95,661,978 35	43,659,503 16	49,983,735 67

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
93,561,451 44	21,759 52	°	666,192 99	565,726 70	418,275 65	
°	°	°	25 °	°	°	a) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
542 40	°	°	184 80	°	°	
7,675 53	°	°	°	°	°	
13,702 08	°	°	897 92	°	°	
335 53	°	°	°	°	°	
80 °	°	°	°	°	°	
52,179 40	°	°	°	°	°	
93,015,964 27	21,759 52	°	667,300 71	565,726 70	418,275 65	
4,848 65	°	°	981 74	°	°	
10,425 91	°	°	455 05	°	°	
24,274 56	°	°	1,416 77	°	°	
93,015,964 27	21,759 52	°	667,500 71	565,726 70	418,275 65	
93,640,238 85	21,759 52	°	668,717 48	565,726 70	418,275 65	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été fixé par l'article unique de la loi du 10 avril 1889, *Moniteur* du 14, n° 104, à la somme de fr. 91,815,535 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 2,436,920 55

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1887 et 1888 au Budget de l'exercice 1889, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 25,091 55

TOTAL fr. 94,278,146 88

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1889.	en 1890. Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1845 à l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	965 »	»	»	»
		EXERCICE 1888.				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1889.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	2,598 24	1,105 87	1,105 87	»
	13	Traitement et solde de la cavalerie	2,705 11	2,520 08	2,147 22	572 86
	14	Traitement et solde de l'artillerie	1,541 58	1,440 95	765 48	675 47
	15	Traitement et solde du génie	1,462 80	1,267 15	1,267 15	»
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires	225 57	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1888 fr.	8,555 10	6,554 05	5,285 70	1,048 55
		EXERCICE 1889 (COMPTE DÉFINITIF b).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	199,982 50	198,770 »	1,212 50
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	15,988 98	7,461 75	8,527 25
		A REPORTER. fr.	237,000 »	236,971 48	227,231 75	9,730 75

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
			965			a Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 12 novembre 1889.
1,105 87			104 78	1,187 59		
2,520 08			185 05			
1,440 95			100 45			
1,267 15			195 67			
			925 57			
6,554 05			811 48	1,187 59		
21,900						b) Par les articles 3 et 4 de la loi du 17 mai 1890, Moniteur du n° 21, n° 144, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 22, 23, 24, 29, 30 et 31 ont été diminués d'une somme totale de 1,173,800 francs, portée en augmentation aux articles 4, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 25, 26, 27, 28, 32 et 33.
199,982 50			17 50			
15,988 98			11 02			
236,971 48			28 52			

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES reultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	257,000 »	256,971 48	227,251 75	9,759 75
I		Administration centrale (suite).				
(suite)	4	Matériel a)	87,500 »	87,500 »	65,557 35	19,874 75
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.	190,000 »	189,988 59	165,677 82	24,310 57
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	878,500 »	876,956 19	212,191 11	664,745 08
	7	— — des provinces et des places . c)	292,510 »	291,871 08	73,657 47	218,255 40
	8	— du service de l'intendance d)	255,700 »	255,561 91	65,691 40	191,870 51
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé e)	506,400 »	505,915 66	76,782 45	229,153 25
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. f)	751,100 »	716,285 71	223,867 66	486,497 05
	11	Service pharmaceutique. g)	225,000 »	222,906 40	199,856 08	25,160 52
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. h)	15,248,250 »	15,165,905 20	4,151,620 19	11,029,357 48
	15	— — de la cavalerie i)	5,968,800 »	5,957,751 92	918,507 06	5,018,041 42
	14	— — de l'artillerie. j)	5,909,558 »	5,864,491 54	1,487,015 89	4,575,252 86
	15	— — du génie	1,420,700 »	1,416,026 24	545,640 78	1,068,787 55
	16	— — du bataillon d'administration. k)	695,400 »	695,516 09	229,645 75	465,597 86
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre. . . l)	288,600 »	287,709 55	96,045 08	191,664 25
	18	Dépenses d'administration m)	55,250 »	55,229 09	35,512 96	19,716 13
		A REPORTER fr.	50,788,028 »	50,604,255 22	8,550,056 78	22,051,761 97

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
256,971 48	•	•	28 52	•	•	
83,232 08	4,267 92	•	•	•	•	a) Crédit primitif fr. 65,000 » Augmentation. 22,500 »
189,988 50	•	•	11 61	•	•	
876,956 19	•	•	1,365 81	•	•	b) Crédit primitif fr. 887,500 » Diminution 9,000 »
291,870 87	1 11	•	632 02	•	•	c) Crédit primitif fr. 227,510 » Augmentation. 65,000 »
255,361 91	•	•	538 09	•	•	d) Crédit primitif fr. 257,700 » Diminution. 2,000 »
505,915 66	•	•	484 54	•	•	e) Crédit primitif fr. 308,400 » Diminution. 2,000 »
710,364 71	5,019	•	56 29	14,760	•	f) Crédit primitif fr. 734,100 » Diminution. 23,000 »
222,906 40	•	•	5 60	•	•	g) Crédit primitif fr. 200,000 » Augmentation. 23,000 »
15,160,057 67	4,047 62	•	6 35	82,318 56	•	h) Crédit primitif fr. 14,818,330 » Augmentation. 400,000 »
3,936,548 48	1,403 44	•	11 11	31,056 07	•	i) Crédit primitif fr. 3,908,800 » Augmentation. 60,000 »
5,860,266 73	4,224 79	•	9 58	45,056 88	•	j) Crédit primitif fr. 8,733,838 » Augmentation 175,700 »
1,414,428 13	1,598 11	•	316 14	4,357 62	•	
695,241 61	74 48	•	54 77	2,029 14	•	k) Crédit primitif fr. 675,400 » Augmentation. 20,000 »
287,709 53	•	•	800 67	•	•	l) Crédit primitif fr. 232,100 » Augmentation. 56,500 »
55,229 09	•	•	20 91	•	•	m) Crédit primitif fr. 53,650 » Augmentation. 1,600 »
30,581,818 75	22,456 47	•	4,233 81	170,538 07	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	50,788,028	50,604,255 22	8,550,056 78	22,051,761 97
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,572	15,557 50	50,834 50
	20	Matériel de l'artillerie	1,302,450	1,302,450	850,160 62	452,289 38
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. a)	1,587,000	1,585,795 40	1,151,626 00	452,167 34
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande b)	6,662,050	6,662,840 97	2,734,857 03	3,027,092 94
	23	Fourrages en nature. c)	3,562,594	3,562,258 52	1,156,505 50	2,405,054 75
	24	Casernement des hommes d)	759,620	750,557 09	512,487 55	246,870 44
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . e)	305,000	215,171	12,052 94	107,027 21
	26	Frais de route et de séjour f)	158,000	156,752 32	29,285 50	127,442 42
	27	Transports généraux g)	120,000	118,855 77	77,748 51	41,098 26
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde h)	191,000	190,992 61	118,815 81	72,178 80
	29	Remonte i)	966,850	966,825	844,775	122,050
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires j)	127,000	118,973 53	55,627 17	80,846 16
	31	Frais de représentation. k)	8,500	8,098 59	1,973	6,125 59
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours l)	102,500	191,570 56	69,815 73	121,756 35
XI.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget. m)	37,085	37,055 31	18,095 89	18,059 42
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	46,831,732	46,545,618 10	16,150,104 48	30,355,355 31

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
50,581,818 75	22,456 47	»	4,255 81	179,538 97	»	
60,572 »	»	»	5 »	»	»	
1,302,450 »	»	»	»	»	»	
1,583,793 40	»	»	»	5,206 60	»	a) Crédit primitif fr. 1,530,000 » Augmentation. 37,000 »
6,662,840 97	»	»	80 03	»	»	b) Crédit primitif fr. 7,030,500 » Diminution 367,370 »
3,562,258 32	»	»	335 68	»	»	c) Crédit primitif fr. 4,262,594 » Diminution. 700,000 »
750,357 99	»	»	262 01	»	»	d) Crédit primitif fr. 769,480 » Diminution. 9,830 »
209,060 15	6,110 85	»	71 14	89,757 86	»	e) Crédit primitif fr. 105,000 » Augmentation 200,000 »
156,727 72	4 80	»	1,267 48	»	»	f) Crédit primitif fr. 130,000 » Augmentation. 28,000 »
118,846 77	7 »	»	1,146 23	»	»	g) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation. 20,000 »
100,992 61	»	»	7 59	»	»	h) Crédit primitif fr. 170,000 » Augmentation. 21,000 »
966,825 »	»	»	25 »	»	»	i) Crédit primitif fr. 997,930 » Diminution. 31,100 »
116,475 35	2,500 »	»	8,026 67	»	»	j) Crédit primitif fr. 145,000 » Diminution. 18,000 »
8,098 59	»	»	401 61	»	»	k) Crédit primitif fr. 90,000 » Diminution 11,500 »
191,570 08	9 28	»	720 64	»	»	l) Crédit primitif fr. 162,800 » Augmentation. 29,509 »
37,035 31	»	»	29 69	»	»	m) Crédit primitif fr. 23,085 » Augmentation 14,000 »
46,514,540 70	31,068 40	»	16,610 38	272,503 43	»	

. *Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET prioritif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.		
RÉCAPITULATION.								
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	965 "	"	"	"	"	
		Transferts de l'exercice 1888. —	8,553 10	0,554 05	5,285 70	1,048 55		
		Total des transferts des exercices précédents	9,298 10	6,354 05	5,285 70	1,048 55		
		Total du Budget de l'exercice 1889	46,834,732 "	46,545,618 19	16,159,194 48	50,555,555 51		
		TOTAUX. fr.	46,844,050 10	46,551,952 22	16,164,480 18	50,556,405 64		

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
•	•	•	965 •	•	•	
6,554 05	•	•	811 48	1,187 50	•	
6,554 05	•	•	1,776 48	1,187 50	•	
46,514,540 79	51,068 40	•	10,610 58	272,505 45	•	
46,520,885 82	51,068 40	•	18,386 86	273,691 02	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 25 juin 1889, *Moniteur* du 28, n° 179, à la somme de fr. 46,854,752 •

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1885 et 1888 au Budget de l'exercice 1889, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 9,208 10

TOTAL. fr. 46,844,050 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, [jusqu'au 31 octobre.]
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1888.				
		<i>Report de l'exercice 1888 à l'exercice 1889, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	55,817 53	55,345 87	1,078 78	32,267 00
		EXERCICE 1889 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Gendarmerie.	4,178,300	4,112,793 27	3,191,798 05	920,048 18
		TOTAUX. . . . fr.	4,214,117 53	4,146,130 14	3,192,976 83	953,215 27

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
33,345 87	°	°	159 78	2,511 68	°	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 12 novembre 1889.
4,112,746 23	47 04	°	2 60	65,504 13	°	
4,146,092 10	47 04	°	162 38	67,815 81	°	

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 18 février 1889, *Moniteur* du 21, n° 52, à la somme de fr. 4,178,500 °
Ce crédit a été augmenté d'une somme de 55,817 33
partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

TOTAL. fr. 4,214,117 33

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.	
EXERCICE 1889 (COMPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.							
I. Administration centrale.							
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»	
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité a)	924,350 »	924,349 89	906,027 19	18,322 70	
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	72,998 44	47,911 67	25,086 77	
	4	Frais de tournées b)	5,531 15	5,531 15	4,155 25	1,375 90	
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	2,000 »	1,778 85	1,518 10	260 75	
	6	Matériel	146,100 »	128,542 77	74,904 31	47,690 94	
	7	Magasin général des papiers	166,140 »	165,561 03	157,042 28	6,518 75	
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»	
	9	Service de la Monnaie c)	13,405 50	9,842 65	2,918 01	5,206 92	
	10	Documents statistiques	18,020 »	17,998 41	15,067 25	4,531 16	
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.							
	11	Traitements des agents du Trésor	164,800 »	164,800 »	158,069 75	6,730 25	
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	45,700 »	45,700 »	45,175 »	525 »	
III. Administration des contributions directes, douanes et accises.							
	13	Surveillance générale. — Traitements d)	455,350 »	454,522 54	215,918 16	218,604 18	
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	719,800 »	704,654 93	547,996 86	356,658 07	
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . e)	2,125,450 »	2,111,635 45	1,045,675 60	1,065,959 85
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (cré- dit non limitatif). . .	2,205,000 »	2,328,429 67	53,442 40	2,274,987 27
A REPORTER. . . . fr.			7,147,820 74	7,159,343 56	3,099,610 83	4,032,058 51	

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RÉSULTANT DES ORDONNANCES DU A JUSTIFIER		CREDITS RÉSULTANT DES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler débitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité	excédent LES CREDITS	
21,000	
914,510 80	.	.	0 11	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 2, de 919,530 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, transférée de l'article 19 par l'article 2 de la loi du 17 mai 1880, <i>Monteur</i> du 24, n° 133
72,908 44	.	.	1 56	.	.	
5 551 15	b) Le crédit primitif de l'article 3, de 5,400 francs, a été augmenté d'une somme de fr 151 15 c., transférée de l'article 19 par l'article 2 de la loi précitée
1,778 85	.	.	221 15	.	.	
122,505 25	5,947 52	.	17,557 25	.	.	
165,561 05	.	.	2,778 97	.	.	
4,200	
8,124 95	1,717 70	.	5,562 96	.	.	c) Le crédit primitif de l'article 9, de 12,100 francs, a été augmenté d'une somme de fr 1,305 59 c., par l'article 1 ^{er} de la loi susdite
17,998 41	.	.	1 59	.	.	
164,800	
45,700	
154,322 54	.	.	18,827 66	.	.	d) Le crédit primitif de l'article 15, de 185,550 francs, a été diminué d'une somme de 50,000 francs, transférée à l'article 17 en vertu de la note qui figure à la suite de cet article
704,654 95	.	.	15,145 07	.	.	
2,111,655 45	.	.	15,816 55	.	.	e) Le crédit primitif de l'article 15, de 2,145,450 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 17 en vertu de la même note
2,528,429 07	63,420 67	
7,151,678 54	7,663 22	.	71,912 85	.	63,420 67	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1889.	en 1890, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,147,826 74	7,159,545 56	5,099,019 85	4,052,058 81
III		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime a) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17.)	5,176,425 *	5,165,176 48	2,508,351 58	2,056,942 10
	8	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 *	8,555 20	4,649 94	5,885 26
	19	Suppléments de traitement. b)	216,568 85	215,595 *	38,559 50	177,255 50
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	59,000 *	51,954 66	16,491 94	15,442 72
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580 *	85,760 *	47,000 *	58,751 *
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses	545,200 *	545,187 48	126,528 57	416,540 11
	23	Police douanière.	5,000 *	5,810 22	850 75	2,959 47
	24	Matériel	201,425 *	196,864 31	50,129 71	146,227 58
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	495,500 *	487,604 84	123,065 57	565,659 47
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	12,800 *	7,847 90	2,595 22	5,454 68
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 *	45,199 48	55,899 87	11,299 61
	28	Traitements du personnel du domaine	104,780 *	102,424 54	25,459 00	78,965 25
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,528,685 *	1,505,257 96	*	1,505,257 96
	50	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 *	78,918 77	11,557 22	67,581 55
	51	Matériel	14,700 *	14,254 69	7,295 65	7,014 56
	52	Dépenses du domaine	55,200 *	21,785 55	12,699 55	9,086 29
	53	Donnages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 *	2,295 74	*	2,295 74
		A REPORTER. fr.	15,556,590 59	15,435,700 18	6,106,955 17	5,540,551 07

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,131,678 34	7,665 22	•	71,012 85	•	65,429 67	
5,165,176 48	•	•	11,248 52	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 5,101,425 francs, a été augmenté d'une somme de 75,000 francs, transférée des articles 15, 18 et 19 en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
8,535 20	•	•	766 80	•	•	
215,595 •	•	•	775 85	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 19, de 230,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 35,631 15 c., transférée, savoir : 1° 25,000 francs, à l'article 17 en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article; 2° fr. 8,631 15 c. aux articles 2, 4 et 36 par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 21, n° 144.
51,034 66	•	•	18,065 54	•	•	
85,760 •	•	•	8,820 •	•	•	
545,018 48	119 •	•	12 52	•	•	
5,810 22	•	•	1,189 78	•	•	
106,357 29	507 02	•	4,560 69	•	•	
487,604 84	•	•	7,895 16	•	•	
7,847 00	•	•	4,952 10	•	•	
45,190 48	•	•	1,100 52	•	•	
102,424 54	•	•	2,355 66	•	•	
1,505,257 96	•	•	23,427 04	•	•	
78,918 77	•	•	•	•	5,918 77	
14,219 99	34 70	•	445 31	•	•	
21,785 55	•	•	11,414 45	•	•	
2,203 74	•	•	•	•	793 74	
15,447,464 24	8,325 04	•	168,042 50	•	68,142 18	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	15,556,590 59	15,455,790 18	6,106,955 17	9,540,551 07
V.		Pensions et secours.				
	54	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	27,200 "	27,200 "	24,447 91	2,752 00
	55	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	15,700 "	11,944 "	11,894 "	50 "
VI.		Dépenses imprévues.				
	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. a)	7,400 "	5,558 65	518 90	5,010 75
		Total des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances. fr.	15,604,890 59	15,498,272 85	6,145,595 98	9,546,552 91

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,447,464 24	8,525 94	"	168,942 59	"	68,142 18	
27,290	"	"	"	"	"	
11,944	"	"	1,756	"	"	
5,558 63	"	"	4,061 55	"	"	
15,484,946 89	8,525 94	"	174,759 94	"	68,142 18	a) Le crédit primitif de l'article 36, de 3,900 francs, a été augmenté d'une somme de 3,500 francs, transférée de l'article 19 par l'article 2 de la loi du 17 mai 1890, <i>Moniteur</i> du 21, n° 144.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889 a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1888, *Moniteur* des 30 et 31, n° 565-566, à la somme de fr. 15,605,585
Un crédit supplémentaire de fr. 1,505 59
a été alloué par l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1890.

Total. fr. 15,604,890 59

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1889.	En 1890, Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1889. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 *	256,616 66	1,198 83	255,417 83
	2	— — — personnelle	515,000 *	898,878 12	1,330 95	997,547 19
	3	— sur le droit de patente	130,000 *	86,072 79	715 01	85,357 78
	4	— sur les redevances des mines	5,000 *	11,561 95	•	11,561 95
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents.	9,000 "	6,745 28	•	6,745 28
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitution de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 *	228,470 55	100,150 04	128,315 64
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	540,000 *	562,481 58	45,005 68	515,291 16
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 "	24,945 02	11,916 94	12,601 94
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500 *	1,529 60	905 66	425 04
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000 *	161,691 81	161,691 81	•
	11	Déficit des divers comptables de l'Etat	40,000 *	15,395 16	5,007 25	12,385 05
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,656,500 *	2,554,185 62	326,498 15	2,025,647 94

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en virté de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
256,610 68	•	•	•	•	61,610 66	
998,878 12	•	•	•	•	685,878 12	
86,072 79	•	•	45,927 21	•	•	
11,561 25	•	•	•	•	6,561 25	
6,745 28	•	•	2,254 72	•	•	
228,445 68	26 67	•	21,529 65	•	•	
558,804 84	3,586 74	•	•	•	22,481 58	
24,518 88	426 14	•	•	•	25,945 02	
1,529 60	•	•	170 40	•	•	
161,691 81	•	•	8,508 19	•	•	
15,593 16	•	•	24,606 84	•	•	
2,350,146 07	4,039 55	•	100,797 01	•	798,482 65	

Le Budget des Non- Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1888, *Moniteur* des 50-51, n° 565-566, à la somme de fr. 1,656,500 •

EXERCICE 1889. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1889.	En 1890, jusqu'au 31 octobre.
Dette publique	90,687,066 28	97,785,514 07	82,549,555 05	15,200,870 85
Dotations	4,740,752 .	4,085,817 46	4,520,474 50	165,545 26
Ministère de la Justice	15,750,812 50	16,041,972 25	11,527,179 79	4,695,055 01
— des Affaires Étrangères	2,525,420 .	2,492,956 09	1,955,299 08	526,055 25
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,855,171 .	22,463,760 17	19,152,166 .	5,057,550 44
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,245,516 84	16,489,546 08	16,245,748 91	6,184,545 60
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	94,278,146 88	95,061,978 55	45,056,505 10	49,985,755 67
— de la Guerre	46,844,050 10	46,551,952 22	16,164,480 18	50,556,403 64
Corps de la Gendarmerie	4,214,117 35	4,146,159 14	5,192,876 85	955,215 27
Ministère des Finances	15,604,800 59	15,198,272 85	6,145,595 98	9,540,552 91
Non-Valeurs et Remboursements	1,656,500 .	2,554,185 62	526,498 15	2,025,647 94
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	525,560,225 52	522,170,094 28	190,25,575 20	122,400,555 84

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1889.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
97,750,425 88	55,090 19	"	1,927,456 07	"	25,905 86	
4,685,817 46	"	"	56,954 54	"	"	
16,022,212 80	19,759 45	"	208,071 70	"	519,831 45	
2,481,554 33	11,601 76	"	52,465 91	"	"	
22,209,406 44	260,265 75	"	595,090 85	"	27,680 "	
16,428,094 51	61,451 57	"	518,660 90	255,109 86	"	
25,640,258 85	21,759 52	"	668,717 48	565,726 70	418,275 65	
40,520,885 82	51,068 40	"	18,586 86	275,691 02	"	
4,146,002 16	47 04	"	162 58	67,815 81	"	
15,489,946 89	8,525 94	"	174,759 94	"	68,142 18	
2,550,146 07	4,059 55	"	100,797 01	"	798,482 65	
521,722,707 15	455,587 15	"	4,100,101 62	942,545 39	1,858,515 77	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1889, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1889.	
	1889.	1888.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	97,785,514 07	96,607,467 61	1,178,046 46	.
Dotations	4,683,817 46	4,441,931 88	241,885 58	,
Ministère de la Justice	16,041,972 25	16,021,640 30	20,331 95	,
— des Affaires Étrangères	2,492,936 09	2,575,194 07	117,762 02	.
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	22,469,700 17	22,181,546 99	288,215 18	.
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	16,480,546 08	16,314,863 45	.	25,317 57
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	93,061,078 35	88,370,314 38	5,091,065 97	.
— de la Guerre	46,551,952 22	46,018,304 51	535,047 71	.
Corps de la Gendarmerie	4,146,159 14	4,110,269 52	29,869 62	.
Ministère des Finances	15,498,272 83	15,472,454 32	25,818 51	.
Non-Valeurs et Remboursements	2,354,185 62	1,964,484 06	389,701 56	.
TOTAUX	322,176,094 28	314,284,491 09	7,916,920 56	25,317 57
			EN PLUS A L'EXERCICE 1889. . . fr. 7,891,605 19	

TABLEAU LITT. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1888 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	.	.	.	20,502,221 36
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 50	.	113,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	.	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	.	54,605 48	.	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	.	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	.	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	.	2,508,056 25	98,220,356 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	.	44,835 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,531 "	.	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1860	101,955,569 "	.	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	.	59,052 92	.	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	.	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	.	10,692,061 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	.	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,050 "	.	85,705 12	100,000 "	115,657,553 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	105,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	.	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	.	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,150 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	.	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,509 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 20	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,999,791 12	135,686,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	164,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	.	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1881	140,020,190 "	1,020,417 95	.	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	.	5,421,575 01	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 35
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,700,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,080,490 "	.	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	.	10,259,251 58	59,923,720 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	.	956,758 44	52,410,581 65	202,557,907 07
1889	174,691,700 "	.	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	.	5,588,118 57	9,516,989 10	191,850,107 47
1871	178,529,000 "	.	4,578,516 59	44,559,658 95	227,666,975 54
1872	188,914,000 "	.	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	.	3,909,558 54	110,148,519 97	320,045,149 51
1874	229,645,000 "	.	7,997,355 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	245,052,600 "	.	6,378,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	.	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	.	5,921,492 41	82,569,776 95	340,757,029 54
1878	260,553,860 "	.	7,779,547 19	101,271,595 50	369,584,800 49
1879	264,455,260 "	.	8,105,464 16	92,041,400 "	364,580,124 16
1880	275,497,060 "	.	6,055,657 49	97,208,952 50	378,761,649 99
1881	289,568,659 "	.	6,711,960 65	75,664,610 "	368,745,209 65
1882	296,647,709 "	.	7,471,222 69	128,875,555 45	432,994,467 14
1883	299,571,760 "	.	8,247,565 59	144,826,113 85	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	.	5,470,584 "	49,552,705 "	375,472,106 "
1885	319,861,190 "	.	800,584 "	19,769,518 55	340,451,292 55
1886	320,169,728 "	.	1,722,184 "	45,296,795 87	367,188,705 87
1887	514,421,809 "	.	2,556,584 "	17,248,540 "	534,226,742 "
1888	519,585,750 "	.	706,884 "	14,275,277 50	534,567,920 50
	0,791,082,545 50	145,104,585 55	252,645,952 48	1,579,517,689 11	11,769,250,552 75
	0,957,086,731 14				

CLOS DE 1850 A 1888 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 99	
123,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,790,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 39	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,043 57	"	252,966 72	
113,528,063 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 53	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,063,675 59	
152,673,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 63	"	8,821,605 30	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 ¹ / ₂	"	10,977,250 60 ¹ / ₂	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	"	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,254,411 84	"	5,813,316 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₂	"	5,666,540 74 ¹ / ₂	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 34	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 00	
259,940,437 90	"	24,458,680 40	
341,086,178 63	"	21,043,029 52	
315,915,640 21	"	13,811,192 39	
278,711,586 63	"	4,152,941 71	
326,620,743 66	"	5,576,459 21	
346,284,526 27	"	5,547,496 93	
367,590,461 95	1,794,558 56	"	
300,801,813 37	"	6,221,689 21	
394,215,951 71	"	17,454,281 72	
378,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,531,488 26	
550,022,152 10	23,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,345,868 77	"	
371,291,105 14	"	4,102,599 27	
341,164,153 86	"	7,137,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
12,026,858,487 97	62,404,453 85	319,992,589 07	
		257,588,135 24	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^{tr} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,503,173 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	85,272,610 52	5,001,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,593 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,840,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,500 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,902 81	5,522,447 05	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,123,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,538 73	"	114,872,538 73
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,193,870 03	15,185,507 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,055,105 81	5,506,095 66	534,253 64	"	115,535,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,436,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,502 56	120,723,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 23
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,253 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	135,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,801,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,570,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,517,500 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 83
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,060 51	161,241,528 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,060 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,555 52
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,503,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,271 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,390,515 25	7,552,585 74	1,054,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1883.	522,870,816 47	3,255,652 47	1,865,289 41	669,894 14	528,659,652 06	950,574 55	527,729,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	551,206,629 51	1,044,414 50	550,162,215 21
1885.	519,405,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,925 56	700,254 15	521,215,569 45
1886.	518,509,150 77	1,597,004 25	1,757,085 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	512,156,772 50	2,072,156 58	1,497,653 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,549,472 95
1888.	514,543,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,435 07
	9,905,070,245 54	425,256,053 85	44,605,081 27	64,294,710 03	10,439,206,090 49	64,652,520 72	10,374,573,769 77

CLOS DE 1850 A 1888 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPECIAUX		FAITS REALISES		Excédents		Observations
CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	DEPENSES résultant des services faits	—	DE CREDITS		
					à annuler	
.	27,981,168 79	27,981,168 79	.	.	.	
.	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14	.	.	a) Apres deduction de fr 57,546,530 74 c ² pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du titre du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non venues
.	164,595,401 81	158,500,918 95	6,094,482 86	.	.	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
.	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59	.	.	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
10,000,000	98,874,000 45	96,515,000 96	2,360,599 47	.	.	d) Non compris fr 103,102 60 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux (part de la Banque de Belgique)
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	.	.	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 52	.	.	f) Y compris fr 114,682 66 c ² , même objet que ci dessus
10,000,000	105,926,105 69	103,551,751 64	2,374,352 05	.	.	g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus
25,778,053 70	122,574,992 85	120,198,578 44	2,376,414 54	.	.	h) Y compris 25,000 francs, comme ci dessus
15,896,897 40	128,589,912 75	124,196,508 11	4,393,404 54	.	.	i) Non compris fr 22,636 54 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
65,074,257 05	168,658,685 21	164,914,570 95	3,744,512 26	.	.	j) Non compris fr 4 37 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
.	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	.	.	k) Non compris fr 0 81 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	.	.	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,225 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858 sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,851,900 55	2,135,559 25	.	.	m) Non compris fr 120,287 18 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
84,056,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37	.	.	n) Non compris fr 2,005,567 59 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,355 67	.	.	o) Non compris fr 5 80 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,039 29	1,365,849 05	.	.	p) Non compris fr 560 86 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
q) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	.	.	q) Non compris fr 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux
r) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12	.	.	r) Apres deduction d'une somme de fr 601 410 63 c ² portée antérieurement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique et pour lesquelles les crédits restant à annuler sur l'Etat
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	.	.	s) Non compris fr 15,200 10 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,559,755 29	122,290,216 36	118,750,904 76	3,539,511 80	.	.	t) Non compris fr 8 600 15 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	.	.	u) Non compris fr 17,586 87 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	155,803,105 22	151,848,364 95	3,954,740 29	.	.	v) Non compris fr 407,164 71 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54	.	.	w) Non compris fr 2 12 45 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	.	.	x) Non compris fr 4,810 74 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	.	.	y) Non compris fr 28,259 01 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 51	.	.	z) Non compris fr 77,676 52 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,178 91	4,017,489 21	.	.	a) Non compris fr 41,677,956 59 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr 41 285 82 c ² par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 août 1875
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	.	.	b) Non compris fr 915,909 68 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,515,494 69	157,111,886 26	152,885,679 67	4,222,206 64	.	.	c) Non compris fr 18 470 02 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
16,144,607 42	162,724,115 54	159,020,577 52	3,698,688 02	.	.	d) Non compris fr 15,811 94 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,809 51	980,775 14	.	.	e) Non compris fr 27,671 87 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
27,751,959 51	180,275,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95	.	.	f) Non compris fr 17,073 75 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	.	.	g) Non compris fr 438,485 19 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
32,507,450 69	190,405,105 17	186,225,129 58	4,209,975 59	.	.	h) Non compris fr 64,279,519 16 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
32,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	.	.	i) Non compris fr 350 20 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
37,724,704 85	206,605,462 01	205,906,671 94	698,790 07	.	.	j) Non compris fr 18 470 02 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
21,905,608 68	196,255,255 29	191,601,515 99	4,653,739 57	.	.	k) Non compris fr 438,485 19 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
19,225,511 50	196,565,694 82	191,9 0,940 52	4,442,774 50	.	.	l) Non compris fr 28,259 01 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
27,596,688 95	207,786,906 92	199,650,875 76	8,131,055 16	.	.	m) Non compris fr 77,676 52 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
25,063,874 15	227,198,006 41	216,907,800 50	10,290,205 95	.	.	n) Non compris fr 41,677,956 59 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr 41 285 82 c ² par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 août 1875
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	3,377,642 25	.	.	o) Non compris fr 915,909 68 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974 512 80	3,780,045 55	.	.	p) Non compris fr 18 470 02 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
154,141,616 24	574,245,429 12	550,898,575 60	2,346,850 52	.	.	q) Non compris fr 15,811 94 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
60,599,200 54	596,192,571 25	591,642,714 68	4,549,856 57	.	.	r) Non compris fr 27,671 87 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
45,164,484 58	296,990,205 65	292,922,495 21	4,067,710 47	.	.	s) Non compris fr 17,073 75 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
44,586,605 24	298,659,555 54	294,575,925 86	4,083,627 68	.	.	t) Non compris fr 438,485 19 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,880,510 07	.	.	u) Non compris fr 15,811 94 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
85,552,952 14	552,678,927 28	549,471,757 90	3,207,169 58	.	.	v) Non compris fr 27,671 87 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
70,052,545 17	549,065,157 40	545,659,016 07	3,406,141 55	.	.	w) Non compris fr 17,073 75 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
90,898,774 97	557,571 21	559 908,428 71	1,779 022 46	.	.	x) Non compris fr 17,073 75 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
91,490 150 45	406 658,974 40	403,115 405 96	3,543 865 44	.	.	y) Non compris fr 438,485 19 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
106,622,652 87	427,144,218 01	422,949,511 85	4,194,666 98	.	.	z) Non compris fr 64,279,519 16 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
85 065,072 49	411,794,150	406 421,707 91	5,372,442 05	.	.	a) Non compris fr 350 20 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
59,526 942 75	569 689,157 96	561,699 522 71	7,989 812 25	.	.	b) Non compris fr 350 20 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
57,555,587 58	558,500,917 01	551,251,458 55	7,249,519 48	.	.	c) Non compris fr 350 20 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
51,799,416 41	551,450,510 88	549,556,605 11	1,893,905 56	.	.	d) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux
50,922,206 79	512 271,758 82	516,157,811 68	5,113,947 14	.	.	e) Non compris fr 7,170,010 48 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
41,509,429 21	559,190,856 38	551,195 911 90	7,994 944 68	.	.	f) Non compris fr 3,151,227 92 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,874,483,124 75	12,240,006,894 52	12,018,640,118 99	230,416,775 55	.	.	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 4 ^{me} trimestre).	25,869,417 15	27,548,364 56	652,804 23	652,804 23	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	60,042,211 82	60,208,608 91	46,285,603 21	40,205,554 00	115,225,815 05	112,415,963 51	733,602 91	
1852.	77,811,042 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 07	158,500,018 95	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,603 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	"	
1855.	89,171,554 30	85,614,004 96	1,905,891 40	1,400,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,015 99	95,531,731 64	12,508,658 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,731 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,209,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	50,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,095 17	126,766,956 55	129,575,900 88	"	
1863.	105,055,528 51	116,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1864.	110,425,088 59	110,520,657 29	88,584,820 54	84,056,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1865.	112,276,648 98	115,050,985 06	17,579,502 99	21,552,366 85	129,855,951 07	134,589,549 89	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,937,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1869.	113,847,157 52	111,520,091 23	24,500 06	946,077 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	151,848,564 95	151,848,564 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 10	154,510,907 41	"	
1874.	132,351,582 04	155,515,076 46	20,521,070 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 90	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	143,007,097 42	146,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 01	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,731,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,090,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,039 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,567,450 69	181,514,254 97½	186,235,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	32,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,071,952 24	169,700,707 24	50,452,061 18	21,905,608 68	223,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,873 76	12,961,987 76	
1890.	190,557,001 93	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1891.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1892.	215,552,689 40	209,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1893.	227,028,529 32	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	559,898,578 60	10,271,766 96	
1894.	243,454,192 39	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,574 68	2,410,658 05	
1895.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,536 65	292,222,495 21	"	
1896.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,665 24	526,620,745 66	594,555,925 86	5,554,402 08	
1897.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,665 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"	
1898.	260,240,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,599,461 95	549,427,757 90	"	
1899.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	590,801,815 57	545,659,016 07	"	
1900.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"	
1901.	296,777,625 06	502,837,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	492,524,405 96	"	
1902.	501,112,055 94	516,523,898 16	155,594,865 90	100,625,652 87	456,596,919 84	422,949,351 05	"	
1903.	505,105,767 55	521,557,635 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,076,925 48	466,422,767 95	"	
1904.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"	
1905.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	37,535,587 58	555,083,425 76	551,251,458 55	"	
1906.	515,911,055 22	513,757,122 11	55,540,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	
1907.	525,515,887 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	511,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	
1908.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,309,420 81	546,666,785 94	555,593,911 90	18,767,154 79	
	13,081,592,257 45	10,022,726,571 68	1,945,556,250 52	1,995,915,747 51	12,026,858,487 97	12,018,640,118 99	225,074,526 26	
							58,775,	

DE 1850 A 1888 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 05	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	3,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 92	"	"	15,055,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,507 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,095 44	"	8,688,355 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,504 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,892,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,300,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,432,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,449 52	"	35,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 19 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 03	"	Réglé définitivement par la loi du 51 mars 1885.
3,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
10,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 50 déc. 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 29 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
166,298,440 49	552,426,751 22	585,004,248 01	542,126,715 85	555,928,544 85	
885 77	50,577,516 70		8,198,568 98		

(298)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	337,881,126 65
et pour les ressources extraordinaires, à	49,155,389 84
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 387,036,516 49
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à fr.	322,176,094 28
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	51,111,786 72
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 373,287,881 »
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	13,748,635 49
Mais comme l'exercice 1888 a laissé un excédent de recettes de fr. 8,198,368 98 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	8,198,368 98
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1889, présente un excédent de recettes de fr.	<u>21,947,004 47</u>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1889.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1889, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	15,407,527 52
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	21,947,004 47
Soit une différence en plus de fr.	6,479,477 15

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	1,897,206 28	"
	{ Enregistrement et domaines	"	410,410 "
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	18,844 57	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	1,057,722 71
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	"	921,757 58
	{ Prisons	163,787 69	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	40,446 82
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc.	6,878 09	"
	{ Enregistrement et domaines	"	182,406 14
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	365,068 10
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	56,071 27
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		"	549,759 55
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		1,147 90	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État		"	291,516 92
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	227,570 86
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	50,540 72
Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884)		"	7,550 58
Excédent de recettes de l'exercice 1888		8,198,568 98	"
		10,291,255 51	3,899,410 85
RESTE en augmentation de recettes fr.			6,591,822 46

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		25,905 86	"
Ministère de la Justice		525,551 45	"
— des Affaires Etrangères		97,700 "	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique		85,590 "	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		11,158 41	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		2,845,196 20	"
— de la Guerre		"	"
Corps de la Gendarmerie		"	"
Ministère des Finances		69,447 77	"
Non-Valeurs et Remboursements		798,482 65	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évanés dans la situation provisoire à 500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,100,101 62 es; par conséquent, une diminution de dépense de		"	3,600,101 62
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1886 à 1889, et dont le transfert à l'exercice 1890 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	942,545 59
		4,454,790 52	4,542,445 01
RESTE en diminution de dépenses fr.			87,654 60

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1889. 6,479,477 15

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1890, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1890, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1890 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	351,352,202 »
<i>Dépenses</i> , à		353,713,661 08
		<hr/>
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSE.	fr.	2,361,459 08
		<hr/> <hr/>

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Intérêts à 3.75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	fr.	86,729 »
2° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		300,000 »
3° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		170,000 »
4° Prix de vente des terrains et bâtiments formant actuellement l'enclos de l'école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht		1,500,000 »
		<hr/>
A REPORTER.	fr.	2,056,729 »

REPORT. fr.	2,056,729 »
5° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
6° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	300,000 »
7° Remboursements des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
8° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c., 2° et 3° séries, au capital nominal de 20 millions de francs. (Arrêté royal du 13 février 1890.)	20,458,742 26
9° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c., 2° et 3° séries, au capital nominal de 30 millions de francs. (Arrêté royal du 27 juin 1890. — Partie recouvrée en 1890.)	9,628,700 98
10° Titres de la Dette publique à 3 1/2 p. c., dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	1,200,000 »
11° Obligations de la Dette publique à 3 1/2, 1 ^{re} série, émises en exécution de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative à la reprise par l'État de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai	2,788,700 »
ENSEMBLE. fr.	<u>37,003,456 24</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 335,713,661 08 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à	108,393 20
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1886, 1887, 1888 et 1889, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	942,343 39
ENSEMBLE. fr.	<u>354,764,397 67</u>

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1890 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1888. — Art. 5 de la loi du 28 mai 1888 fr.	21,599,754 81
b) De l'exercice 1889. — Art. 5 de la loi du 19 août 1889	52,704,779 85
	<u>74,304,534 66</u>
A REPORTER. fr.	74,304,534 66

REPORT. . . . fr. 74,304,534 66

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 17 mars 1890	fr.	55,000	»
b) — 27 mai —		61,791,101	52
c) — — —		7,393,527	50
d) — 21 juillet —		2,000,000	»
e) — 4 août —		5,000,000	»
			<u>76,241,629 02</u>
ENSEMBLE. . . . fr.			150,546,163 68

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1891 effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 27 mai 1890, ci.	fr.	64,104,908	01
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 28 mai 1888, ci		5,778,277	97
			<u>67,883,185 98</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1890, s'élèvent à	fr.	82,662,977	<u><u>70</u></u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr.	331,352,202	»
— extraordinaires		37,003,456	24
			} 368,355,658 24

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr.	331,764,597	67
Services spéciaux		82,662,977	70
			} 417,427,575 37

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . fr. 49,071,717 13

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1890, jusqu'au 1^{er} janvier 1891, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1890 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	368,355,658 24
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	379,238,367 67
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1890 sont de	366,456,482 22
Au 1 ^{er} janvier 1891, il restait à recouvrer . . . fr.	12,781,885 45
Les droits constatés	379,238,367 67
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	40,882,709 43

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	417,427,375 57
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1891, montent à fr.	334,106,630 09
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	81,720,745 28
ENSEMBLE . . . fr.	415,827,375 37
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1890 n'ont été que de	299,119,298 75
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1891 fr.	116,708,076 64
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1890.	415,827,375 37
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	1,600,000

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

La situation du Budget de l'exercice 1890 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	379,238,367 67
Dépenses — —	415,827,375 37
	<hr/>
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . fr.	56,589,007 70
	<hr/> <hr/>

ETAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1890.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	26 déc. 1889. (Mon. n° 361-365.)	Budget primitif	99,965,200 08	•	100,667,602 28
	27 mai 1890. (Mon. n° 152.)	Augmentation de l'article 6 en vue d'assurer le service de l'intérêt et de l'amortissement du capital émis pour le rachat du canal de Bossuyt à Courtrai	•	100,595 20	
<i>Dotations.</i>	26 déc. 1889. (Mon. n° 361-365.)	Budget primitif	4,566,965 •	•	4,566,965 •
<i>Ministère de la Justice.</i>	27 mai 1890. (Mon. n° 150.)	Budget primitif	16,920,225 •	•	16,928,225 •
	4 août 1890. (Mon. n° 219.)	Augmentation de l'article 55, pour couvrir les dépenses du Congrès international d'Anvers relatif au patronage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés	•	8,000 •	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	8 mars 1890. (Mon. n° 76 77.)	Budget primitif	2,482,520 •	•	2,482,520 •
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	21 mai 1890. (Mon. n° 143.)	Budget primitif	25,068,685 •	•	25,068,685 •
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	22 mai 1890. (Mon. n° 153.)	Budget primitif	16,901,157 •	•	16,901,157 •
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	27 mai 1890. (Mon. n° 154.)	Budget primitif	101,609,098 •	•	101,609,098 •
<i>Ministère de la Guerre.</i>	2 mars 1890. (Mon. n° 61.)	Budget primitif	46,854,752 •	•	46,854,752 •
<i>Gendarmerie.</i>	Idem.	Budget primitif	4,227,900 •	•	4,227,900 •
<i>Ministère des Finances.</i>	30 déc. 1889. (Mon. n° 364-365.)	Budget primitif	15,350,470 •	•	15,350,470 •
<i>Non- Valeurs et Remboursements.</i>	26 déc. 1889. (Mon. n° 364-365.)	Budget primitif	1,586,500 •	•	1,586,500 •
TOTALS			553,715,661 08	108,595 20	553,822,054 28

(308)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1890,

AU 1^{er} JANVIER 1891.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	113,518,826 »
	{ Enregistrement et domaines.	51,588,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,533,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	145,586,600 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	2,600,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 »
	{ Prisons	510,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	12,753,500 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	600,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	498,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,124,292 »
		531,552,202 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Intérêts à 5,75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant		86,720 »
Solde de la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		»
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		500,000 »
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.		
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire.		170,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)		
Prix de vente des terrains et bâtiments formant actuellement l'enclos de l'école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht		1,500,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.		500,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		400,000 »
A REPORTER. fr.		2,927,315 »

L'EXERCICE 1890.

recettes, au 1^{er} janvier 1891.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGÈLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1890.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
114,520,184 8	111,785,989 51	2,745,695 38	.	1,610,858 89	114,520,684 89	
50,001,555 45	49,518,566 06	482,789 39	1,586,644 35	"	50,001,555 45	
1,268,561 01	1,268,056 01	505 .	260,158 09	"	1,268,561 01	
152,454,491 77	147,767,490 41	4,687,001 36	.	6,867,891 77	152,454,491 77	
4,012,825 11	2,874,065 68	1,138,759 43	.	1,522,825 11	4,012,825 11	
85,205 94	85,205 94	"	52,796 06	"	85,205 94	
88,268 75	75,587 02	12,681 73	221,751 25	"	88,268 75	
14,558,225 27	11,700,415 82	2,657,811 45	.	1,584,725 27	14,558,225 27	
850,986 05	805,257 84	25,748 15	.	250,986 05	850,986 05	
741,710 81	444,672 40	297,038 41	.	245,710 81	741,710 81	
22,984 .	22,984 .	"	.	"	22,984 .	
2,471,690 55	2,242,889 45	228,801 10	.	547,598 55	2,471,690 55	
540,845,987 58	528,589,155 98	12,256,831 60	2,114,610 85	11,668,596 45	540,845,987 58	
92,079 80	92,079 80	"	"	5,550 50	92,079 80	
2,226,000 .	2,226,000 .	"	"	2,226,000 .	2,226,000 .	
501,290 95	246,264 51	55,026 42	"	1,290 95	501,290 95	
55,200 78	55,200 78	"	"	"	55,200 78	
5,061 51	5,958 51	25 .	"	59,587 04	5,061 51	
140,198 55	140,198 55	"	"	"	140,198 55	
51,126 62	51,126 62	"	"	"	51,126 62	
"	"	"	1,500,000 .	"	"	
170,584 .	170,584 .	"	"	"	170,584 .	
552,970 06	291,516 92	261,453 14	"	252,970 06	552,970 06	
575,521 55	585,681 60	187,859 95	"	175,521 55	575,521 55	
4,146,055 58	5,641,690 87	504,512 51	1,500,000 .	2,718,720 58	4,146,055 58	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	2,027,315 •
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884).	}
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1883 et 1 ^{er} août 1881).	
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école.	
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 20 millions de francs. (Arrêté royal du 15 février 1890).	20,458,742 26
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 27 juin 1890. — Partie recouvrée en 1890).	9,628,700 98
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	
Titres de la dette publique à 5 1/2 p. c., émis pendant l'année 1890, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	1,200,000 •
Obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., 1 ^{re} série, émises en exécution de la convention/loi des 20 avril/27 mai 1890, relative à la reprise par l'État de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai	2,788,700 •
TOTALS fr.	57,003,436 24
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . fr.	331,352,202 •
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	368,355,638 24

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS prévisibles POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1890.	Observations.		
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.				
4,146,055 58	5,641,600 87	504,542 51	1,500,000 "	2,718,720 58	4,146,055 58			
6,545 16	4,842 53	1,500 78	}	}	6,545 16			
28,052 69	8,822 15	10,210 56			"	35,711 60	28,052 69	
1,555 84	1,555 84	"			"	"	1,555 84	
20,458,742 26	20,458,742 26	"	"	"	20,458,742 26			
9,628,700 98	9,628,700 98	"	"	"	9,628,700 98			
1,260,091 78	1,260 091 78	"	"	"	1,260,091 78			
74,400 "	74,400 "	"	"	154,491 78	74,400 "			
2,788,700 "	2,788,700 "	"	"	"	2,788,700 "			
58,592,580 09	57,867,526 24	525,053 85	1,500,000 "	2,838,925 35	58,592,580 09			
540,845,987 58	528,589,155 98	12,256,851 60	2,114,610 85	11,608,596 45	540,845,987 58			
579,258,567 67	566,456,482 22	12,781,885 45	5,614,610 85	14,407,520 28	579,258,567 67			
			10,882,709 45					

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1886.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

Exercice 1887.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

Exercice 1888.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie

Exercice 1889.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations	}	Liste civile
		Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
		Sénat
		Chambre des Représentants
		Cour des comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique

— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances

Non-valeurs et remboursements

CICE 1890 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1891.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
1,369 20	"	"	"	1,369 20	
1,500 "	"	"	"	1,500 "	
18,705 52	"	"	"	18,705 52	
1,187 59	"	"	"	1,187 59	
2,511 68	2,265 45	2,265 45	"	46 25	
22,294 79	2,265 45	2,265 45	"	20,029 54	
215,445 05	61,487 48	52,420 01	29,058 47	151,957 57	
565,726 70	214,117 49	209,650 99	4,466 50	131,609 21	
272,505 45	44,165 65	40,469 55	5,696 28	228,557 80	
65,504 15	9,992 07	9,992 07	"	55,512 06	
917,179 51	329,762 67	292,541 42	57,221 25	587,416 64	
100,065,602 28	86,908,504 81	85,941,445 20	2,967,061 61	15,157,097 47	
5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	
105,000 "	80,500 "	80,500 "	"	24,500 "	
728,665 "	678,868 61	675,892 77	2,973 84	49,796 59	
255,500 "	225,251 60	224,158 20	1,095 51	8,068 40	
16,928,225 "	14,765,825 45	12,175,055 65	2,590,739 80	2,164,599 55	
2,482,520 "	2,268,879 57	1,825,722 88	442,156 49	215,440 65	
25,068,685 "	20,588,485 78	19,971,850 59	616,655 50	2,480,201 22	
16,901,157 "	11,555,857 78	10,666,499 58	607,558 20	5,567,519 22	
101,609,098 "	54,069,447 86	52,952,877 58	1,156,570 28	47,539,650 14	
46,854,752 "	45,868,782 19	25,152,604 "	22,716,178 10	965,049 81	
4,227,900 "	5,064,524 06	2,561,757 22	1,402,566 84	265,575 94	
15,550,870 "	6,576,009 20	6,331,597 80	44,611 40	9,174,860 80	
1,586,500 "	484,929 56	484,175 24	754 52	1,101,570 44	
555,822,054 28	251,111,624 27	218,521,874 60	52,589,749 67	82,710,450 01	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 1 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	•	2	Frais faits à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse en Belgique	•	7,000	•
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.	•	7,600	•
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.						
2	•	•	Transaction relative à l'asile de Froidmont. (Loi du 17 mars 1890, <i>Moniteur</i> n° 80.)	•	•	55,000
3	1	•	Constructions à l'asile d'aliénés à Mons.	•	•	68,800 10
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. fr.	•	•	125,800 10
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Anciens services						
4	•	5a	Nouvelles installations du Tir national.	2,275 67	•	•
4a	•	5b	Id. id.	•	59,602 00	•
4b	5	•	Id. id.	•	•	25,000
5	•	4	Continuation de l'armement et de l'équipement de la garde civique. — Infanterie et corps spéciaux.	•	216,541 50	•
6	•	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	•	60,675 80	•
7	2	•	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	•	•	465,000
			TOTAUX. fr.	2,275 67	556,617 59	400,000
Lettres, sciences et beaux-arts.						
8	•	6	Acquisition de manuscrits de la bibliothèque Philips, à Cheltenham.	11,125 06	•	•
0	•	7	Acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque royale	•	• 30	•
			A REPORTER. fr.	11,125 06	• 30	•

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS requis à l'exercice 1891 en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
7,600 °	5,770 78	5,770 78	°	1,820 22	1,820 22	°
7,000 °	5,770 78	5,770 78	°	1,820 22	1,820 22	°
55,000 °	51,000 °	51,000 °	°	4,000 °	4,000 °	°
68,800 10	68,800 10	68,800 10	°	°	°	°
123,800 10	119,800 10	119,800 10	°	4,000 °	4,000 °	°
86,877 76	2,271 23	1,076 95	1,194 28	4 44	°	4 44
	54,942 95	54,942 95	°	4,650 14	4,650 14	°
	17,192 29	°	17,192 29	7,807 71	7,807 71	°
216,541 50	215,452 90	215,452 90	°	2,908 60	2,908 60	°
60,675 80	15,909 95	14,026 51	1,885 44	44,765 85	44,765 85	°
465,000 °	4,655 75	4,500 87	352 88	460,546 25	460,546 25	°
828,895 06	508,405 07	287,780 18	20,622 80	520,489 99	520,485 55	4 44
11,125 06	°	°	°	11,125 06	°	11,125 06
° 30	°	°	°	° 30	° 30	°
11,125 36	°	°	°	11,125 36	° 30	11,125 06

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 24 juillet et 6 août 1890.
			REPORT. fr.	11,125 06	• 50	•
10	•	8a	Construction d'un Musée des beaux-arts à Anvers	•	86,000 •	•
10a	4	•	Id. id.	•	•	86,000 •
11	•	10	Musées royaux des arts décoratifs industriels. — Conservatoire de Liège.	•	90,440 •	•
12	5	•	Transfert de l'orgue du Palais des beaux-arts	•	•	7,000 •
13	6	•	Exploration scientifique au Congo	•	•	50,000 •
			TOTAUX. fr.	11,125 06	185,440 50	123,000 •
Service de l'instruction publique.						
14	•	12a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	510,556 74	•	•
14a	•	12b	Id. id.	•	300,000 •	•
14b	7	•	Id. id.	•	•	335,000 •
15	•	13a	Enseignement moyen. — Construction et aménagement de locaux	•	10,000 •	•
15a	8	•	Id. — Solde d'un subside accordé à la ville de Mons pour la reconstruction de l'athénée.	•	•	6,500 •
16	•	14a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	654,461 45	•	•
16a	•	14b	Id. id.	•	800,000 •	•
16b	9	•	Id. id.	•	•	800,000 •
17	•	15	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	8,479 59	•	•
18	•	16a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	592 70	•	•
18a	•	16b	Id. id.	•	172,268 49	•
18b	•	•	Id. id.	•	•	400,000 •
			TOTAUX. fr.	954,070 57	1,282,268 49	1,541,500 •
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	967,471 50	1,804,526 18	2,154,500 •

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891 en vertu de l'art 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
11,125 56	"	"	"	11,125 56	" 50	11,125 06
172,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	"
	86,000 "	86,000 "	"	"	"	"
99,440 "	91,000 "	91,000 "	"	8,440 "	8,440 "	"
7,000 "	7,000 "	7,000 "	"	"	"	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
519,565 56	270,000 "	270,000 "	"	49,565 56	58,440 50	11,125 06
945,556 74	310,552 52	310,552 52	"	4 42	"	4 42
	299,985 86	299,985 86	"	14 14	14 14	"
	155,095 58	122,941 55	32,152 25	179,906 42	179,906 42	"
16,500 "	9,824 "	6,524 "	3,500 "	176 "	176 "	"
	6,500 "	6,500 "	"	"	"	"
2,254,461 45	654,461 45	654,461 45	"	"	"	"
	616,885 60	587,506 99	29,576 70	185,116 51	185,116 51	"
	"	"	"	800,000 "	800,000 "	"
8,479 59	7,800 56	5,559 86	2,240 50	679 25	"	679 25
572,861 28	"	"	"	592 79	"	592 79
	171,155 65	171,155 65	"	1,114 86	1,114 86	"
	194,997 06	171,947 14	25,040 92	205,002 94	205,002 94	"
2,777,659 06	2,407,031 95	2,516,712 60	90,519 55	1,570,607 11	1,569,330 67	1,276 44
4,926,097 48	2,985,455 02	2,874,492 78	110,942 24	1,940,662 46	1,928,256 52	12,405 94

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.			
19	•	17	Transfert et installation de l'école d'horticulture de l'État à Gand dans les locaux de l'ancienne école normale. — Achat de matériel.	»	11,450 »	»
20	•	19	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	»	579,439 »	»
21	•	20	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	278,785 28	»	»
21a	•	20a	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène ou de distribution d'eau potable. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	»	500,000 »	»
22	•	21	Subsides en vue de travaux extraordinaires de redressement ou d'amélioration aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	»	489,555 54	»
			TOTALS. fr.	278,785 28	1,580,242 54	»
			Routes et bâtiments civils.			
25	•	22a	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	11,661 66	»	»
25a	•	22b	Raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles. — Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Subsides pour construction ou amélioration de routes (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	»	208,956 55	»
25b	•	22c	Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides	194 54	»	»
25c	•	22d	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888, 1 ^o , <i>Moniteur</i> du 5, n° 126.)	481,999 66	»	»
25d	•	22e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	»	2,310,788 22	»
25e	10	•	Construction, redressement et amélioration des routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles	»	»	2,000,000 »
			A REPORTER. fr.	495,855 80	2,609,724 75	2,000,000 »

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
11,450 -	9,218 80	9,218 80	.	2,231 14	2,251 14	.
579,459 .	50,000 .	50,000 .	.	529,459 .	529,459 .	.
778,785 28	278,785 28	255,542 85	43,442 43	.	.	.
	167,082 .	167,082 .	.	532,018 .	532,018 .	.
489,553 54	59,550 74	56,552 .	2,824 74	449,076 60	449,076 60	.
1,059,027 62	545,542 88	499,075 71	46,267 17	1,115,684 74	1,115,684 74	.
.	11,472 17	11,427 17	45 >	189 40	.	189 49
.	118,058 41	118,058 41	.	180,878 12	180,878 12	.
.	181 15	151 15	50 .	15 39	.	15 30
5,105,580 61	247,460 .	247,460 .	.	254,550 66	.	254,550 66
.	1,215,001 77	1,186,203 16	28,798 61	1,00,731 45	1,005,786 45	.
.	20,000 .	20,000 .	.	1,080,000 .	1,080,000 .	.
5,105,580 61	1,612,182 50	1,535,508 89	28,875 61	5,491,598 11	5,250,661 57	251,735 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
			REPORT. fr.	495,855 86	2,609,724 75	2,000,000 .
24	11	•	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras.	•	•	500,000 .
25	•	25a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	•	100,000 .	•
25a	30	•	Id. id.	•	•	100,000 .
26	•	24	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges. — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	24,210 10	•	•
26a	•	24a	Id. id.	•	124,750 .	•
26b	12	•	Id. id.	•	•	250,000 .
27	•	25	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt.	•	100,000 .	•
27a	51	•	Id. id.	•	•	36,850 .
28	•	20a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	305,096 48	•	•
29	•	27	Honoraires d'architectes relativement à des constructions d'écoles normales primaires. Comptes arriérés relatifs à la construction d'écoles normales et honoraires d'architectes.	•	40,411 65	•
30	•	28	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	70,619 42	•	•
30a	•	28a	Transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	•	444,198 75	•
30b	13	•	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	•	•	1,000,000 .
31	•	29a	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	•	06	•
32	•	30	Palais des beaux-arts. — Peinture décorative de la grande salle.	48,291 60	•	•
33	26	•	Reconstruction du Palais de la Nation	•	•	85,000 .
34	•	31a	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold	•	59,500 .	•
34a	14	•	Id. id.	•	•	17,568 77
35	•	32a	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier.	•	99,808 62	•
36	•	34a	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. Construction, sauf la construction centrale	941 59	•	•
37	•	35	Bâtiments de l'ancien champ des manœuvres à Bruxelles. — Parachèvement de la galerie circulaire.	9 80	•	•
38	•	36	Palais du Parc du cinquantenaire — Travaux d'achèvement et d'appropriation	•	574,044 22	•
38a	15	•	Palais du cinquantenaire. — Travaux d'appropriation. — Dépenses diverses	•	•	90,900 .
39	•	37	Entrée centrale et cour d'honneur du Palais	•	400,000 .	•
			A REPORTER. fr.	1,035,024 85	4,352,458 05	4,070,418 77

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 3 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS NON CONSUMÉS et à annuler.
5,105,580 61	1,612,182 50	1,585,308 80	28,875 61	3,491,398 11	5,256,604 57	234,733 54
500,000 »	61,354 70	22,479 70	30,375 »	438,145 30	438,145 30	»
200,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	24,210 10	24,210 10	»	»	»	»
398,060 10	124,750 »	124,750 »	»	»	»	»
	29,064 90	29,064 00	»	220,035 10	220,035 10	»
156,850 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	6,580 »	6,580 »	»	50,270 »	50,270 »	»
395,096 48	100,858 97	189,100 34	1,738 63	204,257 51	»	204,257 51
40,411 65	»	»	»	40,411 65	40,411 65	»
	70,619 42	70,619 42	»	»	»	»
1,514,818 17	391,055 15	391,055 15	»	53,145 60	53,145 60	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
0 06	»	»	»	0 06	0 06	»
48,291 60	25,576 64	25,576 64	»	22,714 96	»	22,714 96
85,000 »	70,643 10	70,643 10	»	14,356 90	14,356 90	»
77,068 77	»	»	»	59,500 »	59,500 »	»
	9,557 59	9,557 59	»	8,211 38	8,211 38	»
99,808 62	98,061 68	98,061 68	»	1,746 94	1,746 94	»
941 59	689 80	689 80	»	251 70	»	251 70
9 80	»	»	»	9 80	»	9 80
	555,569 84	555,569 84	»	20,674 58	20,674 58	»
464,044 22	67,777 85	67,777 85	»	22,222 15	22,222 15	»
400,000 »	8,452 61	8,452 61	»	391,547 39	391,547 39	»
9,464,881 05	3,145,084 05	3,075,007 41	69,987 24	6,519,797 »	5,857,829 40	461,967 60

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 24 juillet et 4 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
			REPORT. fr.	1,055,024 85	4,352,458 05	4,070,418 77
40	27	"	Reconstruction du château de Laeken	"	"	1,000,000 "
41	28	"	Établissement du parc public de Laeken	"	"	100,000 "
42	20	"	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	"	"	30,000 "
43	"	58a	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher en fer. . .	"	75,000 "	"
43a	"	58b	— Appropriation des locaux délaissés par le Musée de l'industrie	42,300 57	"	"
43b	16	"	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite	"	"	75,000 "
44	"	50a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. . .	550,071 54	"	"
44a	"	50b	Id. id.	"	450,000 "	"
44b	17	"	Id. id.	"	"	540,000 "
45	18	"	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	"	"	1,200,000 "
46	"	40	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	50,000 "	"	"
47	"	41a	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux	"	60,700 18	"
48	25	"	Hôtels des Monnaies	"	"	10,395 "
49	"	42a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	50,000 "	"	"
49a	"	42b	Id. id.	"	200,000 "	"
49b	10	"	Id. id.	"	"	250,000 "
50	21	"	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	"	"	125,000 "
51	"	45	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai.	"	120,282 45	"
51a	20	"	Id. id.	"	"	60,000 "
52	"	44	Écoles agricoles de Ruyselede et de Beernem	"	5 12	"
52a	22	"	Id. et école des élèves mouses à Wynghene; travaux divers; construction et placement de paratonnerres, etc.	"	"	25,000 "
55	"	45	Appropriation des anciens locaux du Musée d'histoire naturelle pour le transfert des archives	"	250,000 "	"
54	24	"	Mesures à prendre pour préserver les bâtiments civils de l'État des dangers d'incendie	"	"	50,000 "
55	"	48a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit	31,598 85	"	"
55a	"	48b	Ancien château des comtes de Flandre. à Gand	"	50,000 "	"
55b	25	"	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et restauration du monument.	"	"	44,048 80
			TOTAUX. fr.	1,557,004 81	5,547,425 76	7,588,862 57

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
9,464,881 65	5,145,084 65	3,075,097 41	69,987 24	6,510,707 *	5,857,829 40	461,967 60
1,000,000 *	601,575 *	597,975 *	5,000 *	598,427 *	598,427 *	"
100,000 *	86,472 40	86,472 40	"	15,527 51	15,527 51	"
50,000 *	"	"	"	50,000 *	50,000 *	"
	921 *	921 *	"	74,079 *	74,079 *	"
192,509 57	42,508 75	42,508 75	"	" 82	"	" 82
	1,500 *	1,500 *	"	75,410 *	75,410 *	"
	521,665 87	521,665 87	"	28,407 67	"	28,407 67
1,140,071 54	"	"	"	450,000 *	450,000 *	"
	"	"	"	540,000 *	540,000 *	"
1,200,000 *	"	"	"	1,200,000 *	1,200,000 *	"
50,000 *	"	"	"	50,000 *	"	50,000 *
60,700 18	700 18	700 18	"	60,000 "	60,000 "	"
10,595 *	10,592 26	10,592 26	"	2 74	2 74	"
	50,000 *	50,000 *	"	"	"	"
500,000 *	5,428 19	5,428 19	"	196,571 81	196,571 81	"
	"	"	"	250,000 *	250,000 *	"
125,000 *	1,556 80	1,066 41	490 50	125,445 20	125,445 20	"
189,282 45	84,708 55	84,660 99	47 56	44,574 08	44,574 08	"
	"	"	"	60,000 "	60,000 "	"
25,005 12	"	"	"	5 12	5 12	"
	5,722 51	"	5,722 51	19,277 49	19,277 49	"
250,000 *	175,000 *	175,000 *	"	75,000 *	75,000 *	"
50,000 *	"	"	"	50,000 *	50,000 *	"
	276 16	276 16	"	51,522 69	"	51,522 69
105,647 65	"	"	"	50,000 *	50,000 *	"
	751 27	751 27	"	45,517 55	45,517 55	"
14,475,201 14	4,552,129 48	4,452,281 98	79,847 50	9,941,161 66	9,580,462 88	551,698 78

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS	
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 31 juillet et 4 août 1890.	
Travaux hydrauliques.							
56	•	49a	Meuse. — Reconstruction d'ouvrages d'art	700,000	•	•	
56a	•	49b	Id. Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	•	400,000	•	
56b	32	•	Id. id.	•	•	1,000,000	
57	•	50a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	•	170,000	•	
57a	35	•	Id. id.	•	•	100,000	
58	34	•	Ourthe. — Expropriations et travaux	•	•	200,000	
59	•	52a	Escaut. — Expropriations et travaux	628,630	•	•	
59a	•	52b	Id. id.	•	1,000,000	•	
59b	57	•	Id. id.	•	•	1,000,000	
60	•	54	Haine. — Expropriations et travaux d'amélioration.	102,370	06	•	
61	38	•	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux	•	•	30,000	
62	40	•	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	•	•	100,000	
65	•	56	Rupel. — Expropriations et travaux.	•	400,000	•	
64	•	57a	Seine et Dyle. — Expropriations et travaux.	327,395	47	•	
64a	•	57b	Id. id.	•	400,000	•	
64b	41	•	Id. id.	•	•	200,000	
65	42	•	Petite Senne. — Subside	•	•	4,000	
66	•	58a	Démer. — Expropriations et travaux	75,077	75	•	
67	52	•	Dommel. — Subside.	•	•	25,000	
68	•	59a	Yser. — Expropriations et travaux	56,930	11	•	
68a	•	59b	Id. id.	•	70,000	•	
69	55	•	Zwyn	•	•	1,360	
70	•	60a	Lys. — Expropriations et travaux	•	100,000	•	
70a	39	•	Id. id. — Subsidés	•	•	260,000	
71	45	•	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	•	•	50,000	
72	•	62a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.	114,296	82	•	
72a	•	62b	Id. id.	•	100,000	•	
72b	43	•	Id. id.	•	•	700,000	
73	•	63a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux.	87,027	62	•	
73a	44	•	Id. id.	•	•	30,000	
A REPORTERfr.				2,071,027	83	2,640,000	3,700,360

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	699,629 05	699,629 05	•	370 95	•	370 95
2,100,000 "	240,825 58	240,493 05	330 53	159,176 42	159,176 42	•
	"	•	"	1,000,000 "	1,000,000 "	•
270,000 "	169,979 "	169,979 "	"	21 "	21 "	•
	6,069 40	6,069 40	"	95,550 60	95,550 60	•
200,000 "	58 "	58 "	"	199,042 "	199,042 "	•
	628,650 "	625,818 20	2,811 80	"	"	•
2,628,650 "	766,826 60	759,152 67	7,674 02	255,175 51	255,175 51	•
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	•
102,570 06	51,455 66	51,455 66	"	50,916 40	"	50,916 40
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	•
100,000 "	78,125 55	78,125 55	"	21,876 47	21,876 47	•
400,000 "	500 "	500 "	"	599,500 "	599,500 "	•
	211,714 14	211,714 14	"	115,881 55	"	115,881 55
927,595 47	"	"	"	400,000 "	400,000 "	•
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	•
4,000 "	5,777 51	5,777 51	"	222 69	222 69	•
75,077 75	25,531 25	25,531 25	"	51,546 50	"	51,546 50
25,000 "	25,015 25	25,015 25	"	1,984 75	1,984 75	•
	4,480 12	5 862 12	618 "	52,449 99	"	52,449 99
106,950 11	"	"	"	70,000 "	70,000 "	•
1,560 "	1,202 44	1,040 94	161 50	157 56	157 56	•
	4,289 75	4,246 41	43 32	95,710 27	95,710 27	•
560,000 "	"	"	"	260,000 "	260,000 "	•
50,000 "	56,496 17	56,496 17	"	15,505 85	15,505 85	•
	114,296 82	114,296 82	"	"	"	•
914,296 82	100,000 "	100,000 "	"	"	"	•
	525,921 56	525,921 56	"	174,078 64	174,078 64	•
	57,075 74	44,621 29	12,454 45	29,951 88	"	29,951 88
117,027 62	"	"	"	50,000 "	50,000 "	•
8,412,287 83	3,748,405 24	3,724,509 62	24,005 62	4,663,794 59	4,582,077 54	281,117 05

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 6 août 1890.
			REPORT. fr.	2,071,927 85	2,640,000 "	3,700,360 "
74	"	64	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	42,065 84	"	"
74a	"	64a	Id. id.	"	200,000 "	"
74b	36	"	Id. id.	"	"	100,000 "
75	"	65a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	"	1,442,529 47	"
75a	35	"	Id. id. id.	"	"	1,200,000 "
76	"	66	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	769,500 09	"	"
76a	47	"	Id. id.	"	"	250,000 "
77	"	67a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	29,845 "	"	"
77a	46	"	Id. id.	"	"	40,000 "
78	"	"	Canal de Bossuyt à Courtrai. — Rachat du matériel d'exploitation. (Loi du 27 mai 1890, <i>Moniteur</i> n° 152.)	"	"	2,700 "
70	"	68	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études	40,969 "	"	"
80	"	69	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux d'amélioration	375,654 54	"	"
80a	"	69a	Id. Établissement d'un bassin à flot	"	200,000 "	"
80b	50	"	Id. Expropriations et travaux	"	"	250,000 "
81	"	70a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux.	152,255 86	"	"
81a	48	"	Id. id. — 8 ^e section.	"	"	1,000,000 "
82	"	72b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux d'amélioration.	"	47,568 32	"
82a	"	75	Id. Dragages sur le Stroombank	"	250,000 "	"
82b	49	"	Id. Expropriations et travaux	"	"	550,000 "
83	"	70	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	12,888 59	"	"
84	51	"	Côtes. — Expropriations et travaux.	"	"	50,000 "
			TOTAUX. fr.	5,504,192 75	5,207,697 79	6,945,060 "
Chemins de fer en construction.						
85	"	77	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873.	9,141 85	"	"
86	"	78	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	"	492,770 00	"
87	"	79	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	198,516 67	"	"
87a	"	79a	Id. id.	"	100,000 "	"
			A REPORTER. fr.	207,658 50	502,770 00	"

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES resultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
8,412,287 85	5,748,495 24	5,724,590 62	24,095 62	4,665,794 59	4 582,677 54	281,117 05
	42,085 84	42,085 84	•	•	•	•
342,085 84	112,675 86	112,675 86	•	87,524 14	87,524 14	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
2,042,520 47	1,458,598 24	1,455,122 •	5,586 24	5,821 25	5,821 25	•
	825,151 07	771,161 40	81,966 67	576,868 95	576,868 95	•
1,019,590 09	370,547 19	560,985 95	9,561 24	599,012 90	•	599,042 90
	•	•	•	250,000 •	250,000 •	•
69,845 •	28,740 66	26,589 21	2,151 45	1,104 54	•	1,104 54
	•	•	•	40,000 •	40,000 •	•
2,700 •	2,700 •	•	2,700 •	•	•	•
40,969 •	578 45	552 59	226 15	49,590 55	•	49,590 55
	200,411 87	200,411 87	•	175,222 67	•	175,222 67
825,634 54	•	•	•	200,000 •	200,000 •	•
	•	•	•	250,000 •	250,000 •	•
1,152,255 86	18,940 55	18,619 91	520 64	133,504 51	•	155,504 51
	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
	587,651 45	587,624 07	7 56	87,756 89	87,756 89	•
1,075,568 52	142,941 59	142,958 07	5 52	107,058 41	107,058 41	•
	•	•	•	550,000 •	550,000 •	•
12,888 59	284 16	284 16	•	12,604 43	•	12,604 43
50,000 •	65 41	58 89	24 52	49,956 59	49,956 59	•
15,651,950 54	7,517,740 56	7,225,290 15	94,450 41	8,537,209 98	7,285,425 75	1,051,786 25
9,141 85	575 25	555 25	42 •	8,566 58	•	8,566 58
492,770 90	(¹) 74,400 •	74,400 •	•	418,370 90	418,370 90	•
298,516 67	198,516 67	198,516 67	•	•	•	•
	44,898 18	44,704 45	193 75	55,101 82	55,101 82	•
800,420 40	318,390 10	318,154 35	255 75	482,030 50	475,472 72	8,566 58

(¹) Ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 23 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889	
			Report. fr.	207,658 50	592,770 90	"
88	"	802	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	590,000 "	"	"
88a	"	806	Id. id.	"	1,000,000 "	"
88b	54	"	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée.	"	"	1,200,000 "
89	"	82	Ambève.	267,528 62	"	"
90	"	87a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	211,207 88	"	"
90a	"	87b	Id. id.	"	500,000 "	"
91	"	85	Gedinne à la ligne de la Lesse.	"	495,827 68	"
92	"	86	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	"	494,416 99	"
92a	55	"	Id. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	"	"	500,000 "
95	"	87	Aubel à Bleyberg	"	598,000 "	"
95a	56	"	Id.	"	"	400,000 "
94	57	"	Bruxelles à Anvers (Sud)	"	"	1,000,000 "
95	58	"	Raccordement entre les lignes de Manage à Mons et d'Écaussinnes à Erquelinnes	"	"	100,000 "
96	"	88	Station de Braine-l'Alleud	504 05	"	"
97	"	89	Gare industrielle de Tournai	15,000 "	"	"
			TOTAUX. fr.	1,201,699 05	5,481,015 57	5,200,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	6,521,681 89	15,016,579 46	17,531,922 57
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
98	"	90a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,600,471 70	"	"
98a	"	90b	Id. id.	"	7,013,552 35	"
98b	59	"	Id. id.	"	"	8,550,000 "
			A REPORTER fr.	1,600,471 70	7,013,552 35	8,550,000 "

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RENTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
800,429 40	318,590 10	318,154 55	255 75	482,059 50	473,472 72	8,566 58
	500,000 "	435,289 72	64,710 28	"	"	"
2,700,000 "	12,654 12	"	12,654 12	987,545 88	987,545 88	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
267,528 62	50,807 54	46,057 51	4,150 "	216,721 08	"	216,721 08
711,207 88	211,207 88	211,207 88	"	"	"	"
	174,510 97	165,714 97	8,796 "	525,481 05	525,481 05	"
495,827 68	18,759 17	16,759 17	2,000 "	477,088 51	477,088 51	"
994,416 90	29,154 70	26,924 07	2,550 65	465,262 29	465,262 29	"
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
798,000 "	8,691 67	8,691 67	"	559,508 55	559,508 55	"
	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
1,000,000 "	6,695 55	6,695 55	"	995,506 67	995,506 67	"
100,000 "	1,854 "	1,854 "	"	98,146 "	98,146 "	"
504 05	155 42	"	155 42	150 65	"	150 65
15,000 "	"	"	"	15,000 "	"	15,000 "
7,882,714 62	1,552,856 90	1,257,626 70	95,250 20	6,549,857 72	6,539,419 45	240,458 29
59,669,985 92	15,728,069 82	15,412,274 54	515,795 28	21,911,914 10	21,697,990 78	1,845,923 52
	1,600,471 70	1,505,467 92	97,005 87	"	"	"
17,163,804 14	5,045,666 05	4,894,410 02	149,256 05	1,960,666 50	1,969,666 50	"
	1,605,981 09	1,489,695 69	116,187 40	6,914,118 91	6,911,118 91	"
17,163,804 14	8,250,018 05	7,887,571 65	562,447 50	8,913,785 21	8,913,785 21	"

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DESIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 1 août 1890.
			REPORT fr.	1,600,471 70	7,015,332 53	8,550,000
99	•	91b	Chemins de fer. — Traction et matériel	•	959,910 86	•
99a	60	•	Id. id.	•	•	7,500,000
100	•	92	Installations d'éclairage électrique et outillage	•	219,212 67	•
101	•	95a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	•	355,189 75	•
101a	61	•	Id. id.	•	•	180,000
102	•	97a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	•	408,090 20	•
102a	62	•	Id. id.	•	•	256,000
105	•	96	Marine. — Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres	187,901 05	•	•
107a	65	•	Marine. — Acquisition d'un troisième steamer destiné à la ligne d'Ostende-Douvres	•	•	1,179,900
107b	•	16a	Amélioration, au point de vue de la vitesse, des deux paquebots « Prince Albert » et « Ville de Douvres », de la ligne d'Ostende-Douvres	•	272,000	•
104	•	97a	Acquisition de trois bateaux pour le service du pilotage	•	141,185 81	•
105	•	98	Construction d'un 5 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	200,000	•	•
105a	64	•	Id. id.	•	•	16,000
106	65	•	Installation d'une station de sauvetage à Heyst	•	•	25,000
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	1,988,572 84	9,528,927 62	17,486,000
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
107	•	99a	Amélioration du casernement.	167,591 24	•	•
107a	•	100b	Id. — École militaire.	•	2,500,000	•
107b	66	•	Id.	•	•	2,100,000
108	•	100a	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	1,561,201 85	•	•
109	•	101	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	1,121,274 15	•
109a	67	•	Renforcement des ouvrages de la position d'Anvers.	•	•	2,260,000
110	74	•	Fort de Rupelmonde.	•	•	84,262 85
111	•	103a	Ligne de la Meuse	8,051,546 58	•	•
111a	•	103b	Id.	•	12,000,000	•
111b	68	•	Ouvrages de la Meuse	•	•	12,000,000
			A REPORTER fr.	9,780,509 43	15,921,274 15	16,444,262 85

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 3 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
17,165,804 14	8,250,018 95	7,887,571 65	562,447 50	8,915,785 21	8,915,785 21	.
	959,910 86	959,910 86
8,259,910 86	6,651,857 55	6,557,556 66	94,300 69	648,162 65	648,162 65	.
	204,551 51	204,551 51	.	14,861 16	14,861 16	.
219,212 67	46,247 92	45,625 67	624 25	288,941 81	288,941 81	.
	"	.	.	180,000 .	180,000 .	.
515,189 75	557,669 28	529,451 59	8,217 69	70,426 92	70,426 92	.
	.	.	.	250,000 .	250,000 .	.
614,096 20	187,901 05	187,901 05
	1,165,514 27	1,158,710 67	4,805 60	16,585 75	16,585 75	.
1,459,801 05	272,000 .	272,000
	116,595 16	116,595 16	.	24,590 65	24,590 65	.
141,185 81	108,000 .	108,000 .	.	92,000 .	.	92,000 .
	.	.	.	16,000 .	16,000 .	.
216,000 .	5,975 .	2,560 .	1,615 .	21,025 .	21,025 .	.
25,000 .						
28,804,200 46	18,281,821 55	17,810,012 80	471,808 55	10,522,579 15	10,450,579 15	92,000 .
	167,561 24	167,561 24
4,767,561 24	2,555,558 41	2,266,680 95	86,057 48	146,661 59	146,661 59	.
	.	.	.	2,100,000 .	2,100,000 .	.
1,561,201 85	582,925 25	582,815 25	115 .	1,178,275 62	.	1,178,275 62
	416,555 75	416,555 75	.	1,004,740 42	1,004,740 42	.
5,681,274 15	2,170 .	1,925 .	245 .	2,257,850 .	2,257,850 .	.
	84,262 85	84,262 85
84,262 85	8,051,546 56	8,051,546 56
	12,000,000 .	12,000,000
52,051,546 56	6,758,980 19	5,866,822 51	892,157 88	5,241,019 81	5,241,019 81	.
42,145,846 45	30,217,521 01	29,258,145 65	979,175 56	11,928,525 44	10,750,251 82	1,178,275 62

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai 21 juillet et 4 août 1890.
			REPORT fr.	9,780,309 45	15,921,274 15	16,444,262 85
112	•	105a	Route militaire.	»	145,259 06	»
113	•	107	Artillerie de place, etc.	1,519,482 45	»	»
113a	•	107a	Id.	»	2,000,000 »	»
113b	69	•	Id.	»	»	2,500,000 »
114	•	108a	Artillerie de campagne.	»	895,847 01	»
114a	70	•	Id.	»	»	500,000 »
115	•	109	Agrandissement du polygone de Brasschaet	680,684 14	»	»
116	•	110a	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers	84,156 41	»	»
116a	•	110b	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier	»	209,789 50	»
116b	71	•	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier; voitures du service des postes	»	»	150,000 »
117	•	111	Mousquetons et revolvers	»	77,055 05	»
117a	72	•	Revolvers	»	»	50,000 »
118	73	•	Armement de l'infanterie	»	»	4,522,616 »
119	•	114	Institut cartographique militaire. — Exécution de nivellements.	»	8,142 85	»
120	•	115	Interruption des voies ferrées.	»	100,000 »	»
121	•	116	Outils et matériel du génie	»	150,000 »	»
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.	12,064,631 45	19,505,540 42	24,106,878 85
MINISTÈRE DES FINANCES.						
122	•	117	Appropriation des places fortes démantelées	49,245 72	»	»
122a	75	•	Id. id.	»	»	50,000 »
125	•	118	Rétrocession à l'État d'un terrain sur lequel est installée une école régimentaire à Hasselt	»	527 14	»
124	•	119a	Paiement des annuités souscrites par l'État en vue de la formation du capital des chemins de fer vicinaux et pour permettre au Gouvernement de souscrire des annuités nouvelles.	»	109,485 »	»
124a	•	•	Paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	»	»	300,000 »
125	•	•	Reprise de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai. (Loi du 27 mai 1890, <i>Moniteur</i> n° 152.)	»	»	2,788,700 »
126	•	•	Exécution des 4 conventions du 10 mai 1890, faisant l'objet de la loi du 27 mai 1890. (<i>Moniteur</i> n° 152.)	»	»	4,604,127 50
			A REPORTER. fr.	49,245 72	110,012 14	7,742,827 50

CICE 1890 (suite).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
42,145,846 45	50,217,521 01	22,258,145 65	979,175 56	11,928,525 44	10,750,251 82	1,178,275 02
145,250 66	41,020 50	41,020 50	•	102,219 56	102,219 56	•
6,019,482 45	1,519,482 45	1,180,815 65	332,668 80	•	•	•
	95,540 95	5,500 •	92,040 93	1,004,459 07	1,004,459 07	•
1,595,847 61	•	•	•	2,500,000 •	2,500,000 •	•
	355,450 65	541,158 85	12,291 80	542,596 96	542,596 96	•
680,684 14	8,000 •	8,000 •	•	492,000 •	492,000 •	•
	30,181 95	26,006 05	24,085 •	650,502 19	•	630,502 19
445,944 91	84,155 41	84,155 41	•	•	•	•
	209,780 50	209,780 50	•	•	•	•
127,055 65	25,548 01	24,555 26	1,214 75	124,451 90	124,451 90	•
	77,055 65	77,055 65	•	•	•	•
4,522,616 •	28,474 •	19,074 •	9,400 •	21,526 •	21,526 •	•
	40,511 76	59,555 01	078 75	4,482,104 24	4,482,104 24	•
8,142 85	5,217 10	5,217 10	•	2,925 75	2,925 75	•
100,000 •	21,016 •	11,957 •	9,959 •	78,084 •	78,084 •	•
150,000 •	•	•	•	150,000 •	150,000 •	•
55,756,859 72	52,777,664 72	31,315,850 53	1,461,814 39	22,050,195 •	21,150,419 19	1,898,775 81
99,245 72	56,424 45	56,424 45	•	12,819 29	•	12,819 20
	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
527 14	•	•	•	527 14	527 14	•
409,485 •	109,485 •	109,485 •	•	•	•	•
	225,299 •	225,299 •	•	74,710 •	74,710 •	•
2,788,700 •	⁽¹⁾ 2,788,700 •	2,788,700 •	•	•	•	•
4,604,127 50	4,604,127 50	4,604,127 50	•	•	•	•
7,902,085 56	7,764,026 93	7,764,026 93	•	138,056 43	125,237 14	12,819 20

(1) Ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1869.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 23 mai, 21 juillet et 1 août 1890.
				de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
			REPORT. fr.	49,245 72	110,012 14	7,742,827 50
127	.	122	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	"	300,000 "	"
128	70	.	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane du port d'Anvers	"	"	35,000 "
129	.	125	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg	3,518 27	"	"
150	.	124	Loi du 25 mai 1888, <i>Moniteur</i> n° 151. — Revision des pensions militaires	5,035 34	"	"
151	.	126	Frais résultant de l'émission des nouveaux titres de la dette 5 1/2 p. c. et du retrait des anciens titres à 4 %	"	32,185 05	"
152	.	128	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211)	"	6,000,000 "	"
.	.	.	Institution d'une caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail. (Loi du 21 juillet 1890, <i>Moniteur</i> des 22/25, n° 205/204.)	"	"	2,000,000 "
.	.	.	Exécution d'une convention conclue avec l'État du Congo. (Loi du 4 août 1890, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.)	"	"	5,000,000 "
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	57,597 55	6,442,197 17	14,777,827 50
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	"	7,000 "	"
			— — de la Justice	"	"	125,800 10
			— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	967,471 50	1,804,526 18	2,154,300 "
			— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	6,521,681 89	15,616,579 46	17,551,922 57
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,988,572 84	9,528,927 62	17,486,900 "
			— — de la Guerre	12,004,651 45	19,505,549 42	24,166,878 85
			— — des Finances	57,597 55	6,442,197 17	14,777,827 50
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr.	21,599,754 81	52,704,779 85	76,241,629 02

CICE 1890 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 3 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler.
7,902,083 36	7,764,026 93	7,764,026 93	.	138,056 43	125,257 14	12,819 29
500,000 .	580 .	580 .	.	299,620 .	299,620 .	.
35,000 "	"	"	"	55,000 .	55,000 .	"
3,318 27	"	"	"	3,318 27	"	3,318 27
5,035 54	"	"	"	5,035 54	"	5,035 54
52,185 03	"	"	"	52,185 03	52,185 03	"
6,000,000 .	"	"	"	6,000,000 .	6,000,000 .	"
2,000,000 .	2,000,000 .	2,000,000 .	"	"	"	"
5,000,000 .	5,000,000 .	5,000,000 .	"	"	"	"
21,277,622 "	14,764,406 93	14,764,406 93	"	6,515,215 07	6,492,042 17	21,172 00
7,600 .	5,779 78	5,779 78	.	1,820 22	1,820 22	.
125,800 10	119,800 10	119,800 10	.	4,000 .	4,000 .	.
4,926,097 48	2,985,435 02	2,874,492 78	110,942 24	1,040,662 46	1,028,256 52	12,405 94
59,669,983 92	13,728,069 82	13,412,274 54	315,795 28	25,941,914 10	24,097,090 78	1,843,923 32
28,804,200 46	18,281,821 53	17,810,012 80	471,808 53	10,522,370 13	10,430,379 13	92,000 .
55,756,859 72	32,777,664 72	31,515,850 33	1,461,814 39	22,959,195 .	21,150,419 19	1,808,775 81
21,277,622 .	14,764,406 93	14,764,406 93	"	6,515,215 07	6,492,042 17	21,172 90
150,546,163 68	82,662,977 70	80,302,617 26	2,360,360 44	67,883,183 98	64,104,908 01	5,778,277 97

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890.
	de l'exercice 1888.	de l'exercice 1889.	
RÉCAPITULATION.			
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886
— — — — — 1887
SERVICE ORDINAIRE. } — — — — — 1888
— — — — — 1889
— propres à l'exercice
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890 et à l'arrêté royal du 28 mai 1890.	21,509,754 81	32,704,779 85	76,241,629 02
TOTAUX. . . fr.	21,509,754 81	32,704,779 85	76,241,629 02

CICE 1890 (suite).

au 1^{er} janvier 1891 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTANT À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1891, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mai 1890.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
1,369 29	•	•	•	1,369 29	•	•
1,500 •	•	•	•	1,500 •	•	•
22,294 79	2,265 45	2,265 45	•	20,029 54	•	•
917,179 51	529,762 67	292,541 42	37,221 25	587,416 64	•	•
333,822,054 28	251,111,624 27	218,521,874 60	52,589,749 67	82,710,430 01	•	•
150,546,165 68	82,662,977 70	80,502,617 26	2,560,560 44	67,885,185 98	64,104,908 01	3,778,277 97
485,510,501 35	334,106,630 09	299,119,208 75	34 987,331 36	151,203,951 26	64,104,908 01	3,778,277 97

(340)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1885 A 1889.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1888 A 1889.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

» ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1885 à 1889 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1890 pour l'apurement final de l'exercice 1885, qui a atteint, le 31 décembre 1889, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1891, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1885.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1889, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886) étaient de fr.	660,403 96
---	------------

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1889. fr.	591,354 67
--	------------

Il a été versé, en 1890, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	49,054 65
--	-----------

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1890, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	19,994 64
---	-----------

SOMME ÉGALE. fr.	660,403 96
--------------------------	------------

EXERCICE 1886.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1890, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1887). fr.	494,953 90
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1887 à 1890	470,085 77
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1891. fr.	<u>24,868 13</u>

EXERCICE 1887.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1891, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1888). fr.	602,215 72
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1888 à 1890	569,331 11
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1891 fr.	<u>32,884 61</u>

EXERCICE 1888.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1892, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1889). fr.	565,191 91
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1889 et 1890.	504,420 19
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1891 fr.	<u>60,771 72</u>

EXERCICE 1889.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1893, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1890). fr.	494,528 74
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1890	268,748 13
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1891 fr.	<u>225,780 61</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1885.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1867.	Articles du Tableau XIV du Budget de 1868.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1868).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIE		
					EN 1868 (Novemb. et déc.).	EN 1867.	EN 1868.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	27,221 81	6,890 45	8,455 26	1,940 61
			Ministère de la Justice	57,105 86	2,504 84	195 45	55,251 67
			— des Affaires Etrangères	6,784 91	1,810 20	2,674 72	406 66
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	502,529 02	285,410 12	12,050 21	724 67
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	188,110 80	156,186 92	50,567 77	106 58
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	57,298 75	5,248 48	4,028 16	69 92
			— de la Guerre	15,574 19	9,509 12	5,775 88	.
			Corps de la Gendarmerie	15,162 56	.	15,162 56	.
			Ministère des Finances	999 65	481 45	110 .	186 50
			Non-Valeurs et Remboursements	7,419 51	2,652 56	5,160 84	86 66
				655,806 95	448,525 94	100,176 85	56,813 07
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
8	.	51	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités.	51 50	.	.	.
16	.	.	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 51 décembre 1854).	1,650 16	.	.	.
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1851), redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés.	105 52	.	.	.
			A RAPPORTER fr.	1,846 98	.	.	.

RIMÉ DE 1885.

à l'époque du 1^{er} janvier 1890.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1890).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1889.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1890.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1890.	
513 75	17,798 07	9,425 74	a) 1,508 *	8,115 74	9,425 74	a) Sur cette somme, il a été payé en 1890 22 francs en vertu d'une autorisation spéciale.
"	35,951 96	1,175 90	"	1,175 00	1,175 90	
1,500 *	6,451 58	555 55	"	555 35	555 55	
270 90	296,494 90	5,854 12	"	5,854 12	5,854 12	
510 40	187,401 47	709 42	"	709 42	709 42	
2 10	9,548 66	47,950 09	47,740 65	205 44	47,950 09	
1 79	13,084 70	289 40	"	289 40	289 40	
"	15,162 56	"	"	"	"	
100 *	877 95	121 70	"	121 70	121 70	
59 85	5,950 71	1,459 60	"	1,459 60	1,459 60	
2,997 79	588,511 65	67,295 50	49,054 65	18,240 65	67,295 50	
"	"	51 50	"	51 50	51 50	
"	"	1,650 16	"	1,650 16	1,650 16	
165 32	165 32	"	"	"	"	
165 32	165 32	1,681 66	"	1,681 66	1,681 66	

Compte final d'apurement, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1886 (nov. et déc.).	EN 1887.	EN 1888.
			REPORT. fr.	1,846 98	.	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE)				
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</i>				
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
59	18	11	Meuse	50 00	.	50 00	.
42	21	14	Canaux houillers — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi .	22 01	15 52	.	.
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	60 .	.	.	60 .
45	25	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	29 10	.	29 10	.
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	17 .	.	.	17 .
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 dé- cembre 1883, portant autorisation pour le Gou- vernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémen- taires à cette ligne. Construction, par voie d'adju- dication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884).	117 25	.	117 25	.
67	58	30	Ambève.	105 60	.	.	48 80
			<i>Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.</i>				
80	59	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,547 27	3 30	240 15	232 .
				4,597 01	16 82	457 40	377 80
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	655,806 95	448,525 04	100,176 85	36,813 07
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885 .	4,597 01	16 82	457 40	377 80
			TOTAUX. fr.	660,403 96	448,540 76	100,614 25	37,190 87

RIMÉ DE 1885 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1890 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1890).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1889.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1890.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1890.	
165 32	165 52	1,681 66	"	1,681 66	1,681 66	
"	50 00	"	"	"	"	
"	15 52	9 30	"	9 30	9 30	
"	60 "	"	"	"	"	
"	29 10	"	"	"	"	
"	17 "	"	"	"	"	
"	117 25	"	"	"	"	
"	48 80	56 80	"	56 80	56 80	
1,845 68	2,341 15	6 14	"	6 14	6 14	
2,011 "	2,845 02	1,753 99	"	1,753 99	1,753 99	
2,007 70	588,511 65	67,295 30	49,054 65	18,240 65	67,295 30	
2,011 "	2,845 02	1,753 99	"	1,753 99	1,753 99	
5,008 70	501,554 67	69,049 29	49,054 65	19,094 64	69,049 29	

(350)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1886 A 1889.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1891.

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1880.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887)	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1887 (novemb. et déc.)	EN 1888.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1885.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	6,793 28	1,101 82	5,025 04
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	50,890 32	4,011 25	8,726 21
			Dotations. — Chambre des Représentants	9,925 28	0,500 .	5,000 .
			Ministère de la Justice	45,249 75	1,056 77	42,099 55
			— des Affaires Étrangères.	4,260 61	2,793 45	1,501 55
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	103,027 62	150,158 11	5,019 42
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	155,505 42	60,451 07	86,002 44
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,875 19	21,916 42	2,118 70
			— de la Guerre	15,598 60	11,237 17	185 02
			— des Finances	1,311 95	1,111 60	162 85
			Non-Valeurs et Remboursements	7,749 41	2,691 57	1,634 44
				454,095 17	269,112 39	151,780 25
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de la Justice.			
4	.	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons.	26 25	.	.
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			Service de l'Instruction publique.			
10	.	9	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	250 .	250 .	.
17	.	16	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884)	818 79	.	.
			A REPORTER. fr.	1,095 04	250 .	.

1886.

à payer au 1^{er} janvier 1891.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	EN 1890.	TOTAL.		
"	"	6,124 86	674 42	
2,446 18	1,323 70	17,407 34	15,482 98	
423 28	"	9,925 28	"	
401 59	241 66	44,589 55	660 18	
"	"	4,159 96	100 69	
50 50	89 17	156,197 20	4,750 42	
857 84	1,410 47	154,781 82	526 60	
226 93	152 "	21,414 14	461 05	
1,753 22	72 57	13,227 78	370 82	
"	20 "	1,294 45	17 50	
563 22	507 53	5,196 56	2,552 85	
6,482 76	5,616 70	431,192 08	22,903 09	
"	26 25	26 25	"	
"	"	250 "	"	
50 "	181 66	251 66	587 15	
50 "	207 91	507 91	587 15	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1887.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1886.
			REPORT. fr.	1,095 04	250 »	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
20	»	10	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'Etat, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manoeuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	2,754 81	825 »	1,092 95
20a	5	»	Id.	2,900 51	»	2,008 12
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
44	»	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	975 70	»	»
45	»	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	48 01	»	48 01
58	»	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations.	282 22	»	150 15
60	»	48	Canal de Gand à Ternuzen — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	1 30	»	»
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
76	»	67	Ambève.	11 05	»	»
76a	41	»	Id.	5 18	»	5 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
85	»	80	Chemins de fer. — Voies et travaux.	8,678 25	8,070 »	248 »
			Ministère de la Guerre.			
94	»	88	Amélioration du casernement	17,299 58	»	17,299 58
			Ministère des Finances.			
112	»	»	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, art. 5.)	10 »	»	»
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	6,799 28	1,101 82	5,025 04
			{ — propres à l'exercice.	454,095 17	269,112 39	151,780 25
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886.	54,059 45	9,145 »	20,851 99
			TOTAUX. fr	494,953 90	279,559 21	177,655 26

1886 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	EN 1890.	TOTAL.		
50	907 91	507 91	587 15	
552 88	501 05	2,752 78	2 05	
"	891 10	2,800 51	1 "	
"	545 80	345 80	627 90	
"	"	48 01	"	
"	152 07	282 22	"	
"	"	"	1 50	
"	"	"	11 05	
"	"	5 18	"	
290 04	20	8,628 04	50 91	
"	"	17,290 58	"	
"	"	"	10 "	
872 92	1,808 92	52,768 85	1,200 62	
"	"	6,124 86	674 42	
6,682 76	5,616 70	431,192 08	22,903 09	
872 92	1,808 92	52,768 85	1,200 62	
7,555 68	5,515 62	470,085 77	24,868 15	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	Du budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.			EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			—			
			<i>Depenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1886.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	157 85	•	157 85
			<i>Depenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	40,932 •	11,979 02	10,750 86
			Ministère de la Justice	19,653 70	214 55	15,575 65
			— des Affaires Étrangères	15,006 01	7,706 58	5,400 48
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	155,152 81	121,885 40	5,180 57
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	247,007 68	79,512 22	127,922 45
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	27,881 91	12,858 74	11,385 74
			— de la Guerre	55,066 00	47,188 65	8,525 89
			— des Finances	4,015 90	1,275 90	•
			Non- Valeurs et Remboursements	5,229 57	569 38	860 22
				547,048 97	285,088 55	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique			
10	•	8	Nouvelles installations du Tir national	278 •	•	•
14	•	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour cours pratiques	597 74	•	•
10a	8	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de sup- pression d'emploi des instituteurs communaux	199 99	•	•
			A REPORTER fr.	875 75	•	•

1887.

à payer au 1^{er} janvier 1891.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
EN 1890.	TOTAL.		
•	157 85	•	
2,590 07	25,125 95	15,826 05	
5,241 •	19,029 30	626 50	
726 88	11,952 04	3,165 97	
1,095 75	128,150 81	4,995 •	
55,057 41	242,502 08	4,795 60	
5,173 82	27,508 50	483 61	
•	55,512 54	454 15	
•	5,923 90	92 •	
49 99	1,470 59	1,749 78	
45,720 92	514,864 51	52,184 66	
278 •	278 •	•	
•	•	597 74	
•	•	199 99	
278 •	278 •	597 75	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1887. de l'arrêté royal du 8 juin 1886.				EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			REPORT. fr.	875 75	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE)			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publiques.			
2 ^a	°	20a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (enga- gements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	° 54	.	.
22b	9	°	Id. id.	250 66	250 15	.
50	°	42a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropria- tions	2,619 45	.	2,601 85
71	°	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	14 50	.	.
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
95a	°	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	965 39	400 .	88 50
95b	54	"	Id. id.	281 47	100 77	155 70
			Ministère de la Guerre.			
106	°	94a	Amélioration du casernement.	50,000 .	.	50,000 .
144	66	°	Ligne de la Meuse	1 18	.	.
				55,008 90	750 92	52,826 05
			RECAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	157 85	.	157 85
			{ — propres à l'exercice	547,048 97	285,088 55	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'ar- rêté royal du 4 juillet 1887.	55,008 90	750 92	52,820 05
			TOTAUX fr.	602,215 72	285,828 45	250,058 74

1887 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1891 (suite).

TIRÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
EX 1890.	TOTAL.		
278 »	278 »	597 73	
»	»	» 54	
»	259 15	11 51	
»	2,001 85	17 60	
»	»	14 50	
485 »	955 50	11 89	
»	256 47	45 »	
»	50,000 »	»	
»	»	1 18	
745 »	54,508 95	699 95	
»	177 85	»	
45,720 92	54,686 31	52,184 66	
745 »	54,508 95	699 95	
46,465 92	569,551 11	52,884 61	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.			EN 1889 (novemb. et dec.)	EN 1890
			SERVICE ORDINAIRE.			
			— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Exercice 1886	5,874 19	"	5,874 19
			— 1887	41,852 "	41,852 "	"
				47,706 19	41,852 "	5,874 19
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	100,140 47	72,461 60	7,760 45
			Ministère de la Justice	12,465 54	8,865 26	3,166 88
			— des Affaires Étrangères.	45,127 07	28,660 55	12,408 52
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	79,987 15	67,057 51	8,780 37
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	115,051 80	85,618 61	27,886 20
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	51,512 84	48,427 02	1,736 18
			— de la Guerre	59,235 24	44,632 08	14,520 49
			Corps de la Gendarmerie	1,510 58	1,510 58	"
			Ministère des Finances	13,076 10	11,161 05	1,882 75
			Non- Valeurs et Remboursements	4,245 20	980 57	892 12
				479,929 66	569,166 11	79,045 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			— Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
12a	"	"	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	687 "	"	"
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
17a	"	92b	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (enga- gements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	25 40	"	"
			A REPORTER, . . . fr.	710 40	"	"

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1891.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
5,874 19	•	
41,832 •	•	
47,706 19	•	
80,222 03	19,918 44	
12,052 14	433 20	
41,068 85	2,058 22	
75,843 88	4,143 25	
113,504 81	1,526 99	
50,163 20	1,149 64	
59,149 47	85 77	
1,510 38	•	
13,044 40	31 70	
1,872 69	2,370 60	
448,211 85	51,717 81	
•	687 •	
•	23 40	
•	710 40	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
BOURSE	Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.			EN 1889 (novemb. et déc.)	EN 1890.
			REPORT. fr.	710 40	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publiques (suite).			
			Routes et bâtiments civils (suite).			
176	8	•	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amé- lioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	461 45	•	•
			Travaux hydrauliques.			
41	•	47a	Meuse. — Expropriations et travaux.	9 •	9 •	•
44	•	50	Escaut. — Id.	241 20	•	120 80
46	•	52a	Haine. — Id.	6 50	•	6 50
47	•	55a	Dendre — Id.	4,212 92	•	•
49a	•	55b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	504 24	•	504 24
			Chemins de fer en construction.			
77	•	89a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	92 •	•	•
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
81	•	95a	Chemins de fer. — Voies et travaux	160 24	14 52	•
81a	•	95b	Id id.	409 51	•	•
81b	46	•	Id. id.	2,567 05	1,055 58	•
			Ministère de la Guerre.			
97	•	114	Ligne de la Meuse	18,197 56	197 56	•
98	55	•	Route militaire.	10,185 48	1,558 •	5,258 56
				57,556 66	2,652 46	5,869 69
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	47,706 19	41,852 •	5,874 19
			{ — propres à l'exercice	479,929 66	569,166 11	79,045 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur cré- dits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888	57,556 06	2,652 46	5,869 69
			TOTAUX. fr.	565,191 91	415,650 57	90,789 62

1888 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1891 (suite).

ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.		en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	
	*	710 40	
	°	461 45	
	9 °	"	
	120 80	120 51	
	6 50	"	
	"	4,212 02	
	504 24	"	
	"	92 °	
	14 52	145 72	
	"	409 54	
	1,055 58	1,514 55	
	197 56	18,000 °	
	6,596 26	5,587 22	
	8,502 15	29,053 91	
	47,706 10	"	
	448,211 85	51,717 81	
	8,502 15	29,053 91	
	504,420 10	60,771 72	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890.)
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 29 mai 1888.		
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	35,090 19
			Ministère de la Justice	19,750 45
			— des Affaires Étrangères	11,601 76
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	260,265 73
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	61,451 57
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	21,730 52
			— de la Guerre	51,068 40
			Corps de la Gendarmerie	47 04
			Ministère des Finances	8,525 04
			Non-Valeurs et Remboursements	4,039 55
				453,387 15
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
16a	•	12a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	250 20
16b	•	"	Id. id.	95 86
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>				
<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
2-2a	•	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	2,870 56
2-2c	•	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1880, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.)	218 25
31	•	55a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	527 78
39a	•	55b	Id. id.	20 17
			À REPORTER.	5,780 62

1889.

à payer au 1^{er} janvier 1891.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1890. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
5,807 54	51,282 85	
17,157 14	2,622 31	
4,547 32	7,054 44	
130,820 52	120,434 41	
45,345 81	18,105 76	
15,054 65	5,804 89	
20,069 60	1,098 80	
.	47 04	
6,219 57	2,106 57	
1,475 85	2,565 72	
252,564 56	201,022 79	
.	259 20	
.	95 66	
.	-	
2,564 40	506 16	
125 25	95 .	
.	527 78	
.	20 17	
2,687 65	1,092 97	

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890)
nouveaux	du budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 29 mai 1888.		
			REPORT. . . . fr.	5,780 62
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</i>				
<i>Travaux hydrauliques.</i>				
52	"	44a	Escaut. — Expropriations et travaux	25 42
65	"	59a	Canaux bouillers — Expropriations et travaux	102 66
65a	35	"	Id. id. — Honoraires.	24 88
<i>Chemins de fer en construction.</i>				
85	"	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	94 18
85a	"	77a	Id. id.	928 "
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>				
90	"	81a	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	50 44
90a	"	81b	Id. id.	2,574 46
90b	51	"	Id. id.	182 10
<i>Ministère de la Guerre.</i>				
104a	"	97a	Ligne de la Meuse	15 "
105	"	98	Route militaire	845 45
105a	60	"	Id.	1,547 41
<i>Ministère des Finances.</i>				
127	"	"	Paiement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard desquels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178).	51,165 97
				41,141 50
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.				655,587 15
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1880 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1880 et à l'arrêté royal du 22 août 1889.				41,141 50
TOTALS. . . . fr.				404,528 74

1889 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1891 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1890. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1891.	OBSERVATIONS.
2,687 65	1,092 07	
•	25 42	
"	102 66	
"	24 88	
94 18	•	
28 •	900 •	
"	59 44	
2,155 64	418 82	
"	182 10	
•	15 •	
765 75	77 70	
"	1,347 41	
10,652 55	20,511 42	
16,585 77	24,757 82	
252,364 56	201,022 79	
16,585 77	24,757 82	
268,748 13	225,780 61	

(368)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1890.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1890.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1890, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1890; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 3 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1890.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	94,554,157 09
		Encaisses au 31 décembre 1889	885,180,151 76
			977,554,288 85
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	977,554,288 85
			977,554,288 85

Situation au 1^{er} janvier 1891.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	92,457,596 12
		Encaisses au 31 décembre 1890	865,295,524 62
			955,752,920 74
PASSIF fr.	955,752,920 74
			955,752,920 74

Les opérations de l'année 1890 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,291,171,209 08
Dépenses		4,311,056,016 22
		Les dépenses excèdent les recettes de fr. 19,884,807 14
		19,884,807 14

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1889	fr.	885,180,151 76
— au 31 décembre 1890		865,295,524 62
		DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 19,884,807 14
		19,884,807 14

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations de l'année 1890,
et la situation au 1^{er} janvier 1891.*



COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1889.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,042,577 12	19,914,520 04	23,957,097 16		
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,070,507 86	1,027,852 16	2,608,160 02		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,389,911 39	2,151,751 69	4,521,643 08		
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,948,660 11	724,564 05	16,673,224 14		
— de l'administration de la marine . . .	15,502 28	78,214 05	93,516 53		
— de l'administration des prisons . . .	25,650 16	99,032 87	124,685 05		
Comptable des laboratoires agricoles de l'État .	1,975 69	"	1,975 69		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	26,202 78	"	26,202 78		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	46,047 02	"	46,047 02		
— des conférences données aux élèves droguistes	754 15	"	754 15		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	196 86	"	196 86		
— des écoles agricoles de l'État . . .	2,021 08	"	2,021 08		
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	27,714,972 80	"	27,714,972 80		
{ S/C portefeuille du trésor	63,861,115 60	"	63,861,115 60		
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	559,950 52	644,595,855 "	645,155,785 32		
Agents du trésor dans les provinces	"	21,184,272 07	21,184,272 07		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	77,118,466 05	77,118,466 05		
	115,705,625 20	767,474,506 56	883,180,151 76	885,180,151 76	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1889.	"	155,099,714 75
— — 1890.	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1885.	"	69,049 20
— — — 1886.	"	50,383 75
— — — 1887.	"	79,548 55
— — — 1888.	"	151,561 54
— — — 1889.	"	494,528 74
	"	155,924,586 40

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	40,250,688 80
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	6,083,426 74
Fonds provinciaux	"	5,157,808 89
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	1,455,879 74	"
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,310,294 89
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	"	56,650 "
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	106,350 58
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne.	94,771 94	"
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	450 "
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	8,451 20
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	2,052,792 35
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	2,362 55	"
— des veuves et orphelins du département des Finances	"	111,008 27
— des veuves et orphelins du département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	529,471 71
— des veuves et orphelins du département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	49,568 08
— des veuves et orphelins du département des Affaires Étrangères	"	19,878 78
— des veuves et orphelins du département de la Justice	"	4,512 44
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	99,093 50
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	585,009 78
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	40,553 07
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	211,690 54
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	18,488 60
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	78,155 45
Masse d'habillement des employés du département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	12,785 51
Caisse de remplacement par le département de la Guerre	"	750,277 75
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	7,827 06	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administra- tion de la marine et des sociétés concessionnaires	"	1,198,320 86
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étran- gères avec lesquelles elle est en relation	"	54,059 16
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	851,712 60
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	1,614 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	74,151 77
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	15,735,074 69.
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	"
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	79,894 13
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	551,519 28
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	2,557 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	55 98
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886. art. 2.)	"	485,520 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	42 17
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
	1,560,841 99	84,769,807 54

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,915,741 48	4,207,700 44	645,954 04	.	.	40,896,642 84	
2,648,906 84	5,225,486 81	.	574,579 97	.	5,508,846 77	
11,084,812 84	11,655,501 09	.	548,688 25	.	4,589,120 64	
29,742,416 58	28,252,971 85	1,509,444 55	.	.	55,564 81	
521,025 .	1,242,800 02	.	918,775 92	.	8,591,518 97	
5,598,759 .	5,520,009 .	78,750	.	.	115,580 .	
255,162 40	265,270 06	.	8,107 66	.	08,242 72	
588,518 61	545,165 02	45,155 59	.	49,616 55	.	
765,180 62	698,008 69	66,271 95	.	.	66,271 95	
58,950 .	58,900 .	50 .	.	.	500 .	
276,456 07	270,856 87	5,599 40	.	.	14,050 60	
89,757,139 25	89,426,757 11	550,582 14	.	.	5,285,174 49	
249,228 57	246,001 59	5,227 18	.	.	864 85	
1,618,824 12	1,581,500 79	37,325 55	.	.	148,551 60	
2,050,518 52	2,050,219 95	20,008 57	.	.	549,570 28	
542,251 90	550,116 71	12,115 19	.	.	61,485 27	
156,465 24	150,650 06	5,805 58	.	.	25,684 36	
214,403 10	216,412 75	.	2,009 65	.	2,502 81	
610,068 62	605,141 52	5,767 50	.	.	104,860 80	
1,451,685 50	1,520,572 69	.	68,689 59	.	514,520 59	
554,590 55	518,776 31	35,814 24	.	.	76,567 51	
980,519 58	952,845 50	27,674 08	.	.	259,575 62	
177,522 42	185,859 75	.	6,517 51	.	12,171 29	
529,421 95	556,912 67	.	27,490 74	.	50,664 69	
1,175,579 25	1,054,540 79	159,058 44	.	.	151,825 75	
5,940,028 89	4,417,922 55	.	477,895 44	.	272,584 29	
2,077,746 71	2,156,526 99	.	58,580 28	66,408 24	.	
5,645,514 75	5,045,507 90	602,006 85	.	.	1,800,556 69	
1,899,696 48	1,911,087 66	.	11,591 48	.	22,647 68	
1,717,576 52	1,667,102 24	50,474 08	.	.	882,126 77	
14,000 .	10,850 .	3,170 .	.	.	4,784 84	
288,150 67	289,488 02	.	1,557 55	.	72,814 42	
425,673,204 11	424,417,715 05	1,255,491 06	.	.	16,990,565 75	
11,618 90	11,618 90	
145,000 .	.	145,000 .	.	.	145,000 .	
2,585 42	578 51	2,007 11	.	.	81,901 24	
8,200 01	22,455 68	.	14,255 67	.	517,085 61	
.	2,557 77	
964 50	975 88	.	11 58	.	24 60	
1,020 .	1,020	510 .	
554,460 .	554,460	
16,775 75	.	16,775 75	.	.	502,505 46	
951 .	920 82	10 18	.	.	52 55	
545 .	545	
597,658,962 86	595,555,684 76	5,041,584 57	2,718,106 47	116,024 59	85,648,268 24	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
CHAPITRE II — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	41,783 52
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•	80,061 05
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	•	18,855,605 15
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	•	129,605 05
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•	587,771 47
Travaux d'irrigation dans la Campine	•	282 41
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	•	930 90
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	565,518 64
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	11,989 14
Consignations de toute nature	•	52,478,859 65
Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud.	•	100,000 •
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	•	80,199 70
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	•	•
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	•	•
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	•	1,089,081 65
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	•	1,575,703 25
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	•	1,471,494 31
Encaissement et paiement de coupons	•	4,947 49
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1892.)	•	508 12
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	124,685 05
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	20,202 78
Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	40,047 02
Produits des laboratoires agricoles de l'État	•	1,975 69
— des conférences données aux élèves droguistes	•	754 15
	•	57,269,792 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
598,851 69	594,026 58	4,205 11	.	.	45,988 63	
144,112 71	88,766 29	55,546 42	.	.	135,407 47	
19,513,856 40	19,874,704 46	.	358,868 .	.	18,296,757 15	
187,013 84	228,710 20	.	41,696 36	.	87,908 67	
1,169,766 58	1,296,402 45	.	126,635 87	.	261,135 60	
2,040 .	2,040	282 41	
1,684 41	2,154 11	.	469 70	.	451 20	
225,059 02	241,537 79	.	16,278 77	.	347,237 87	
9,661 19	12,781 64	.	5,120 45	.	8,868 69	
8,637,856 56	8,991,422 81	.	353,566 25	.	52,125,293 40	
.	100,000 .	.	100,000 .	.	.	
63,262,088 .	63,263,919 56	.	3,831 56	.	76,368 14	
86,393 89	86,393 89	
267,651 60	267,245 84	405 85	.	.	405 85	
97,331,514 95	97,138,858 82	192,676 13	.	.	1,881,757 78	
143,292,859 25	143,239,843 35	53,015 90	.	.	1,626,719 15	
1,917,630 66	1,909,079 10	8,551 56	.	.	1,480,045 87	
1,492,663 82	1,491,377 52	1,086 50	.	.	6,033 99	
30,744 45	36,744 45	
6,000 18	5,804 54	195 64	.	.	303 76	
170,907 90	176,205 41	.	5,297 51	.	119,385 52	
61,071 08	62,405 39	.	1,334 31	.	24,868 47	
48,400 .	37,314 18	11,085 82	.	.	57,152 84	
131,095 67	128,136 18	2,959 49	.	.	4,955 18	
4,600 .	4,144 06	456 04	.	.	1,210 07	
338,601,483 98	339,282,598 40	320,984 36	1,011,098 78	.	56,588,077 71	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	"	529,668 98
Subsides pour travaux d'utilité publique	"	150,510 62
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	"	87,705 91
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat.	"	480,485 10
§ 2. FONDS DE REMPLOI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	"	385,527 54
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	"	655 74
Expositions générales des beaux-arts.	"	41,987 25
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	"	5,910 46
Fonds de remploi créé au moyen du produit des serres du Jardin botanique de Bruxelles	"	69 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	927,245 37
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	"	225,610 82
Service de la traction et du matériel	"	706,850 50
Service des transports	"	551,728 87
Services en général.	"	280,885 20
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	"	10,575 "
<i>B. POSTES.</i>		
Service des postes	"	60,075 87
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des télégraphes	"	135,581 70
<i>D. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	"	474 45
<i>E. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	"	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	"	105,078 50
Service de l'Institut cartographique militaire.	"	19,428 97
Service des objets de couchage de l'Etat	"	14,556 88
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	"	9,517 47
Service de la remonte spéciale des officiers	"	98,576 35
§ 5. SERVICES DIVERS.		
Cautiionnements des entrepreneurs défailants	"	75,544 80
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	"
Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	"	"
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de la loterie du grand concours international de 1888	"	52 40
Total	"	4,702,664 67

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
88,102 57	100,467 05	•	12,564 68	•	317,304 50	
52,527 27	5,969 68	40,537 59	•	•	176,868 21	
•	600 •	•	600 •	•	87,195 91	
853,085 07	441,791 20	411,291 78	•	•	891,774 88	
143,875 48	49,103 22	93,770 26	•	•	479,297 60	
1,740 •	1,792 24	•	52 24	•	581 50	
22,755 20	32,895 53	•	10,140 13	•	51,847 10	
6,084 10	4,989 70	1,094 31	•	•	7,004 77	
155 70	•	155 70	•	•	224 70	
1,112,455 15	1,603,144 15	•	490,711 •	•	436,334 57	
163,705 35	152,206 02	11,406 43	•	•	257,917 25	
881,335 16	1,121,788 45	•	240,453 29	•	466,406 10	
513,951 54	547,380 28	•	233,437 94	•	518,200 95	
190,646 93	186,820 85	3,817 08	•	•	293,700 28	
68,009 60	68,134 60	•	125 •	•	16,250 •	
26,867 33	37,247 80	•	10,380 47	•	36,295 40	
233,576 21	201,040 37	32,535 84	•	•	168,117 54	
3,864 87	•	3,864 87	•	•	4,330 30	
200 •	109 60	• 40	•	•	• 40	
1,003,465 29	172,67 16	920,776 13	•	•	1,025,854 63	
33,745 73	36,004 28	•	2,258 55	•	17,170 42	
•	3,602 30	•	5,602 50	•	8,754 38	
65,093 60	47,092 49	18,006 11	•	•	27,325 58	
106,216 85	115,727 •	•	9,510 15	•	88,866 38	
•	633 66	•	633 66	•	74,711 25	
1,335 84	1,335 84	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	52 40	
5,461,760 44	4,934,762 53	1,543,276 50	1,016,269 61	•	3,220,671 36	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	17,268,167 30
	titres au porteur en circulation	1,682,014 66
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	1,093,425 07	.
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique	900	.
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	1,083,200 66
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	220,058 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	178,755 50
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	3,385,616 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	1,400,080 53
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	34,751 84	.
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	5,325 .
Bons du trésor en circulation	20,000,000 .
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (2 ^e et 3 ^e séries), au capital nominal de 20 millions de francs. (Arrêté royal du 15 février 1890)
Produit de l'emprunt de 30 millions de francs à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (2 ^e et 3 ^e séries), autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 juin 1890.)
Obligations de la dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (2 ^e série), émises en vertu de la loi du 26 juin 1877
Obligations de la dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (1 ^{re} série), émises en vertu de la loi du 27 mai 1890
Dettes publiques, <i>S/C</i> de coupons d'obligations détruites
	1,120,065 01	46,133,118 65

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
57,156,905 40	56,825,590 66	511,514 74	.	.	17,579,682 04	
28,522,551 51	28,225,460 25	96,862 26	.	.	1,778,876 92	
10,122,000 50	9,309,578 57	812,621 95	.	280,803 14	.	
50,300 .	45,450 .	.	6,060 .	6,069 .	.	
75,519,852 58	75,445,658 40	76,104 09	.	.	2,050,594 75	
494,227 50	501,529 .	.	7,101 50	.	222,857 .	
117,772 50	119,900 .	.	2,127 50	.	176,628 .	
6,755,168 .	6,770,065 40	.	54,895 40	.	3,350,721 10	
926,660 .	807,010 .	119,650 .	.	.	1,519,759 55	
1,535 84	.	1,535 84	.	53,596 .	.	
1,200 .	2,450 .	.	1,250 .	.	4,075 .	
50,000,000 .	50,000,000	20,000,000 .	
20,458,742 26	20,458,742 26	
0,628,700 08	0,628,700 08	
74,400 .	74,400	
2 788,700 .	2,788,700	
9,929 .	9,929	
240,377,524 87	239,010,571 41	1,418,187 86	51,454 40	321,168 14	46,691,974 54	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	79,781,478 06	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,510,050 96	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	76,405 77
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	5,502 97
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,259,610 74	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,229,800 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	645,155,785 52
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	•
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	580,880 80
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	1,570,500 80
Trésor public, S/C de placements	•	1,264,825 •
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	51,751 84
Versements à Paris, P/C du ministère des Affaires Étrangères	•	•
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, L/C de versements à Paris par l'office des postes de France	•	•
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	4,075 84
Avances au département des Affaires Étrangères, à régulariser	12,000 •	•
Avances au département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser	80,000 •	•
Avances au département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à régulariser	•	•
Avances au département de la Guerre, à régulariser	10,274 22	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	8,124 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	1,054 61	•
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la société nationale des chemins de fer vicinaux	•	26,280 •
	91,664,249 19	648,754,519 46

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
68,309,459 69	69,702,585 42	.	1,592,945 75	81,174,424 50	.	
1,252,175 20	513,458 51	918,716 78	.	8,591,514 18	.	
4,267,585 39	4,517,952 44	.	50,540 05	.	96,056 72	
804,490 24	897,793 21	.	5,502 97	.	.	
5,891,900 56	6,198,972 15	.	507,071 59	1,546,682 35	.	
21,552,075 05	21,200,875 05	351,200 .	"	898,000 .	.	
168,505,075 76	168,505,075 76	
170,179,785 29	146,561,571 02	25,518,414 27	.	.	668,474,197 59	
.	
1,100,097,826 .	1,100,232,286 56	.	154,460 56	.	426,429 30	
627,217,665 .	627,594,951 10	.	377,286 10	.	1,202,014 76	
560,903,505 81	560,498,830 01	404,675 80	.	.	1,669,500 80	
.	1,355 84	.	1,355 84	.	35,596 .	
.	
82,025 69	82,025 69	
8,165 .	1,251 65	6,911 35	.	.	11,587 19	
12,000 .	.	12,000	
80,000 .	.	80,000	
405,092 80	405,092 80	
10,274 22	.	10,274 22	.	.	.	
.	8,124 .	
.	8,527 88	.	8,527 88	9,382 49	.	
979,663 50	891,114 .	88,249 50	.	.	114,529 50	
2,750,404,759 89	2,707,529,577 69	25,170,441 92	2,295,079 72	92,020,403 59	671,965,835 86	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1890, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1890.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,342,507 80	10,004,516 08	25,046,824 85		
— de l'enregistrement et des domaines	1,187,599 57	1,050,582 40	2,826,781 77		
Comptables de l'administration des chemins de fer	2,082,075 93	1,050,553 06	4,013,528 99		
— de l'administration des postes et télé- graphes	16,950,921 82	835,336 01	17,775,257 85		
— de l'administration de la marine	8,049 26	128,889 22	136,938 48		
— de l'administration des prisons	24,308 60	95,016 02	119,385 52		
Comptable des laboratoires agricoles de l'État	4,935 18	"	4,935 18		
— de l'Institut agricole de l'État	24,868 47	"	24,868 47		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	57,132 84	"	57,132 84		
— des conférences données aux élèves droguistes	1,210 07	"	1,210 07		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	343 70	"	343 70		
— des écoles agricoles	3,011 64	"	3,011 64		
Caissier de l'État } S/C de recettes et de paiements	27,498,081 91	"	27,498,081 91		
} S/C portefeuille du trésor	25,009,649 34	"	25,009,649 34		
} S/C de titres de la dette publique et } autres valeurs	680,870 59	667,793,318	668,474,197 59		
Agents du trésor dans les provinces	"	21,443,498 47	21,443,498 47		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	70,459,677 97	70,459,677 97		
	79,365,335 61	783,929,989 01	863,295,324 62		

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.

Service des recettes et dépenses de l'État		135,924,586 40
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	1,360,841 90
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	57,260,792 13
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,702,604 67
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,120,065 91	46,133,118 65
Opérations diverses en dehors du service des budgets	91,664,249 19	648,734,319 46
	94,354,157 09	977,534,288 85
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1890.	883,180,131 76	
	977,534,288 85	977,534,288 85

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1890, et la situation au 1^{er} janvier 1891 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1890.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est debiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
.	.	.	.	865,295,524 62	.	

RÉCAPITULATION.

378,666,928 04	424,905,021 41	67,537,185 49	115,655,276 86	.	89,628,495 05
507,658,962 86	595,555,684 76	5,041,584 57	2,718,106 47	116,024 59	85,648,268 24
358,601,483 98	359,282,598 40	329,984 56	1,011,093 78	.	56,588,677 71
5,461,769 44	4,954,762 55	1,545,276 50	1,016,269 61	.	5,229,671 56
240,377,524 87	259,010,571 41	1,418,187 86	51,454 40	321,168 14	46,691,974 54
2,730,404,759 89	2,707,529,577 69	25,170,441 92	2,295,079 72	92,020,405 59	671,965,855 86
4,201,171,209 08	4,511,056,016 22	100,840,458 70	120,725,265 84	92,457,596 12	955,752,920 74
19,884,807 14		19,884,807 14		865,295,524 62	.
				955,752,920 74	955,752,920 74

(386)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1890.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2½ p. %.

2° Dette à 3 p. %.

3° Dette à 3½ p. %, 1^{re} série.

4° Dette à 3¼ p. %, 2^e série.

5° Dette à 3¼ p. %, 3^e série.

6° Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

7° Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 330), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c, divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	589,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. %/o, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit	146,000 »
	<u>169,458,000 »</u>

RESTE. fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. %/o au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 5 1/2 p. %/o qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. %/o. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 25 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 —		1,200,000	»
		<hr/>	
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de		85,200,000	»
		<hr/>	

2° DETTE A 3 P. %.

La dette à 3 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1875 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL		TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
			nominal négocié.	francs.		
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.						
1° {	Convent ^{on} du 16 avril 1875. Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1875.	100,000,000	francs.	81. .	81,000,000 .
		Id.	65,000,000		77. 20	50,180,000 .
2°	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875 Souscription publique	Id.	65,000,000		81. .	52,650,000 .
		3° Convention du 4 mars 1874. Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000		75. 25
4°	Convention du 20 avril 1876. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	55,000,000		72. 15	25,809,500 .
4°	— du 14 sept. 1876. Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	}	75. 15	22,590,485 50
		1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000			
		Id.	10,104,000			
			fr.	306,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.					75. 21 ²	
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)						
Convention du 25 janv. 1878.	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	}	75. .	60,000,000 .
		1 ^{er} mai. 1878.	16,000,000			
			fr.	80,000,000		
C. — Dette de 135,000,000 de francs. (Arrêté royal du 29 juin 1882, pris en vertu de diverses lois.)						
Convention du 29 juin 1882	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,500	}	82. .	109,060,000 .
		1 ^{er} nov. 1882 .	56,414,700			
			fr.	135,000,000		
TOTAL de la dette à 3 p. %			fr.	519,859,000		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^e a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<hr/>			
439,659 obligations.	fr.	386,859,000	»
<hr/>			

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. %, qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. %; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1890, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1888.	fr. 185,035,246	» 12,959,749 50	197,974,995 50
Année 1889	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488
— 1890	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488
	<u>Fr. 215,631,352</u>	<u>» 15,614,619 50</u>	<u>231,245,971 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1890 s'élève à la somme totale de fr. 15,614,619 50 c', dont fr. 8,295,216 76 c' ont servi à amortir un capital nominal de 9,925,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,955,100 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1890, à fr. 6,652,685 24 c'. Le complément, soit fr. 668,717 50 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

5° DETTE A 3 1/2 P. % . — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1891, à 140,742,625 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1891, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,066,025	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	255,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	59,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
ENSEMBLE	<u>fr. 87,953,925</u>	»

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	»

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

C. Capital émis, avec jouissance du 1^{er} janvier 1890, en vertu de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai fr. 2,788,700 »

La dette à 5 1/2 p. %, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr. 56,000,000 »
61,000 — 1,000 —	61,000,000 »
18,000 — 500 —	9,000,000 »
7,000 — 200 —	1,400,000 »
26,000 — 100 —	2,600,000 »
<u>150,000 obligations.</u>	<u>Fr. 110,000,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 5 1/2 p. %, 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1890, s'élèvent à fr. 24,522,064 82 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 à 1888	fr. 13,738,502 75	273,572 59	14,012,075 12
Année 1889.	4,829,312 68	275,960 79	5,105,273 47
— 1890.	4,923,993 18	278,723 05	5,204,716 23
	<u>Fr. 23,493,808 59</u>	<u>828,256 23</u>	<u>24,522,064 82</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1890, à fr. 690,275 88 c. Le complément, soit fr. 137,980 55 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 5 1/2 P. %. — 2^e série.

La dette à 5 1/2 p. %, 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1890 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. %, décrétée par la loi du

bre 1890, à fr. 5,544,813 98 c. La Caisse d'amortissement avait à sa disposition, à la même date, le montant du semestre échu le 1^{er} novembre 1890, à concurrence de fr. 905,753 48 c; la différence, soit fr. 19,255 90 c, n'a pu, faute de crédit, être mise à la disposition de la caisse que pendant l'année 1891.

DETTE A 3 1/2 P. %o. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1890, la dette à 3 1/2 %o, 3^e série, s'élevait à 200,000,000 de francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 %o, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr. 165,000,000 »
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 %o, 2 ^e et 3 ^e série; ci .	fr. 35,000,000 »
C. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (<i>Moniteur</i> n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. %o, 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr. 2,000,000 »
TOTAL.	fr. 200,000,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 70,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
10,000 — 500 —	5,000,000 »
9,000 — 200 —	1,800,000 »
12,000 — 100 —	1,200,000 »
106,000 obligations.	Fr. 118,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %o, 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. %o. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1890, s'élèvent à fr. 21,736,870 05 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 et 1888	fr. 7,220,465 »	330,000 »	7,550,465 »
Année 1889.	6,487,587 75	338,867 40	6,826,455 15
— 1890.	6,965,000 »	394,949 90	7,559,949 90
Fr.	20,673,052 75	1,063,817 30	21,736,870 05

Le montant du fonds d'amortissement, jusques et y compris le semestre échu le 1^{er} février 1890, soit fr. 865,817 30 c^s, n'a pu être employé à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; cette somme a fait retour au Trésor. Quant au montant du semestre échu le 1^{er} août 1890, soit 198,000 francs, il se trouvait, au 31 décembre 1890, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. %, A 3 1/2 P. %, 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 15,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. %, l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. %, l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/2 p. % non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. %; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. %, ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. %, ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des impressions nécessaires au service de la dette, de la vérification des coupons acquittés, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1889, à fr. 47,691 33 c.; ceux de l'exercice 1890 se montent, au 31 décembre 1890, à fr. 2,325 94 c.

6° RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. $\frac{0}{0}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,654 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette somme de fr. 42,287 74 c. a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 15 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et réeépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les réeépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. %	1 ^{er} janvier 1891 .	219,959,651 74	58,975,200	180,984,451 74	5,655	4,524,610 78
5 p. %	1 ^{er} novembre 1890	509,955,100	166,858,100	545,077,000	9,962	10,292,510
5 1/2 p. % (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1891 .	140,742,625	41,102,450	99,640,175	1,475	5,487,406 12
5 1/2 p. % (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1890.	925,996,782 22	558,471,850	587,524,952 22	24,419	15,565,372 05
5 1/2 p. % (3 ^e série)	1 ^{er} août 1890 . . .	200,000,000	56,785,700	145,216,500	2,622	5,012,570 50
5 % (servitudes mili- taires)	15 avril 1890. . .	1,409,654 95		1,409,654 95	975	42,287 74
	Totaux fr.	1,998,045,775 91	842,191,500	1,155,852,475 91	43,082	56,922,557 77

7. DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1 ^{er} janvier 1890, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr.	20,000,000	»
Pendant l'année 1890, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de	50,000,000	»
TOTAL. fr.	70,000,000	»

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit fr. 50,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1891 fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1890.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le payement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.* (Article 12 du Budget de l'exercice 1890). fr. 500,000 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, s'est faite moyennant le payement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le payement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1890, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1890.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1890, à 15,150 francs, savoir :

Somme applicable au payement des intérêts.	fr.	13,950	»
— à l'amortissement		1,200	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	15,150	»

5° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 15 du Budget de l'exercice 1890.) fr. 8,471,837

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections, mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1890, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1890, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE		DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.	
		de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.				
Houdeng à Soignies	15.514	27 septembre 1916,	art. 35, litt. C. . .	60 8 27	148,054	
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	51 décembre 1948,	id. D. . .	79 " "	7,158,910	
Dour à Quiévrain	4.459	Id.	id. D, n°5	72 " "		
Luttre à Gosselies	6.827	51 décembre 1964,	id. G. . .	88 " "	523,950	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id.	id. G. . .	88 " "		
Gilly à Lambusart	1.497	Id.	id. G. . .	88 " "		
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id.	id. G. . .	88 " "		
Raccordement du Petit-Try.	497	Id.	id. G. . .	88 " "		
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id.	id. G. . .	88 " "		
Blaton à Bernissart	5.896	Id.	id. G. . .	88 " "		
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.885	51 décembre 1965,	id. H. . .	89 " "		526,594
Anvers à Boom et embranchement vers Coulich.	21.180	Id.	id. H. . .	89 " "		
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id.	id. H. . .	89 " "		
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966,	id. I. . .	90 " "	113,949	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,837	

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
 (Art. 16 du Budget de l'exercice 1890) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).

e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).

f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1890 et au 1^{er} janvier 1891, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1890, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	"	"	380,508 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	389,271,631 74	169,312,000 "	219,959,631 74	5,498,900 78
<i>Emprunt de 500,839,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p. %)</i>	519,859,000 "	9,925,900 "	509,933,100 "	15,208,055 "
<i>Dette à 5 1/2 p. % 1^{re} série</i>	140,742,625 "	"	140,742,625 "	4,925,991 87
— 2 ^e série	925,996,782 22	"	925,996,782 22	52,409,887 37
— 3 ^e série	200,000,000 "	"	200,000,000 "	7,000,000 "
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires</i>	1,409,654 95	"	1,409,654 95	42,287 74
Fr.	2,177,270,673 91	179,235,000 "	1,998,035,773 91	65,555,808 90
<i>Dette flottante</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	475,000 "
Fr.	2,197,270,673 91	179,235,000 "	2,018,035,773 91	66,030,808 90
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Mons à Manage				672,350 "
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				500,000 "
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 "
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg				15,150 "
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 "
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel)				1,000,000 "
Fr.				11,271,317 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> fr.				(1) 11,910,063 "

(1) Y compris 1,759,404 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/3 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.
(Exercices 1889 et 1890.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1889	40,494,200 *	179,465,451 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1890	40,446,200 *	179,515,451 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1890	59,567,200 *	180,592,451 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1891	58,975,200 *	180,984,451 74	219,959,651 74
3 p. %	1 ^{er} mai 1889	175,494,200 *	550,440,900 *	509,955,100 *
	1 ^{er} novembre 1889	175,294,500 *	556,640,800 *	509,955,100 *
	1 ^{er} mai 1890	168,206,600 *	541,728,500 *	509,955,100 *
	1 ^{er} novembre 1890	166,858,100 *	545,077,000 *	509,955,100 *
3 p. % — Servitudes militaires .	15 avril 1890	"	1,400,634 95	1,400,634 95
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1889	40,179,000 *	97,801,575 *	157,980,575 *
	1 ^{er} janvier 1890	41,021,275 *	96,959,075 *	157,980,350 *
	1 ^{er} juillet 1890	41,184,525 *	99,558,175 *	140,742,700 *
	1 ^{er} janvier 1891	41,102,450 *	99,640,175 *	140,742,625 *
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1889	515,401,250 *	581,251,652 22	894,652,882 22
	1 ^{er} novembre 1889	525,211,850 *	582,541,652 22	905,755,482 22
	1 ^{er} mai 1890	541,025,850 *	585,985,552 22	925,009,582 22
	1 ^{er} novembre 1890	558,471,850 *	587,524,952 22	925,996,782 22
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1889	60,100,600 *	115,668,800 *	175,769,400 *
	1 ^{er} août 1889	55,279,500 *	141,670,400 *	196,949,900 *
	1 ^{er} février 1890	55,529,800 *	142,470,200 *	198,000,000 *
	1 ^{er} août 1890	56,785,700 *	145,216,500 *	200,000,000 *

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX DES DIVERSÉES DETTES EN CIRCULATION.
(Exercices 1889 et 1890.)

DESIGNATION de la DETTE.	ECHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1889	506,177 50	2,245,517 89	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1890	505,577 50	2,245,017 89	2,749,495 39
	Charges de l'année 1889	1,011,755 "	4,487,255 78	5,498,990 78
	1 ^{er} juillet 1890	492,090 "	2,257,405 59	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1891	487,190 "	2,262,505 59	2,749,495 39
	Charges de l'année 1890	979,280 "	4,519,710 78	5,498,990 78
3 p. %	1 ^{er} mai 1889	2,602,415 "	5,046,015 50	7,649,026 50
	1 ^{er} novembre 1889	2,599,414 50	5,049,612 "	7,649,026 50
	Charges de l'année 1889	5,201,827 50	10,096,225 50	15,298,053 "
	1 ^{er} mai 1890	2,525,099 "	5,125,927 50	7,649,026 50
	1 ^{er} novembre 1890	2,502,871 50	5,146,155 "	7,649,026 50
	Charges de l'année 1890	5,027,970 50	10,272,082 50	15,298,053 "
3 p. % — Servitudes militaires	13 avril 1889 (une année)	"	42,287 74	42,287 74
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1889	705,152 50	1,711,524 06	2,414,656 56
	1 ^{er} janvier 1890	717,872 51	1,690,785 81	2,414,656 12
	Charges de l'année 1889	1,421,004 81	3,408,507 87	4,829,512 68
	1 ^{er} juillet 1890	720,729 19	1,742,268 06	2,462,997 25
	1 ^{er} janvier 1891	719,292 87	1,743,703 06	2,462,995 93
	Charges de l'année 1890	1,440,022 06	3,485,971 12	4,925,993 18
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1889	8,984,521 87	6,071,555 56	15,056,075 43
	1 ^{er} novembre 1889	9,156,207 57	6,694,478 56	15,850,685 93
	Charges de l'année 1889	18,140,729 24	12,766,034 12	30,906,763 36
	1 ^{er} mai 1890	9,467,952 57	6,719,711 81	16,187,664 18
	1 ^{er} novembre 1890	9,425,257 57	6,781,686 51	16,206,944 08
	Charges de l'année 1890	18,893,210 14	13,501,400 32	32,394,610 46
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1889	1,051,760 50	1,980,204 "	3,040,964 50
	1 ^{er} août 1889	967,591 25	2,470,252 "	3,446,623 25
	Charges de l'année 1889	2,019,151 75	4,468,456 "	6,487,587 75
	1 ^{er} février 1890	971,771 50	2,495,228 50	3,465,000 "
	1 ^{er} août 1890	995,714 75	2,506,285 25	3,500,000 "
	Charges de l'année 1890	1,967,486 25	4,999,513 75	6,965,000 "

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1890.	MOUVEMENT pendant l'année 1890.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1891	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1890.	MOUVEMENT pendant l'année 1890.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	2	•	1	1	576	•	288
Civiques	6	•	1	5	1,031	•	305
Militaires	3,065	183	253	3,015	4,460,432	358,843	303,180
Ordre de Léopold	150	6	14	148	15,600	600	1,400
Marine (militaires de la)	15	•	•	15	10,291	•	•
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	21	2	2	21	64,959	8,870	1,035
— de la Justice	261	20	30	257	660,498	66,622	102,550
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	311	56	40	327	663,237	112,441	80,167
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	934	101	73	962	1,114,967	164,759	100,457
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	212	34	19	227	397,734	50,876	35,992
— de la Guerre.	51	5	4	52	118,409	6,116	9,712
— des Finances.	1,658	105	167	1,596	2,184,429	171,590	222,645
— de la Cour des comptes	2	•	•	2	2,452	•	•
Pensions ecclésiastiques	441	61	69	433	445,339	65,808	77,080
Pensions de l'ancienne caisse de retraite	41	•	4	37	22,988	•	1,43
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,544	164	69	1,639	1,035,051	185,859	81,500
TOTAUX	8,720	743	726	8,737	11,816,805	1,172,384	1,079,214
				AUGMENTATION : 17 pensions :		AUGMENTATION : 95,170 francs	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1891.

PENSIONS. SITUATION au 1 ^{er} janv. 1891.	ACCROISSEMENTS.		DECROISSEMENTS.		Observations.
	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes		
	nouvellement.	par suite de révision.	par suite de décès.	par suite de révision.	
288	•	•	1	•	
1,566	•	•	1	•	
4,445,095	182	1	252	1	
14,800	6	•	14	•	
19,291	•	•	•	•	
72,194	2	•	2	•	
624,770	21	5	25	5	
685,511	54	2	59	1	
1,179,269	101	•	75	•	
411,618	34	•	19	•	
114,813	5	•	4	•	
2,153,374	105	•	167	•	
2,452	•	•	•	•	
434,067	60	1	68	1	
21,551	•	•	4	•	
1,759,404	160	4	65	4	
11,910,063	750	15	714	12	
	743		726		

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.